

RAPPORT ANNUEL  2012-2013

REMETTRE EN CAUSE

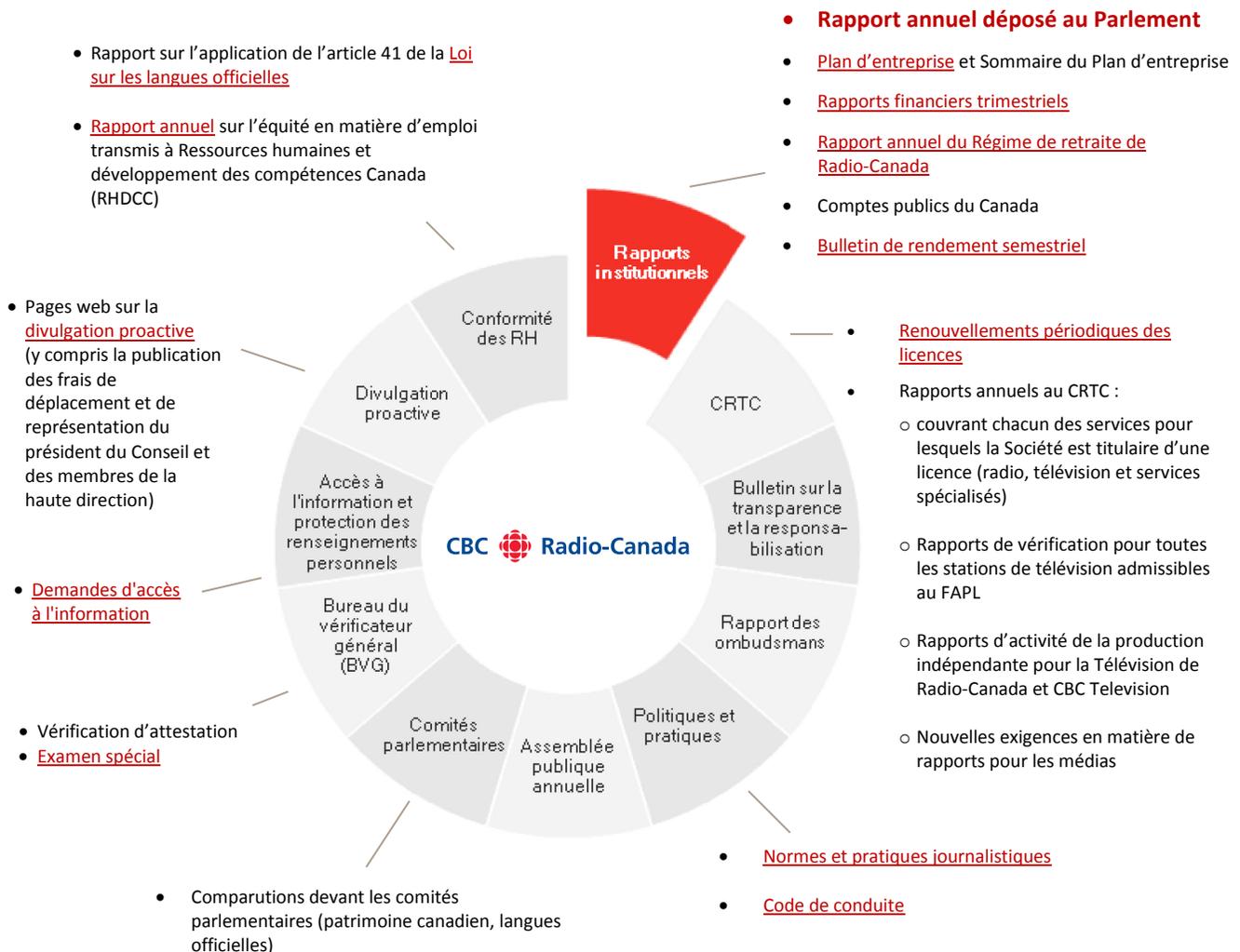
LE STATU QUO

Table des matières

Engagement de CBC/Radio-Canada envers la transparence et la responsabilisation	3
Message du président du Conseil	4
Message du président-directeur général	7
Rétrospective de l'année	10
Rapport de gestion.....	21
Examen financier	75
Gouvernance.....	162
Conseil d'administration	165
Équipe de la haute direction.....	174

Engagement de CBC/Radio-Canada envers la transparence et la responsabilisation

En tant que radiodiffuseur public national, nous accordons beaucoup d'importance à notre obligation de transparence et de responsabilisation envers les Canadiens. Pour nous acquitter de nos responsabilités à cet égard, nous mettons en ligne des informations très variées sur nos activités et sur la gestion des ressources publiques qui nous sont confiées, sur notre [site web institutionnel](#).



Message du président du Conseil

C'est la première fois que je m'adresse à vous à titre de président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada dans le rapport annuel de la Société. J'ai été nommé pour un mandat de cinq ans le 21 juin 2012 après avoir siégé au Conseil en tant qu'administrateur pendant près de cinq ans.

Lorsqu'on me demande quelles devraient être les priorités du Conseil au cours des prochaines années, la première qui s'impose à mon esprit est la responsabilité de la Société de présenter et de faire entendre un vaste éventail de voix et d'opinions. Après tout, nous avons promis de créer des espaces publics pour vous permettre d'avoir une meilleure compréhension des événements qui surviennent dans le monde, dans votre pays, votre province, votre ville, votre communauté et votre quartier, et de vous situer par rapport à ces événements.

DIVERSITÉ DES VOIX

Reflète de la diversité des opinions

L'un des objectifs du Conseil est de s'assurer que le radiodiffuseur public reflète les différents points de vue de ce pays sur une vaste gamme d'enjeux. CBC/Radio-Canada offre des tribunes, tant à la radio et à la télévision que sur les plateformes numériques, où les Canadiens peuvent se réunir pour s'informer, se faire leur propre opinion et partager leurs idées sans crainte. Ces tribunes sont des éléments essentiels de notre offre, et nous nous efforçons constamment de les améliorer.

Reflète des régions

Le Conseil d'administration, comme la direction de la Société, estime qu'il est essentiel d'accroître la présence régionale de CBC/Radio-Canada pour aller à la rencontre des Canadiens dans leurs communautés et leur offrir des émissions adaptées à leurs besoins. La décision de tenir l'assemblée publique annuelle du 25 septembre dernier à St. John's, plutôt qu'à Ottawa, en même temps que la réunion du Conseil d'administration, se voulait d'ailleurs une façon de montrer l'intérêt que le Conseil porte aux centres régionaux, à leurs employés et à la place qu'ils occupent dans le reflet des réalités locales sur le réseau. Pendant la visite du Conseil à St. John's, les administrateurs en ont profité pour rencontrer des leaders de la communauté, visiter le plateau de tournage et saluer les artisans de la populaire série *Republic of Doyle* de CBC Television. En bref, le fait d'organiser l'assemblée publique annuelle à St. John's s'inscrivait dans notre volonté d'engager la conversation avec les auditoires des régions.

BONNE GOUVERNANCE

Il va sans dire que le mandat du Conseil repose sur la bonne gouvernance et la transparence, deux principes qui demeureront des priorités sur notre feuille de route.

Avancées en matière de gouvernance

Pour le Conseil, une gestion efficace de la Société tient compte de la nécessité d'investir de façon continue dans l'innovation, tant sur le plan de la production de contenu que sur celui des méthodes de diffusion. L'environnement médiatique est en pleine révolution, et le radiodiffuseur public doit continuer d'être un chef de file des nouvelles plateformes et technologies. En gardant le cap sur l'innovation, nous pourrions renforcer notre engagement envers les Canadiens et continuer de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Dans ce contexte, une gestion efficiente et prudente de nos actifs devient d'autant plus nécessaire qu'elle nous permet de maximiser nos investissements dans des solutions d'avenir. L'opinion sans réserve que le vérificateur général a accordée à CBC/Radio-Canada à la suite de son examen spécial a d'ailleurs renforcé notre détermination à poursuivre dans cette voie.

Avancées en matière de transparence

En vertu de son engagement en matière d'accès à l'information et de divulgation proactive, la Société a communiqué environ 18 000 pages de documents cette année seulement, dont plus de 3 900 pages se rapportant aux activités du Conseil.

Notre volonté de transparence a été soulignée par la commissaire à l'information qui, dans son dernier rapport d'examen spécial au Parlement, nous a accordé un « A », une remarquable amélioration par rapport au « F » que nous avons obtenu en 2011. Il s'agit d'un excellent résultat dont nous devrions être très fiers.

Partenariats pour améliorer l'efficacité de la Société

Les partenariats ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de la Stratégie 2015 et, dans un contexte de contraintes financières, ils demeurent une stratégie essentielle pour offrir davantage de contenu à nos auditoires, accessible sans contrainte de temps, de lieu ou de moyen. C'est d'ailleurs un partenariat entre CBC/Radio-Canada, VIA Rail, les Fondations communautaires du Canada ainsi que d'autres organisations d'importance qui est à l'origine de la série de conférences CANADA 150/2017 DÉBUTE MAINTENANT organisée à l'échelle du pays en vue des célébrations du 150^e anniversaire du Canada. Les conférences visent à susciter des idées concrètes pour le programme de festivités, en engageant un dialogue entre les Canadiens d'un océan à l'autre au sujet de la vie culturelle et démocratique de notre pays. Vous en apprendrez plus au sujet des activités organisées dans ce cadre sur le [site web CANADA 150 – 2017 DÉBUTE MAINTENANT](#).

Un autre partenariat novateur conclu récemment avec VIA Rail permet d'offrir aux voyageurs un nouveau service de divertissement numérique à bord des trains où ils trouveront un large éventail de contenu canadien sur demande. Ce sera l'occasion pour eux de découvrir et d'approfondir des enjeux dont ils n'auraient peut-être pas entendu parler autrement. Des partenariats avec d'autres radiodiffuseurs sont, quant à eux, une façon pour CBC/Radio-Canada de présenter de grands événements sportifs, tels que les prochains Jeux olympiques d'hiver à Sotchi en 2014, tout en assurant une gestion responsable de nos ressources financières.

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2012-2013, le Conseil d'administration a accueilli quatre nouveaux membres : Terrence Anthony Leier, de Regina, nommé le 31 mai 2012, Marni Larkin, de Winnipeg, nommée le 21 juin 2012, Maureen McCaw, d'Edmonton, nommée le 13 décembre 2012, et Vivian Bercovici, de Toronto, nommée le 7 mars 2013, tous pour un mandat de cinq ans. Timothy W. Casgrain, président sortant du Conseil, a également terminé son mandat, de même que trois administrateurs, en l'occurrence Linda Black, Edna Turpin et John Fitzgerald Young. Je tiens à remercier mes anciens collègues pour leur importante contribution au travail du radiodiffuseur public durant leur passage au sein du Conseil. La liste complète des membres du Conseil d'administration et leurs biographies se trouvent sur notre [site web institutionnel](#).

Le 4 octobre 2012, le mandat d'Hubert T. Lacroix, président-directeur général, a été reconduit pour une période de cinq ans. Ce second mandat est un gage de stabilité pour la Société et nous permet de commencer à réfléchir à ce qui suivra le plan quinquennal 2015 : *Partout, Pour tous*.

J'aimerais finir par remercier tous les membres du Conseil pour leur engagement continu envers la radiodiffusion publique.



Rémi Racine
Président du Conseil d'administration

Message du président-directeur général

Remettre en cause le statu quo

En 2012-2013, le radiodiffuseur public du Canada travaillait à la réalisation de son plan quinquennal, la Stratégie 2015, mais a aussi dû relever des défis importants sur plusieurs fronts : la programmation, la réglementation et les finances. En misant sur l'ingéniosité et la créativité de nos personnes, et en planifiant avec soin nos activités, nous avons été en mesure de prendre des décisions éclairées – quoique souvent difficiles – au moment critique. Non seulement pour préserver le *statu quo*, mais pour faire en sorte que le radiodiffuseur public du Canada continue de grandir, de se développer et de repousser les limites.

Stratégie 2015 : maintenir le cap

La Télévision de Radio-Canada est un exemple parfait de ce que nous tentons d'accomplir. Grâce à des dramatiques comme *Unité 9*, nous contribuons à redéfinir le genre tout en attirant des auditoires record. Les méthodes de production novatrices que nous utilisons nous permettent en plus de réduire nos coûts, un atout considérable en période de contraintes budgétaires.

Nous progressons à grands pas dans la diversification de notre offre numérique, en donnant aux Canadiens des moyens d'accès nouveaux et originaux qui leur permettent de s'approprier nos contenus enrichis de matériel spécial et exclusif en ligne, et d'interagir avec eux. Par exemple, l'émission *Cracked* de CBC Television a un prolongement numérique unique, *Cracked: The Psych Crimes Unit Case Files*, qui s'inspire de l'expérience sur le terrain d'un policier de Toronto. Chaque épisode est accompagné d'un nouveau dossier criminel en ligne, que les auditoires peuvent parcourir non seulement pour approfondir ce qu'ils ont vu dans l'émission, mais aussi pour jouer le rôle de détective aux côtés des autres personnages grâce à de nouvelles informations qui leur sont divulguées.

Nous concevons de plus en plus nos émissions comme des expériences multiplateformes. Le premier épisode de la saison de *19-2* présenté à la Télévision de Radio-Canada a mis en scène une tuerie dans une école, sujet d'actualité très sensible. Même si cet épisode à lui seul constituait un grand moment de télévision, le volet numérique de l'émission a permis à nos téléspectateurs d'échanger dans le cadre d'un forum en ligne, et d'avoir accès à une mine d'informations, d'opinions et d'outils pour participer à la discussion. Un débat éclairé animé avec doigté par le radiodiffuseur public.

Le projet d'expansion du service local a également bien avancé cette année, dans le cadre de notre engagement à resserrer les liens avec les Canadiens dans des régions mal desservies. CBC a ainsi lancé sa première station numérique à Hamilton, ainsi qu'un centre de radiodiffusion à Kitchener-Waterloo, de même qu'un nouveau service à Kamloops, avec une émission de radio le matin et du contenu numérique à caractère local. Radio-Canada a par ailleurs ouvert la Maison de Radio-Canada – Est du Québec afin d'offrir aux citoyens du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Les-Îles-de-la-Madeleine des nouvelles régionales en continu, à la radio, à la télévision et sur le web.

Protéger notre avenir

Au cours de cette année plus particulièrement, nous avons travaillé à protéger les services que nous offrons aux Canadiens et à assurer la mise en œuvre de la Stratégie 2015.

Avant tout, nous avons agi de manière décisive pour faire face à la réduction de 115 millions de dollars de notre crédit parlementaire inscrite dans le budget fédéral de 2012 et à d'autres pressions financières. Nous avons transformé Radio Canada International (RCI) en service exclusivement offert sur le web et réduit de sept à cinq le nombre de langues dans lesquelles nous diffusons, en plus d'accélérer la mise hors service de nos émetteurs analogiques et de vendre **bold**, l'une de nos chaînes spécialisées. Nous accélérerons la mise en œuvre de notre stratégie immobilière visant à réduire la superficie que nous occupons, afin d'offrir à nos employés des espaces de travail plus modernes et plus flexibles favorisant la collaboration et la créativité, tout en réduisant nos frais généraux.

Malgré l'annonce par le CRTC de l'abolition progressive du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) au cours des trois prochaines années, nous avons aussi réussi à préserver la majorité des initiatives de programmation locale réalisées avec l'aide du Fonds, comme la diffusion de bulletins de nouvelles régionales allongés destinés aux communautés francophones en situation minoritaire. Mais cela signifie que d'autres priorités subiront les contrecoups de cette réduction, tel le Fonds pour la programmation transculturelle, auquel on doit des collaborations entre les Services français et anglais comme *8^e feu*, la contribution des régions aux émissions hors information, de même que la programmation réseau, qui seront toutes deux réduites.

Le 28 mai 2013, le CRTC a annoncé qu'il appuyait la mise en œuvre continue de la Stratégie 2015. Maintenant que nous en sommes à mi-chemin dans la mise en œuvre de notre plan stratégique quinquennal, le cadre réglementaire moderne que nous a accordé le CRTC nous aidera à maintenir notre élan alors que nous devenons plus régional, plus canadien et plus numérique. La capacité de générer de nouveaux revenus en intégrant de la publicité dans nos réseaux de radio est aussi un élément clé de notre plan et garantira que ces services continuent d'être un lieu de découverte pour les amateurs de musique canadienne.

Assurer une gestion prudente

Au cours des dernières années, notre priorité a été de renforcer la confiance des Canadiens dans leur radiodiffuseur public en leur montrant que nous gérons de manière prudente les fonds avec lesquels nous opérons. Dans le rapport d'examen spécial qu'il vient de publier, le Bureau du vérificateur général a accordé une opinion sans réserve à CBC/Radio-Canada, qui témoigne des progrès accomplis par la Société depuis le dernier examen spécial de 2005. Cette reconnaissance et la note « A » que nous a attribuée la commissaire à l'information constituent pour les Canadiens une garantie de plus quant à la valeur que nous attachons à la transparence et à la gestion responsable et efficace de nos actifs.

L'innovation comme outil de leadership

Faire des économies et générer de nouveaux revenus est essentiel à nos activités, mais nous misons également sur la technologie pour augmenter notre créativité et notre capacité de collaboration, et pour réduire notre empreinte sur l'environnement. À titre d'exemple, les obstacles géographiques sont du passé depuis l'adoption cette année de l'écosystème Google à l'échelle de l'entreprise. Nos employés disposent désormais d'une gamme d'outils conviviaux pour interagir les uns avec les autres de manière plus efficace. Nous avons également réduit notre parc d'imprimantes de plus de 70 pour cent, sans parler de la réduction de la consommation de papier dans tous nos établissements principaux grâce à des imprimantes à haute performance.

Au-delà de 2015

Aujourd'hui, le contenu n'est plus l'apanage d'une poignée de médias, et les auditoires sont plus fragmentés que jamais. Les consommateurs ont accès à plus de 500 chaînes de télévision par satellite, auxquelles s'ajoutent YouTube, iTunes, les médias sociaux, Netflix et plus encore. Tous ces changements redéfinissent en profondeur le milieu dans lequel nous évoluons. Ils sont notre présent et notre avenir.

Nous avons donc entamé une réflexion « Au-delà de 2015 ». Toutefois, avant d'arriver à 2015, l'évolution rapide des médias aura mis sur notre chemin de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Dans cette optique, nous poursuivons notre réflexion sur l'avenir du radiodiffuseur public national en 2020, en 2025 et au-delà.

Une chose est claire : que ce soit sur votre téléphone, sur votre tablette ou sur votre page Facebook, vous devez y trouver les contenus et le radiodiffuseur public. Et pour cela, nous devons continuer de repousser les limites, de prendre des risques et d'écouter ce que les Canadiens veulent et ce dont ils ont besoin.

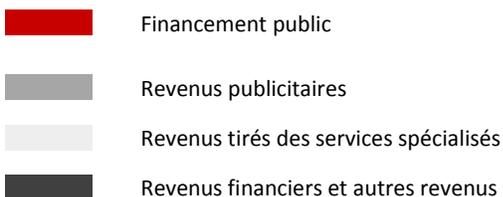
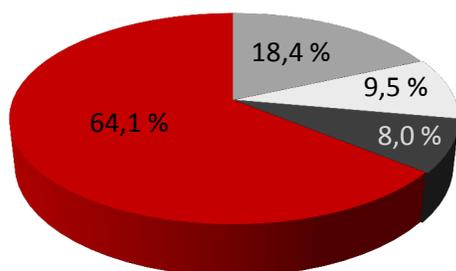


Hubert T. Lacroix
Président-directeur général

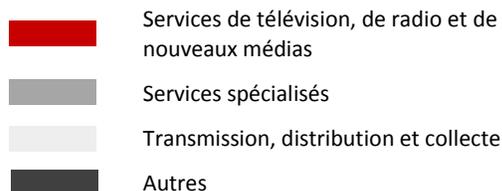
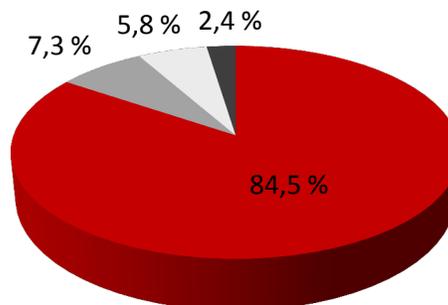
Rétrospective de l'année

Faits saillants financiers

Revenus et sources de financement pour l'exercice 2012-2013



Répartition des dépenses pour l'exercice 2012-2013



<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Revenus	646 065	688 964	(6,2)
Charges	(1 778 522)	(1 840 769)	3,4
Financement public	1 154 850	1 162 317	(0,6)
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	22 393	10 512	113,0
Éléments hors activités opérationnelles	19 499	30 352	(35,8)
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864	2,5

Pour l'exercice 2012-2013, le résultat net avant éléments hors activités opérationnelles s'est établi à 22,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation traduit l'évolution suivante des revenus, du financement et des dépenses :

- Les revenus ont baissé de 42,9 millions de dollars (6,2 pour cent) en 2012-2013 comparativement à l'exercice 2011-2012. Le principal facteur de baisse est le fléchissement des revenus publicitaires occasionné par l'absence du hockey professionnel en direct à l'émission *Hockey Night in Canada (HNIC)* en raison du lock-out dans la LNH. Les revenus publicitaires étaient d'ailleurs relativement plus élevés en 2011-2012 lorsqu'une équipe canadienne, les Canucks de Vancouver, avait pris part à la finale de la Coupe Stanley, disputée en sept matchs.
- Les dépenses ont été inférieures de 62,2 millions de dollars (3,4 pour cent) à celles de l'exercice précédent. Cet écart est attribuable en partie à la diminution cette année de nos coûts de production et de nos dépenses au titre des droits de diffusion d'événements sportifs consécutivement au lock-out dans la LNH. En outre, nous avons réduit nos coûts de programmation et d'exploitation comme le prévoyait notre plan financier adopté dans la foulée du budget fédéral de 2012 et pour composer avec nos autres pressions financières. Ces réductions ont entraîné en revanche des coûts de restructuration non récurrents qui les ont compensées en partie.
- Le financement public comptabilisé en résultat net a accusé une baisse de 7,5 millions de dollars (0,6 pour cent) qui tient principalement à la diminution de 27,8 millions de dollars de notre crédit parlementaire. Ce manque à recevoir a toutefois été compensé en partie par un montant plus élevé comptabilisé au titre du financement des immobilisations reçu au cours de périodes antérieures après la mise hors service de nos émetteurs sur ondes courtes et de nos émetteurs de télévision analogique.

Stratégie 2015 : Rétrospective de l'année

Mission accomplie pour les objectifs du plan

En 2012-2013, les Services français et les Services anglais de CBC/Radio-Canada ont continué de mettre en œuvre un large éventail de projets dans le cadre de notre plan stratégique quinquennal, Stratégie 2015. Trois axes stratégiques sous-tendent ce plan :

- Plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux
- Plus régionale : présence régionale et espaces communautaires
- Plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques

Globalement, nous avons atteint les objectifs fixés pour cette année.

Plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux

Cette année, nous avons poursuivi notre objectif de devenir la référence en matière de contenu de grande qualité qui reflète et enrichit l'expérience des citoyens partout au pays. Radio-Canada et CBC ont produit 19 grands événements – des projets qui contribuent à la culture nationale ou qui sont d'intérêt public national, qui rassemblent les Canadiens en grand nombre, qui sont offerts sur de multiples plateformes et ont un impact important sur les participants. Parmi les faits saillants de l'année, signalons *Les prix Écrans canadiens*, le *100th Calgary Stampede*, *Canada Reads*, *March to the Top*, *Le gala des prix Gémeaux*, *Le show du Refuge* et l'inauguration de la Maison de Radio-Canada – Est du Québec à Rimouski.

CBC Television a continué de donner à sa grille de grande écoute une couleur résolument canadienne en remplaçant les émissions étrangères telles que *Jeopardy!* et *Wheel of Fortune* par du contenu canadien.

Plus régionale : présence régionale et espaces communautaires

Malgré la diminution des crédits reçus du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) en 2012-2013, nos stations régionales ont continué de profiter de son soutien. En prévision de l'élimination du FAPL à la fin de 2014-2015, nous avons revu nos projets, nos succès de programmation, de même que les initiatives prises pour renforcer notre présence régionale. Nous avons aussi procédé à l'examen minutieux des opérations de nos stations régionales et nous avons tenu compte des préoccupations et des attentes des auditoires régionaux.

Au terme de cette réflexion, les Services français ont choisi de préserver en priorité la présence régionale en information, au niveau qu'elle avait atteint les deux dernières années. Les Services anglais protégeront quant à eux la majorité des éléments du plan d'expansion du service local (y compris les nouvelles stations qui ont été annoncées), mais ils ont dû renoncer aux projets visant quatre futures stations de radio locales qui n'avaient pas encore été annoncés.

Futurs services de radio et services numériques de CBC (déjà annoncés) :

- Saskatoon
- London

Malgré ces changements, nous avons progressé considérablement dans l'expansion du service local actuel et l'ajout de nouveaux points de service pour les communautés d'expression anglaise et française mal desservies. Voici des exemples de nos réalisations :

- Nous avons inauguré la Maison de Radio-Canada – Est du Québec à Rimouski en août 2012.
- Nous avons mis en œuvre de nouveaux services à CBC Television et développé encore plus la grille des nouvelles locales de fin de semaine dans les services de radio et numériques à Edmonton, à Ottawa, à Montréal et dans les Maritimes.
- Nous avons allongé de 10 à 30 minutes les émissions de nouvelles de fin de soirée de CBC Television du lundi au vendredi à Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, Ottawa, Montréal et dans les Maritimes.
- Nous avons mis en œuvre de nouveaux services locaux de CBC Radio et des services numériques à Kamloops, à Saskatoon et à Kitchener-Waterloo.
- Nous avons lancé la première station numérique de CBC à Hamilton, en Ontario.

Plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques

Nous avons également fait rayonner notre leadership en créant et en cultivant des espaces numériques canadiens, et consolidé la position concurrentielle des plateformes que nous exploitons déjà. Afin d'élargir la portée de notre contenu, nous avons conclu plusieurs nouveaux partenariats et renouvelé des ententes notamment avec Netflix, Air Transat, Telus, Rogers sur demande, Rogers sans fil, Via Rail, Vidéotron, France Télévisions, Bell, Samsung et Xbox.

De plus, Explora, la chaîne numérique spécialisée de Radio-Canada qui se consacre à la santé, à la science, à la nature et à l'environnement, a célébré son premier anniversaire, et nous avons obtenu auprès du CRTC une licence d'exploitation pour Trésor, la nouvelle chaîne spécialisée de langue française qui sera lancée prochainement.

Cette année également, cbcmusic.ca a fait passer son offre de 40 à 50 chaînes, et une application mobile CBC Music pour Android et BlackBerry 10 a été mise sur le marché. Nous avons également mis sur pied un site web consacré aux Jeux olympiques et procédé à un nouveau lancement du site kidsCBC.ca.

Rétrospective de l'année de programmation

En 2012-2013, CBC/Radio-Canada a continué de diffuser du contenu canadien novateur de qualité sur l'ensemble de ses plateformes. Autour d'émissions qui ont repris l'antenne et de nouveaux titres que nous avons lancés, les Canadiens ont pu se rassembler et retrouver les histoires et les enjeux qui comptent le plus pour eux.

Services anglais

Une programmation canadienne à la hauteur

En 2012-2013, CBC a continué d'offrir aux Canadiens un assortiment d'émissions de divertissement, de sports et d'information sur ses plateformes principales. Avec une programmation bâtie sur des dramatiques captivantes et des séries en direct rassembleuses, des comédies mordantes et des émissions d'information et de journalisme d'enquête primées, CBC a su proposer aux Canadiens une grille diversifiée dans le domaine du divertissement et de l'information.

Cette année, CBC Television a programmé aux heures de grande écoute trois nouvelles séries de divertissement canadiennes : *Murdoch Mysteries*, *Cracked* et *Over the Rainbow*. La chaîne a également présenté près de 40 heures de documentaires originaux aux heures de pointe à *Doc Zone* et à *The Nature of Things*.

L'émission *George Stroumboulopoulos Tonight* a fait son entrée dans le bloc de grande écoute, une autre offensive pour contribuer à la prééminence du contenu canadien à l'antenne de CBC Television.

Parmi les dix meilleures émissions de divertissement canadiennes (à l'exclusion des catégories nouvelles, sports et spéciales), cinq faisaient partie de la grille de CBC Television : *Dragons' Den*, *Murdoch Mysteries* (saison 6), *The Rick Mercer Report*, *Marketplace* et *Republic of Doyle*. *Dragons' Den* conserve le titre de numéro un des émissions canadiennes de divertissement factuel, avec un auditoire moyen à la minute dépassant le million de téléspectateurs, alors que le duo *The Rick Mercer Report* et *This Hour Has 22 Minutes* continue de divertir des auditoires sans cesse plus nombreux. À sa première saison de diffusion, *Murdoch Mysteries* a rallié en moyenne plus de 1 million de téléspectateurs, soit largement le double de l'auditoire qu'elle a obtenu sur Citytv à l'été 2012.

Dans le domaine des sports, *Hockey Night in Canada* a fait un retour très remarqué à l'écran à l'occasion de son 60^e anniversaire, après un long conflit de travail à la LNH, égalant ou dépassant les cotes d'écoute des années précédentes lors des matchs de début de saison. Le premier match diffusé en début de soirée a en effet enregistré un auditoire moyen à la minute de 3,35 millions de personnes (une hausse de 17 pour cent par rapport au record précédent). Notre stratégie *Ice and Snow* axée sur les sports d'hiver, combinée à la présentation d'événements de prestige durant la saison estivale, a rallié un plus vaste public : par exemple, l'auditoire des Championnats mondiaux de patinage artistique de l'UIP a bondi de 20 pour cent par rapport à l'an dernier.

CBC News a été le témoin de grands événements tels que les célébrations du Jubilé de diamant de la reine Élisabeth II, la commémoration des 100 ans du naufrage du *Titanic*, les élections provinciales au Québec et en Alberta, les élections aux États-Unis, le passage de l'ouragan Sandy et l'élection du nouveau pape de l'Église catholique romaine. Dans la catégorie journalisme d'enquête, le réseau a présenté *Inside Syria*, *Cops & Dollars*, *Who Gets Into Canada* et *Finding Franklin*. Enfin, des projets

multiplateformes d'envergure ont été lancés, tels que *CBCNews.ca/Kidnapped* en collaboration avec *the fifth estate*.

Les parts d'auditoire de CBC Radio One et de CBC Radio 2 ont été solides cette année (voir la section 2.2, *Indicateurs opérationnels*). L'offre diversifiée de la radio comprenait entre autres *The Current*, qui a célébré son dixième anniversaire, et *Canada Reads 2013*, qui a couronné *February*, premier roman publié par Lisa Moore. L'émission a d'ailleurs attiré 2,1 millions d'auditeurs et enregistré une forte participation lors des votes.

Accroître notre présence régionale

CBC a renforcé la promotion de la diversité régionale grâce à une programmation conçue pour refléter la scène locale, régionale et interrégionale.

Notre avancée dans les régions s'est confirmée : 20 des 23 émissions du matin de CBC Radio One se sont classées aux trois premières places de leur marché, dont 12 au premier rang. Du côté de CBC Television, les auditoires des bulletins de nouvelles de début de soirée ont augmenté par rapport à ceux de l'an dernier.

Nous avons poursuivi notre stratégie à succès consistant à produire des émissions réseau partout au Canada. Citons notamment *Republic of Doyle* qui est produite à Terre-Neuve, *Heartland*, en Alberta, *Arctic Air*, en Colombie-Britannique et dans les Territoires-du-Nord-Ouest, et *Mr. D*, à Halifax. *The Rick Mercer Report* présente également régulièrement des segments réalisés dans différentes régions du pays. L'Ouest a aussi été sous le feu des projecteurs avec l'arrivée d'Ian Hanomansing aux commandes de *CBC News Now* sur CBC News Network et le lancement de *The 180* avec Jim Brown sur CBC Radio One.

Élargir notre portée dans l'espace numérique

Notre offre numérique permet au public d'accéder à notre contenu à sa convenance. Au nombre des faits saillants de l'année, mentionnons l'accroissement constant de l'auditoire de CBC.ca (voir la section 2.2, *Indicateurs opérationnels*).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, CBC Music a continué d'élargir son offre au cours de sa première année complète d'existence; elle compte désormais 50 webradios (en plus de CBC Radio 2 et de CBC Radio 3) et donne accès à encore plus de contenu sur demande.

Nous avons également lancé de nouvelles applications pour *Hockey Night in Canada* (Xbox, Windows 8 et BlackBerry 10), pour CBC News (Windows 8 et BlackBerry 10) ainsi qu'une application intitulée Kids' CBC TV for Me (iOS), où les enfants d'âge préscolaire retrouveront leurs émissions préférées de la zone Kids' CBC. CBC Radio compte désormais un nouveau site web mobile, de même qu'une application pour Android et BlackBerry 10.

L'une de nos priorités a été d'élargir l'offre pour le deuxième écran cette année. Nous avons produit plusieurs dérivés numériques de nos émissions populaires, dont *Hockey Night in Canada*, *Over the Rainbow*, une émission dans laquelle les téléspectateurs de tout le pays ont voté pour leur interprète préférée du personnage de « Dorothy », l'application d'accompagnement de *Republic of Doyle*, un webépisode de *Murdoch Mysteries* dans lequel le téléspectateur joue le rôle d'un détective invité dans une enquête sur un meurtre aux côtés du célèbre Murdoch, des minidocumentaires liés à *Arctic Air* et des dossiers d'enquête dans l'univers virtuel de *Cracked*, où le téléspectateur est invité à tirer ses propres conclusions à partir des preuves accumulées.

Services français

Programmation : Offrir innovation et qualité

Radio-Canada a connu une année tout à fait exceptionnelle, précédée par une programmation en phase avec les attentes des auditoires : une information de qualité irréprochable, des séries dramatiques distinctives, et des émissions de culture et de variétés rassembleuses.

La Télévision de Radio-Canada a proposé une grille distinctive, agrémentée de certaines des émissions préférées des téléspectateurs comme *Les enfants de la télé*, *Les Parent*, *Tout le monde en parle*, *19-2* et *Trauma*. Avec un auditoire moyen à la minute combiné de 4 929 000 téléspectateurs pour les deux soirs de diffusion et des parts de marché de 89 pour cent le 31 décembre, la revue humoristique de fin d'année, *Bye Bye 2012*, a battu son propre record historique de 2011¹.

À cette base solide se sont greffées des nouveautés inscrites de plain-pied dans le mandat du radiodiffuseur public. À la télévision, *Un air de famille* célèbre la musique faite en famille, dans toutes les régions du Canada francophone. L'émission est bâtie sur un format original créé pour Radio-Canada qui a déjà suscité l'intérêt de producteurs internationaux. La série dramatique *Unité 9* est devenue un phénomène qui pourrait bien figurer dans les annales de la Télévision de Radio-Canada, avec une moyenne cumulée de 1,8 million de téléspectateurs par épisode la première année. De surcroît, cette série est le produit de moyens de production innovateurs et efficaces, déployés avec excellence dans une période de resserrement budgétaire. Au total, avec une programmation distinctive, innovatrice et qui continue d'être rassembleuse, la Télévision de Radio-Canada a pu gagner plus d'un point et demi de parts de marché aux heures de grande écoute².

À la Première Chaîne de la radio, *Pas de midi sans info* a occupé le créneau du midi en septembre 2012, succédant à l'émission phare *Maisonneuve en direct*, en ondes depuis neuf ans. En misant sur l'interactivité avec les auditeurs, la nouvelle émission a relevé le défi, dès sa première année en ondes, de maintenir l'écoute à des niveaux semblables à ceux des années précédentes³.

Une actualité en effervescence constante a permis à Radio-Canada de confirmer son rôle de chef de file en information. Pour s'informer et comprendre, les auditoires nous ont suivis sur toutes les plateformes, propulsant d'ailleurs certains résultats d'auditoire pour les téléjournaux régionaux, pour Radio-Canada.ca et ses sites régionaux ainsi que pour notre service de télévision spécialisée, le RDI. Pour en savoir plus, voir la section 2.2, *Indicateurs opérationnels*.

Régions : Maintenir notre présence

Outre l'information, la production d'émissions régionales permet d'affirmer la présence régionale à la télévision nationale aux heures de grande écoute. Mentionnons *Dans l'œil du dragon*, le *Prix des lecteurs Radio-Canada* et *100 ans mon cowboy* (dans le cadre des festivités du centenaire du Stampede de Calgary). Basé sur un format développé au départ par CBC, *Dans l'œil du dragon* s'est hissée, dès son premier été à l'antenne de Radio-Canada, au deuxième rang du palmarès des émissions régulières de Radio-Canada les plus regardées, avec un auditoire moyen à la minute de plus de

¹ Recherche Radio-Canada, analyse fondée sur les données BBM (PPM, personnes âgées de 2 ans et plus).

² Recherche Radio-Canada.

³ Recherche Radio-Canada.

800 000 téléspectateurs⁴, tout juste derrière l'émission phare *Tout le monde en parle*. L'émission reprend l'antenne pour une deuxième année à l'été 2013, forte de sa performance de la première saison. *Zone doc* a diffusé le documentaire *Trois boxeuses canadiennes pour les Olympiques*, une production ontarienne. En 2012, nous avons fêté l'Année des Fransaskois (les francophones vivant au Saskatchewan) sur toutes nos plateformes.

La consolidation de l'offre régionale en information s'est poursuivie afin de tirer profit du plus grand nombre de créneaux horaires et plateformes disponibles. Que ce soit par l'ajout de bulletins télévision en brèves en Ontario, par l'intégration des bulletins radio de l'heure dans toutes les régions y compris Montréal, par l'ouverture de créneaux de mi-journée de 30 minutes à Moncton, à Québec, à Ottawa-Gatineau, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, par l'ajout d'un segment local d'une demi-heure par jour à l'émission du matin de Windsor, par l'amélioration continue des sites régionaux et l'ajout d'une zone Yukon sur la page web Colombie-Britannique/Yukon, aucune occasion d'être présents dans les régions n'a été négligée. Ce déploiement multiplateforme nous permettra d'assurer une meilleure couverture journalistique de l'actualité régionale, comme cela a été le cas lors des deux élections provinciales en Alberta, en avril 2012, et au Québec, en septembre 2012.

Multiplateforme : Rayonner vers nos auditoires

Le développement numérique en continu est une trajectoire privilégiée qui aide Radio-Canada à établir un lien avec ses différents auditoires. Tant les projets numériques originaux que les émissions conçues dans les médias traditionnels procèdent de la même démarche : multiplier les rencontres et les expériences avec tous nos auditoires.

Les nombreux moyens à disposition dans la sphère numérique sont mis à contribution : la mobilité (participation citoyenne à l'émission phare du matin dans la région de Montréal, *C'est bien meilleur le matin*, et la nouvelle émission réseau du midi, *Pas de midi sans info*), la ludification (*Supermaire*, *Judas.tv*), la personnalisation (fil audio Première Chaîne) et l'exploitation des réseaux sociaux (*Radio-Canada et moi*, l'horaire télévision personnalisé sur Facebook).

Lancé en juin 2011, Espace.mu a atteint en mars 2013 un niveau record de portée depuis son lancement. Le web musical de Radio-Canada regroupe près de 60 webradios réparties en 8 genres musicaux, chanson/pop, rock, classique, musique du monde, jazz, country-folk, hip-hop et musique émergente, et est devenu depuis septembre 2012, la nouvelle adresse web de la chaîne Espace musique. De son côté, RCI a mis entièrement sur une interface web afin de créer des liens entre les Canadiens et les citoyens du monde, et ce, en cinq langues. La reconfiguration du site a été achevée en avril 2013.

L'innovation et la créativité des équipes ont donné vie à des contenus originaux multiplateformes et à des documentaires web (*Le chum de ma mère est un extra-terrestre*, *Alphée des étoiles*, *Émilie*) qui ont obtenu la faveur du public et attiré l'attention de la presse. Ce type de programmation permet aussi à l'expertise journalistique de Radio-Canada d'élargir grandement ses horizons (*Brossard Chinatown* et *Miss inc.*).

⁴ Recherche Radio-Canada, analyse fondée sur les données BBM. Les émissions « régulières » sont des émissions qui comprennent au moins cinq épisodes.

Rétrospective de l'année administrative

2015 : même stratégie, autre trajectoire

Nous avons annoncé le 4 avril 2012 que la Société devrait composer avec des pressions financières continues de l'ordre de 200 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ce chiffre comprend la réduction de 115 millions de dollars de notre crédit parlementaire annuel dans le cadre du budget fédéral de 2012 et 85 millions en frais inévitables et investissements réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques, dont ceux qui sont indispensables pour demeurer un radiodiffuseur public moderne. De plus, des coûts liés aux compressions d'effectif et d'autres coûts de restructuration ponctuels pour gérer ces pressions additionnelles devraient atteindre 25 millions de dollars, dont 18 millions qui seront occasionnés en 2012-2013 pour les compressions d'effectif.

Pour nous attaquer de front à ce défi, nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives d'économie. Nous avons réussi la transformation de Radio Canada International (RCI) en un service exclusivement présent sur le web qui offre aux Canadiens et aux auditoires internationaux une programmation en cinq langues : anglais, français, espagnol, arabe et mandarin. Nous avons mis hors service environ 600 de nos émetteurs analogiques et nous poursuivons l'examen de notre parc d'émetteurs et de notre portefeuille immobilier de manière à accroître nos revenus autogénérés. Nos efforts pour louer l'espace inutilisé dans nos installations ont porté leurs fruits, près de 390 000 pieds carrés avaient été loués à la fin de l'exercice financier. Tout cela s'inscrit dans notre objectif de réduire notre empreinte immobilière de 800 000 pieds carrés d'ici 2017.

Notre plan a été conçu expressément pour protéger les priorités de la Stratégie 2015. Toutefois, en raison de l'ampleur des défis que nous devons relever, nous avons dû réduire l'échelle de certains volets de notre plan stratégique, dont l'expansion du service local, les services de télévision numérique, le nombre et le budget de certains grands événements, de même que les projets de programmation transculturelle.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

Le 18 juillet 2012, le CRTC a annoncé que le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) sera progressivement aboli d'ici trois ans, ce qui réduira le financement annuel de CBC/Radio-Canada de 47,1 millions de dollars d'ici le 31 août 2014.

Nous avons pris la décision de protéger autant que possible les initiatives de programmation que le FAPL nous a permis de mettre en œuvre. La programmation régionale est un volet essentiel du mandat du radiodiffuseur public national, et une présence accrue sur l'ensemble du territoire canadien figure en tête des priorités de notre plan quinquennal, la Stratégie 2015. La décision du Conseil signifie toutefois que nous devons réduire encore notre budget pour tenir compte de l'élimination du Fonds.

Voici quelques-unes des mesures que nous avons prises pour y parvenir :

- Annulation des plans de lancement de quatre nouvelles stations de radio locales à l'exception de celles qui ont déjà été annoncées.
- Élimination du Fonds de programmation transculturelle (ce fonds interne avait déjà été réduit lors du processus budgétaire de 2012) qui a servi à financer de grands projets de collaboration entre les Services français et anglais, tels que *8^e feu/8th Fire*, *Rendez-Vous*, une collaboration de CBC Radio 2 et d'Espace musique, et la couverture d'événements d'actualité comme le printemps arabe.
- Réduction des contributions régionales aux émissions hors information.
- Réductions des grilles réseau.
- Réduction des budgets de communication et de promotion.
- Recherche d'efficiences supplémentaires.

Renouvellement des licences

Les audiences sur le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada devant le CRTC ont commencé le 19 novembre 2012. Il s'agissait d'un moment décisif pour la Société, puisque le dernier renouvellement de ses licences remontait à 13 ans. La Stratégie 2015 établit notre vision pour l'avenir du radiodiffuseur public national du Canada, mais il nous faut aussi disposer d'un cadre réglementaire souple qui nous permettra de suivre l'évolution du paysage de la radiodiffusion et des préférences des Canadiens. La Société a également déposé une demande pour être autorisée à diffuser de la publicité nationale sur Espace musique et sur CBC Radio 2 afin de l'aider à compenser la réduction de son financement public et éviter des réductions additionnelles dans la programmation.

Tout au long des audiences, tant les organisations que les citoyens canadiens se sont présentés devant le Conseil pour lui faire part des enjeux les préoccupant. Le CRTC a reçu près de 8 000 commentaires dans la période précédant les audiences.

Le 28 mai 2013, le CRTC a annoncé l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire souple pour le radiodiffuseur public. La décision de l'organisme de réglementation permet à la Société de diffuser de la publicité sur les ondes d'Espace musique et de CBC Radio 2. Nous sommes ravis que le Conseil appuie les principaux éléments de notre Stratégie 2015 et qu'il ait cautionné notre proposition de simplifier le cadre réglementaire qui nous est imposé. L'arrivée de la publicité sur nos réseaux ne modifiera pas le mandat d'Espace musique et de CBC Radio 2, qui demeureront vouées à soutenir et à présenter ce qui se fait de mieux sur la scène musicale canadienne.

Nous remercions les Canadiens de leur participation au processus de renouvellement de nos licences.

Examen spécial du Bureau du vérificateur général

En février, le Bureau du vérificateur général (BVG) a accordé au Conseil d'administration une [opinion sans réserve](#). Couvrant la période d'octobre 2011 à juin 2012, le rapport d'examen spécial du BVG confirme que le radiodiffuseur public gère ses ressources avec efficacité et économie, que ses activités sont menées de manière efficace et que ses actifs sont protégés et contrôlés.

Même si la majorité des éléments évalués étaient positifs, le BVG a souligné des améliorations possibles et formulé sept recommandations principales, qui ont été acceptées par la direction. Ces recommandations sont les suivantes :

- Fournir au Conseil d'administration les plans stratégiques dans les délais impartis pour qu'il les approuve. Cette recommandation s'appliquait tout particulièrement au Comité immobilier et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.
- Intégrer des mesures de gestion du personnel dans le cadre de mesure du rendement global de la Société.
- Élaborer des plans de relève et des profils de compétences uniformes dans toute la Société pour le personnel de direction et de supervision, ainsi que pour les talents clés.
- Veiller à ce que tous les gestionnaires soient évalués en fonction d'objectifs de gestion du personnel précis.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à conserver en poste l'équipe de direction au sein de la composante Personnes et Culture, afin qu'elle puisse assurer une certaine continuité et que nous puissions fixer des objectifs stratégiques à long terme en matière de ressources humaines.
- Mettre à jour notre politique sur la sécurité et fixer des normes et des procédures en matière de sécurité de l'information pour classer et traiter l'information sensible.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour résoudre les lacunes décelées dans notre système de gestion environnementale.

Nous avons préparé un plan d'action pour mettre en œuvre toutes les recommandations du BVG au cours des prochaines années.

Rapport de gestion

Saisonnalité

La majeure partie de nos revenus autogénérés est constituée de revenus publicitaires, lesquels suivent un cycle saisonnier. Les revenus publicitaires varient en fonction des conditions du marché et de l'économie en général, ainsi que de la programmation. Les revenus d'abonnement sont relativement plus stables d'un trimestre à l'autre. Les dépenses opérationnelles tendent également à suivre un cycle saisonnier en raison des variations de la grille de programmation.

Les crédits parlementaires sont constatés en résultat en fonction du budget annuel, qui reflète les influences saisonnières sur les dépenses et les revenus autogénérés.

Note relative aux déclarations prospectives

Ce rapport renferme des déclarations prospectives concernant les objectifs, les stratégies et les résultats opérationnels et financiers escomptés. Ces déclarations s'appuient sur les hypothèses générales suivantes : le financement public de CBC/Radio-Canada demeure conforme aux annonces faites dans le budget fédéral de 2012; les contributions provenant du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) disparaîtront progressivement d'ici le 31 août 2014; le marché des revenus publicitaires de la télévision demeurera solide et le contexte de la réglementation de la radiodiffusion ne changera pas fondamentalement. Les principaux facteurs de risque et d'incertitude sont décrits à la section 4.4 *Perspectives* et à la section 4.5 *Gestion des risques et tableau des principaux risques* du présent rapport. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent à notre volonté et restent difficiles à prévoir. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, des facteurs liés à la conjoncture économique et financière, ainsi que d'autres facteurs d'ordre technologique et réglementaire. En raison de l'influence de ces facteurs ou d'autres facteurs, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions contenues, de manière explicite ou implicite, dans les déclarations prospectives.

1. Activités principales et stratégie

1.1 Mandat

CBC/Radio-Canada est le radiodiffuseur public national du Canada, et est régie par la *Loi sur la radiodiffusion*.

En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* : « ... la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit; ... la programmation de la Société devrait à la fois :

- être principalement et typiquement canadienne, refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;
- s'efforcer d'être de la même qualité en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada. »

Outre ce mandat de portée nationale, CBC/Radio-Canada doit aussi offrir, en vertu du paragraphe 46(2) de la *Loi*, un service international assuré par Radio Canada International (RCI). Le 24 juin 2012, le service sur ondes courtes et de radio web de RCI est devenu RCInet.ca, un service international uniquement offert sur le web, diffusant en cinq langues : français, anglais, espagnol, arabe et mandarin.

Notre vision consiste à être reconnu comme le chef de file pour exprimer la culture canadienne et enrichir la vie démocratique de tous les Canadiens.

Dans l'établissement et l'exploitation de ses activités de radiodiffusion, CBC/Radio-Canada doit se conformer aux conditions de licence et aux autres exigences réglementaires établies par le CRTC, de même qu'à toute obligation, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, pouvant s'appliquer à l'utilisation du spectre des radiocommunications par la Société.

1.2 Services de CBC/Radio-Canada

CBC/Radio-Canada propose une gamme complète de services à la radio, à la télévision, sur Internet, par satellite et sur les appareils mobiles, et se fait une priorité de concevoir de nouvelles plateformes et d'en étendre la croissance afin d'élargir l'accès que les Canadiens ont à son contenu. Profondément enracinés dans les régions, nous sommes le seul radiodiffuseur national à offrir divers points de vue régionaux et culturels, en français, en anglais et en huit langues autochtones, ainsi qu'en cinq langues pour les auditoires à l'étranger. La portée des services de la Société s'étend d'un océan à l'autre et à l'échelle planétaire grâce au contenu distinctif de grande qualité produit par les Canadiens, pour les Canadiens et à leur image, et qui leur est offert à leur convenance. Nous proposons plus de 30 services qui sont présentés ci-après :

Radio

		
<p>CBC Radio One</p> <p>Nouvelles, actualités, émissions sur les arts et la culture, à la radio et sur la chaîne 169 de SiriusXM.</p>	<p>CBC Radio 2</p> <p>Musique classique, jazz et pop, à la radio et sur quatre chaînes en ligne : classique, jazz, auteurs canadiens et compositeurs canadiens.</p>	<p>CBC Radio 3</p> <p>Référence en musique indépendante canadienne, sur Internet, en baladodiffusion et sur la chaîne 162 de SiriusXM.</p>
		
<p>CBC Music Sonica</p> <p>Musique de groupes alternatifs du Canada et d'ailleurs pour un auditoire adulte, présentant les nouveaux sons rock d'aujourd'hui aux côtés de quelques icônes du patrimoine musical canadien, sur la chaîne 171 de SiriusXM.</p>	<p>Première Chaîne</p> <p>Nouvelles, actualités, et émissions sur les arts et la culture</p>	<p>Espace Musique</p> <p>Musique classique, jazz, chansons, musique du monde et musique émergente à la radio et à la radio par satellite de Sirius, chaîne 153.</p>
		
<p>Première</p> <p>Nouvelles, actualité et culture, en partenariat avec RCI et Radio France Internationale, sur la chaîne 160 de SiriusXM.</p>	<p>Chansons</p> <p>Chaîne musicale de chansons entièrement francophone qui présente les plus grands artistes québécois et francophones du monde entier, sur la chaîne 163 de SiriusXM.</p>	<p>FrancoCountry</p> <p>Musique country-folk entièrement francophone et canadienne. Les plus grands succès de la musique country, ainsi que des artistes de la relève de la nouvelle scène country-folk, sur la chaîne 166 de SiriusXM.</p>

Télévision



CBC

CBC Television

Nouvelles, information, émissions de sport et de divertissement, documentaires et programmation enfants.



CBCnews
network

CBC News Network

Service d'information télévisée en continu.



documentary

documentary

Documentaires, films et séries canadiens et étrangers.



TÉLÉVISION

Télévision de Radio-Canada

Nouvelles, actualités, dramatiques, culture, variétés, émissions de sport et programmation enfants et jeunesse.



RDI

Réseau de l'information de Radio-Canada

Nouvelles, information et actualités diffusées en continu à la télévision.

TV5MONDE

TV5MONDE

Programmation faisant la promotion de la diversité des cultures et des points de vue et provenant de 10 télédiffuseurs partenaires, dont Radio-Canada.



ARTV

Art et divertissement : cinéma, théâtre, musique, danse, arts visuels et autres. Sur abonnement.



Explora

Santé, sciences, nature et environnement.

CBC  Radio-Canada

CBC News Express / RDI Express

Service de nouvelles et d'information bilingue offert dans 5 grands aéroports du Canada à plus de 62 millions de voyageurs chaque année.

Internet



CBC.ca

Nouvelles, information, matériel audio et vidéo diffusé en continu, brèves sportives, reportages web et archives multimédias.



cbcnews.ca

Manchettes et reportages fouillés sur l'actualité locale, nationale et internationale, diffusion audio et vidéo en continu et éléments interactifs propres au web.



cbcports.ca

Nouvelles canadiennes et internationales et reportages spéciaux sur le monde des sports, accès à la diffusion en continu et en direct de grandes rencontres sportives, notamment *Hockey Night in Canada* de CBC.



cbcmusic.ca

Service de musique numérique gratuit offrant aux Canadiens 50 stations de webradio, représentant 12 genres musicaux distincts, CBC Radio 2 et CBC Radio 3, et agrémenté de commentaires de personnalités de la scène musicale et de programmeurs les plus chevronnés du pays, des centaines de concerts, des vidéos exclusives, des listes de diffusion et plus encore.



CBC Books

Toute la richesse du contenu littéraire de CBC sur toutes les plateformes, audio, vidéo et numériques.



Radio-Canada.ca

Nouvelles, information, matériel vidéo et audio en continu, et reportages web.



Tou.tv

Service de télévision en ligne sur demande créé par Radio-Canada et diffusant des contenus de près de 50 producteurs et télédiffuseurs canadiens et étrangers.



Espace.mu

Musique sur mesure, principalement francophone, diffusée sur Internet dans huit genres : chanson-pop, jazz, classique, hip-hop, rock, country-folk, musique du monde et musique émergente.



Radio Canada International (RCI)

Plateforme interactive consacrée à l'information et à la culture canadiennes offerte en cinq langues sur Internet.

Autres



Les disques SRC / CBC Records

Étiquette mettant en vedette des musiciens canadiens et produisant environ huit CD chaque année.



Productions mobiles de Radio-Canada / CBC Mobile Productions

Services de production qui génèrent des revenus tirés de la programmation grâce à la vente à des tiers.



Boutique Radio-Canada / CBC Shop

Boutique sur place et en ligne, où sont proposés des enregistrements sonores et audiovisuels d'émissions de CBC/Radio-Canada ainsi que des produits dérivés.



CBC/Radio-Canada Olympiques

CBC/Radio-Canada est fière d'être le radiodiffuseur officiel des Jeux olympiques. En plus de maintenir la tradition de radiodiffuseur des Jeux de premier plan, nous mettrons l'accent sur le divertissement et la programmation sur toutes les plateformes et dans tous les genres, y compris la télévision, la radio, le numérique, l'information, les émissions non scénarisées, le divertissement factuel, les émissions pour enfants et le sport jusqu'aux Jeux de Sochi de 2014 et de Rio de 2016.



Kids' CBC

Programmation pour enfants sans publicité axée sur le sain divertissement pour les enfants et les jeunes.



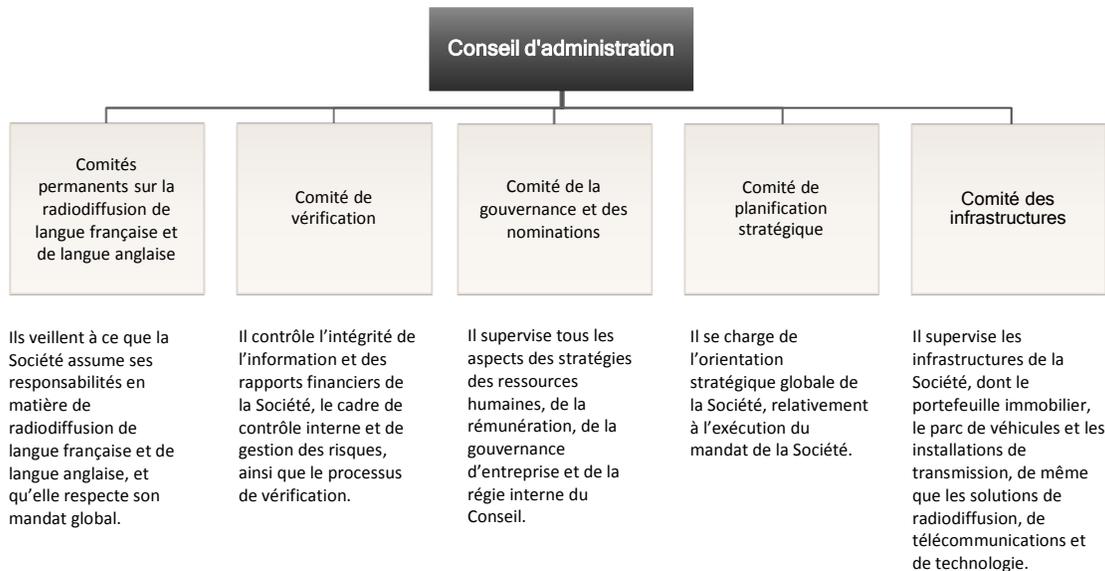
CBC North

Point de rassemblement des communautés du Nord canadien offrant des services de radio et de télévision en anglais, en français et dans huit langues autochtones.

1.3 Conseil d'administration et structure de la direction

Le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada est chargé de superviser le fonctionnement de la Société. Il comprend 12 membres nommés par le gouverneur en conseil, dont le président du Conseil et le président-directeur général.

Le Conseil chapeautait les cinq comités suivants au 31 mars 2013.



Activités du Conseil d'administration et points saillants

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration et ses comités ont tenu de nombreuses réunions pour étudier de grands enjeux.

Durant l'année écoulée, le Conseil a été responsable des comités et de la gouvernance générale des activités, et s'est concentré en particulier sur la planification et le suivi stratégique, la supervision des rapports, la planification des activités immobilières, les rencontres d'initiatives régionales et l'approbation de transactions de grande envergure. Le Conseil a notamment approuvé la signature d'une lettre d'entente exécutoire avec le Comité international olympique pour l'obtention des droits de diffusion au Canada des [Jeux olympiques](#) de 2014 et de 2016. Cette entente consolide notre engagement envers le sport amateur et nous permettra de faire connaître au public d'ici le parcours et les performances sportives des athlètes canadiens.

À l'image de la nature du travail accompli par les comités du Conseil, le Comité de planification stratégique s'est penché sur les répercussions des pressions financières qui s'exercent sur la Société, dont les réductions prévues dans le budget fédéral de 2012, l'abolition du FAPL et le manque à gagner engendré par le lock-out de la LNH, afin de recommander au Conseil les mesures de contingence appropriées.

De plus, le Comité des infrastructures (qui remplace le Comité de l'immobilier) a approuvé ou examiné plusieurs projets importants, ou redéfini leur orientation, dont le [projet de consolidation de Halifax](#), le [projet de la Maison de Radio-Canada](#) et un nouveau projet de location d'envergure au Centre canadien de radiodiffusion, en plus de revoir les mises à jour des projets, les plans d'action et les rapports des Services immobiliers.

Nous avons pu réduire de façon importante notre empreinte immobilière au cours des deux dernières années, en retranchant près de 400 000 pieds carrés, soit 10 pour cent de la superficie d'occupation totale de la Société. Nous avons notamment conclu un bail avec la société Allied Properties REIT pour la location d'environ 168 000 pieds carrés d'espace inutilisé au Centre de radiodiffusion de Toronto en juin 2012. Nous avons également réduit de près de 9 pour cent la superficie occupée par nos centres régionaux et nos installations de plus petite taille. De plus, grâce à notre stratégie visant à nous départir de nos actifs immobiliers excédentaires désuets, nous avons réduit considérablement nos coûts d'occupation.

Le 25 septembre dernier, les membres du Conseil d'administration ont assisté à l'[assemblée publique annuelle](#) de la Société, qui s'est tenue à St. John's, à Terre-Neuve.

Structure de la direction

La structure organisationnelle de la Société reflète ses responsabilités en matière de radiodiffusion, d'infrastructure et d'administration ainsi que ses activités connexes. L'Équipe de la haute direction est constituée du président-directeur général et des chefs de sept composantes, dont les responsabilités sont résumées ci-dessous.

Président-directeur général	Supervise la gestion de CBC/Radio-Canada afin de s'assurer que le radiodiffuseur public national du Canada est en mesure de remplir les divers aspects de son mandat et continue d'offrir aux Canadiens une programmation variée, de grande qualité, conçue pour informer, éclairer et divertir, et qui est créée par eux, pour eux et à leur image.
Vice-président principal, Services français	Supervise l'ensemble des services de programmation en langue française de CBC/Radio-Canada qui comprennent, entre autres, la Télévision de Radio-Canada, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ARTV, la Radio de Radio-Canada, RCI, Radio-Canada.ca, Espace.mu et Tou.tv.
Vice-présidente principale, Services anglais	Supervise l'ensemble des services de programmation en langue anglaise de CBC/Radio-Canada, ce qui comprend, entre autres, CBC Radio One, CBC Radio 2, CBC Television, CBC News Network, <i>documentary</i> et les services numériques.

Vice-présidente et chef de la direction financière	En plus d'assumer la responsabilité de l'ensemble de la gestion financière du radiodiffuseur public national du Canada, supervise les partenariats commerciaux nationaux et joue un rôle essentiel en contribuant à établir un modèle économique durable pour l'avenir de la Société.
Vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'orientation technologique de CBC/Radio-Canada, ainsi que des stratégies réglementaires concernant les services de télévision et de radio pour l'ensemble de la Société, en conformité avec la réglementation imposée par le CRTC et la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> , en plus de superviser les activités de recherche nationale et d'analyse.
Vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles	Veille au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie unifiée de communications institutionnelles pour CBC/Radio-Canada; dirige les communications tant internes qu'externes pour l'ensemble de la Société; et formule les orientations stratégiques générales relatives à la promotion et au marketing des émissions. Supervise également le groupe des Relations gouvernementales.
Vice-présidente, Personnes et Culture	Supervise la prestation des services des ressources humaines de la Société, tout en veillant à ce que les relations entre la direction et les employés soient positives. Participe à la réalisation du volet « personnes » du plan stratégique quinquennal de la Société, la Stratégie 2015, et s'assure que CBC/Radio-Canada offre un milieu de travail gratifiant et progressiste, qui reflète la diversité et fait appel à des équipes de professionnels novateurs, très compétents et axés sur la réalisation du plan.
Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil	Responsable du portefeuille immobilier de CBC/Radio-Canada partout au pays et à l'étranger, des bureaux des Services juridiques de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, du Secrétariat général et du respect des obligations liées aux lois sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, la santé, la sécurité et l'environnement.

1.4 Stratégie institutionnelle

La mise en œuvre du plan stratégique 2015 : *Partout, Pour tous*, lancé en février 2011, a officiellement commencé au premier trimestre de 2011-2012.

Ce plan comporte trois éléments :

- Une vision pour CBC/Radio-Canada
- Quatre principes directeurs qui appuient la vision
- Trois axes stratégiques pour atteindre les objectifs fixés



Pour mesurer le succès de ce nouveau plan nous avons recours à des indicateurs stratégiques et opérationnels clés.



Comme on le verra à la section 2, *Rendement*, nos indicateurs de rendement clés (IRC) sont de deux ordres :

- 1) Les **indicateurs stratégiques** intègrent les résultats des sondages réalisés pour mesurer notre efficacité à nous acquitter de notre mandat et l'adéquation entre notre programmation et les principes directeurs ci-dessus. Ils tiennent également compte de la part de contenu canadien dans nos émissions télévisées.

- 2) Les **indicateurs opérationnels** prennent en considération la part d'auditoire, le nombre de visiteurs sur nos sites web, le nombre d'abonnés à nos services et les revenus réalisés par les Services français et les Services anglais.

1.5 Modèle économique

Nous exerçons nos activités grâce à plusieurs sources de financement, notamment des crédits parlementaires et des revenus autogénérés. CBC/Radio-Canada est une société d'État, dont le budget est financé à 64,1 pour cent par des crédits parlementaires approuvés chaque année.

Depuis 10 ans, ces crédits sont demeurés relativement constants dans un contexte de radiodiffusion marqué par une hausse importante des coûts. Dans le cadre du budget de 2012, le gouvernement fédéral a réduit de 115 millions de dollars le crédit parlementaire que la Société recevra au cours des trois prochaines années.

Les 35,9 pour cent restants du budget proviennent de la publicité, des services spécialisés et d'autres sources. CBC/Radio-Canada n'est pas une entreprise à but lucratif, et toutes ses sources de financement lui servent à remplir son mandat de radiodiffusion publique.

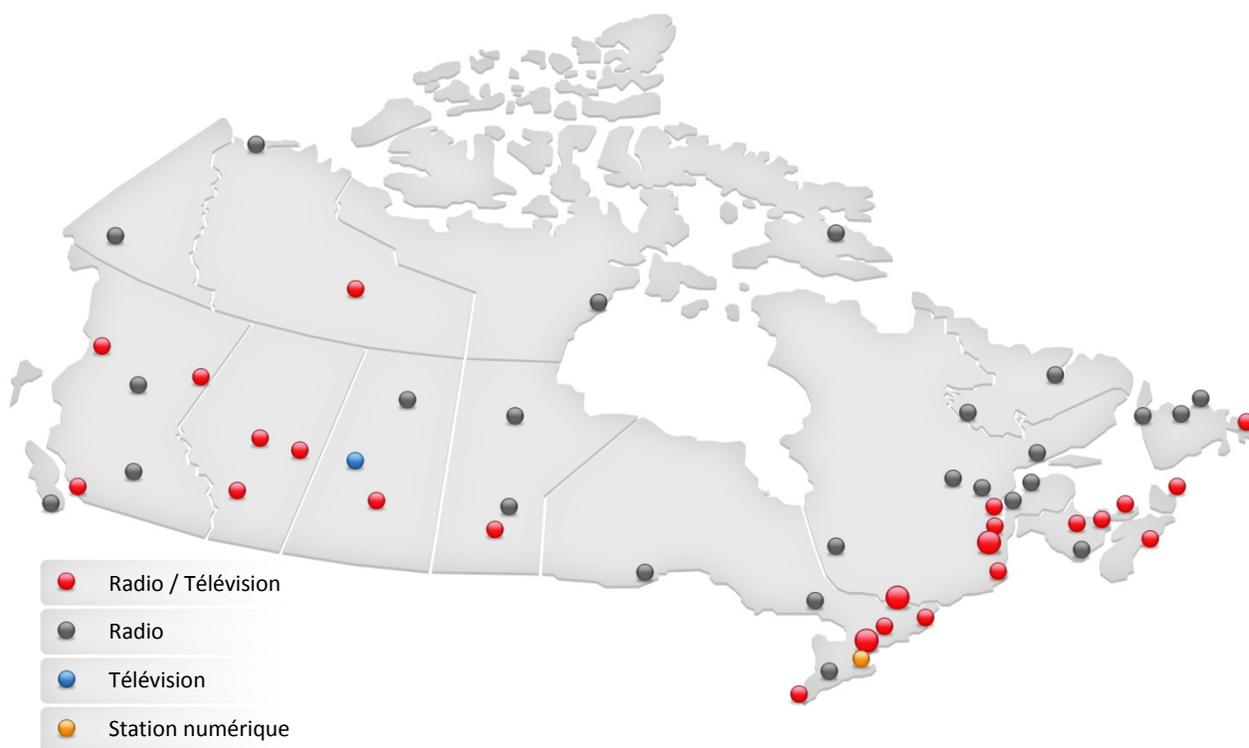
Revenus publicitaires	18,4 %
Revenus tirés des services spécialisés	9,5 %
Autres revenus	8,0 %
Total	35,9 %

1.6 Exploitation

En mars 2013, l'effectif de CBC/Radio-Canada comprenait 7 116 ETP (équivalents à temps plein) permanents, 365 ETP temporaires et 878 ETP contractuels.

Le siège social de la Société se trouve à Ottawa, ses têtes de réseau sont à Toronto et à Montréal, et elle compte 27 stations de télévision, 84 stations de radio et une station numérique qui produisent des émissions locales. Elle possède deux réseaux de télévision principaux, un pour chaque langue officielle, cinq chaînes de télévision spécialisée et quatre réseaux de radio pancanadiens, soit deux dans chaque langue officielle. Les services de l'information de CBC/Radio-Canada comptent neuf bureaux à l'étranger. Nous intégrons ces activités avec de multiples sites web.

Réseau de stations de CBC/Radio-Canada



2. Rendement

2.1 Indicateurs stratégiques

Évaluation de nos succès à l'égard de la stratégie 2015 : *Partout, Pour tous*

Un des piliers de la Stratégie 2015 est l'établissement d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer notre rendement. Nous avons ainsi créé un bulletin de rendement qui nous permet d'établir dans quelle mesure, selon les Canadiens interrogés, nos services sont conformes au mandat de la Société en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et notre programmation adhère aux principes directeurs de notre plan stratégique. Ci-dessous, le bulletin de rendement couvrant l'exercice 2012-2013, soit la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, montre les progrès accomplis par rapport à la première année de la stratégie (2011-2012) et à l'année de référence (2010-2011).

Comme nous disposons maintenant de données sur trois ans, nous commentons les résultats dans la section ci-dessous lorsqu'une tendance se dessine⁵.

Rapport sur les Services anglais

Comment les Services anglais remplissent-ils leur mandat conformément à la *Loi*?

La programmation en anglais de CBC Radio et de CBC Television est...	Année de référence 2010-2011	Année 1 Année 2011-2012	Année 2 Année 2012-2013
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
informative	7,8	7,9	7,9
éclairante	7,4	7,5	7,5
divertissante	7,2	7,4	7,3
disponible sur les nouvelles plateformes	8,2	8,2	8,2

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la note moyenne attribuée par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Fortement en désaccord		En désaccord		En accord		Fortement en accord	

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1 200 anglophones par sondage pour un total de 2 400 anglophones par année).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Au cours de la deuxième année de la Stratégie 2015, la programmation de la Radio et de la Télévision des Services anglais a maintenu les résultats obtenus la première année (2011-2012) et au cours de l'année de référence (2010-2011).

⁵ Une tendance est un mouvement convergent des données sur une période donnée.

Les anglophones continuent de croire que les Services anglais de CBC/Radio-Canada remplissent leur mandat en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991. Les notes les plus élevées ont été attribuées à la « disponibilité du contenu sur les nouvelles plateformes » (8,2) et à son caractère « informatif » (7,9).

Dans quelle mesure la programmation des Services anglais cadre-t-elle avec les principes directeurs de la Stratégie 2015?

La programmation ¹ en anglais offerte par les services de CBC...	Année de référence 2010-2011	Année 1 Année 2011-2012	Année 2 Année 2012-2013
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
est de haute qualité	8,0	8,1	8,2
est différente de celle de nos concurrents	7,2	7,5	7,4
reflète les régions du Canada	7,9	8,0	8,0
reflète ma région	6,1	6,3	6,5
reflète la diversité	7,4	7,7	7,6
reflète ma culture	6,5	6,8	6,7

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la note moyenne attribuée par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
 Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

1. Programmation et contenu offerts par l'un des services de CBC, c.-à-d., CBC Television, CBC News Network, **bold**, *documentary*, CBC Radio One, CBC Radio 2 et *cbc.ca*.

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1 200 anglophones par sondage pour un total de 2 400 anglophones par année).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

La mise en œuvre de la Stratégie 2015 continue d'être perçue positivement par les anglophones, les scores obtenus pour chacun des indicateurs la première année (2011-2012) se sont maintenus en 2012-2013. Tous les indicateurs clés de la Stratégie 2015 mesurant le respect des principes directeurs ont augmenté comparativement aux résultats de l'année de référence. La programmation offerte par les Services anglais a reçu sa note la plus élevée pour la mesure « reflète ma région » (7). Cet indicateur est en amélioration constante depuis le lancement de la Stratégie 2015, ce qui démontre que les initiatives mises en place à ce jour trouvent un écho auprès des Canadiens.

Rapport sur les Services français

Comment les Services français remplissent-ils leur mandat conformément à la Loi?

La programmation en français de la Radio et de la Télévision de Radio-Canada est...	Année de référence 2010-2011	Année 1 Année 2011-2012	Année 2 Année 2012-2013
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
informative	8,1	8,2	8,2
éclairante	7,8	8,0	7,8
divertissante	7,7	7,8	7,8
disponible sur les nouvelles plateformes	8,0	8,2	8,1

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la note moyenne attribuée par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1 200 francophones par sondage pour un total de 2 400 francophones par année).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Au cours de la deuxième année de la Stratégie 2015, la programmation de la Radio et de la Télévision de Radio-Canada a préservé les résultats enregistrés la première année (2011-2012) et l'année de référence (2010-2011). Les francophones continuent donc de penser que les Services français de CBC/Radio-Canada remplissent leur mandat conformément à la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991.

Les Services français ont obtenu des scores élevés pour tous les aspects mesurés de leur mandat. Ces scores vont de 7,8 (« divertissante et éclairante ») à 8,2 (« informative »).

Dans quelle mesure la programmation des Services français cadre-t-elle avec les principes directeurs de la Stratégie 2015?

La programmation ¹ en français offerte par les services de Radio-Canada...	Année de référence 2010-2011	Année 1 Année 2011-2012	Année 2 Année 2012-2013
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
est de haute qualité	8,2	8,4	8,1
est différente de celle de nos concurrents	7,6	7,9	7,6
reflète les régions du Canada	7,5	7,7	7,3
reflète ma région	6,8	7,1	6,7
reflète la diversité	7,3	7,6	7,2
reflète ma culture	7,4	7,6	7,3

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la note moyenne attribuée par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

1. Programmation et contenu offerts par l'un des services de Radio-Canada, c.-à-d., Télévision de Radio-Canada, RDI, ARTV, Première Chaîne, Espace musique, Radio-canada.ca et Tou.tv.

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1 200 francophones par sondage pour un total de 2 400 francophones par année).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Même si les francophones continuent de réagir positivement aux initiatives annoncées ou présentées depuis le lancement de la Stratégie 2015 par les Services français, tous les indicateurs clés de la Stratégie 2015, mesurant la conformité aux principes directeurs, ont reculé comparativement aux résultats de l'année précédente. Les résultats de 2012-2013 sont aussi très légèrement inférieurs à ceux de l'année de référence (2010-2011). On suivra de très près les résultats de 2013-2014 pour voir si l'exercice 2012-2013 a marqué le début d'une tendance.

Mesure du contenu canadien

Le CRTC établit les attentes en matière de contenu canadien pour la télévision en général, et fixe les attentes en matière de service pour la Télévision de Radio-Canada et CBC Television. Pour la journée de radiodiffusion, au moins 75 pour cent du contenu diffusé doit être canadien. Durant les heures de grande écoute, un minimum de 80 pour cent de contenu canadien doit être diffusé. Ces deux mesures sont des moyennes calculées sur toute l'année de radiodiffusion, soit du 1^{er} septembre au 31 août suivant. Le tableau ci-dessous donne les résultats des deux dernières années de radiodiffusion. Au cours de chacune de ces années, la Télévision de Radio-Canada et CBC Television ont dépassé les attentes du CRTC en matière de contenu canadien, que ce soit pour l'ensemble de la journée de radiodiffusion ou aux heures de grande écoute. L'un des principaux objectifs de notre plan quinquennal, la Stratégie 2015, est justement d'accroître l'offre de programmation canadienne.

Contenu canadien	Attentes annuelles-réglementation	Résultats 1er sept. 2011 au 31 août 2012	Résultats 1er sept. 2010 au 31 août 2011
Télévision de Radio-Canada			
Journée de radiodiffusion (lundi au dimanche, 6 h à minuit)	75 %	86 %	86 %
Heures de grande écoute (lundi au dimanche, 19 h à 23 h)	80 %	93 %	93 %
CBC Television			
Journée de radiodiffusion (lundi au dimanche, 6 h à minuit)	75 %	85 %	84 %
Heures de grande écoute (lundi au dimanche, 19 h à 23 h)	80 %	81 %	82 %

2.2 Indicateurs opérationnels

Outre le suivi du rendement global à l'égard de l'application de la Stratégie 2015 (voir la section 2.1 ci-dessus), nous avons mis au point des indicateurs de rendement clés propres aux Services anglais et aux Services français.

Comme ces indicateurs sont des outils indispensables pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs stratégiques et de nos plans opérationnels, ils sont revus chaque année dans le cadre des plans de gestion des composantes médias.

Les indicateurs opérationnels tiennent compte de la part d'auditoire, du nombre de visiteurs sur nos sites web, du nombre d'abonnés à nos services et des revenus réalisés.

Résultats de 2012-2013 – Services anglais

L'année 2012-2013 a été difficile pour les Services anglais. Les défis ont été nombreux, que l'on pense aux réductions des ressources affectées à la programmation (réductions au titre du budget fédéral de 2012, élimination progressive du FAPL) ou aux conséquences sur les revenus de l'absence de matchs en direct de la LNH dans la grille et de la morosité du marché de la publicité. Malgré tout, nous sommes parvenus à gérer la situation, voire à bien nous positionner par rapport à certains de nos objectifs.

Trois grands changements expliquent le recul observé dans la part de marché de la grille de grande écoute de la saison régulière de CBC Television : les compressions dans l'offre à l'antenne en raison de la diminution des fonds disponibles, la disparition d'une émission étrangère très populaire en début de soirée et le vide laissé dans la case du samedi soir par l'absence d'un grand succès d'écoute, *Hockey Night in Canada*, tout l'automne et durant une partie de l'hiver en raison du conflit de travail qui a paralysé la LNH. Les répercussions sur la programmation, la promotion et les revenus de nos services généralistes et de nos plateformes numériques ont été considérables.

Ainsi, la part d'auditoire aux heures de grande écoute de CBC Television durant la saison régulière a reculé sous les niveaux de 2011-2012, en deçà des cibles de 2012-2013.

L'absence de *Hockey Night in Canada* sur les ondes a aussi causé une baisse marquée des revenus publicitaires à la télévision et dans les services numériques. Le manque à gagner a toutefois été compensé en partie par l'augmentation d'autres revenus réalisés par les Services anglais et par les produits tirés de la location de certaines installations. Il reste que les revenus totaux sont restés très loin des cibles.

CBC Radio a affiché des cotes d'écoute exceptionnelle, avec une part de marché combinée de 15,3 pour cent. CBC Radio One a obtenu la plus forte part de marché de son histoire pour la période d'automne, tandis que CBC Radio 2 a récolté sa part la plus élevée pour la période d'automne depuis le changement de sa programmation en 2008.

À la fin de l'exercice, le nombre d'abonnements à CBC News Network, à **bold** et à *documentary* était proche des cibles et conforme au plan.

La part d'auditoire de CBC News Network a terminé l'année à un dixième de point seulement sous sa cible. La moyenne mensuelle de visiteurs uniques enregistrée sur CBC.ca a dépassé le niveau de 2011-2012, mais a été inférieure aux cibles. Cette contre-performance s'explique en grande partie par la faiblesse du premier trimestre, comparé au trimestre correspondant de 2011, lorsque les élections fédérales et la participation des Canucks de Vancouver aux éliminatoires de la Coupe Stanley avaient attiré un afflux de visiteurs. Par contraste, aux troisième et quatrième trimestres de 2012-2013, la moyenne mensuelle de visiteurs uniques était en hausse de 8 pour cent sur les résultats de l'année précédente.

La moyenne mensuelle de visiteurs uniques enregistrée sur les sites régionaux de CBC s'est accrue de 5 pour cent sur 12 mois, pratiquement à parité avec les cibles (écart de 0,5 pour cent). Comme pour CBC.ca, les résultats des troisième et quatrième trimestres étaient en hausse de 12 pour cent par rapport à l'année précédente.

Le rendement des services de télévision et de radio régionaux a présenté un tableau contrasté. Pour sa programmation locale de début de soirée et de fin de soirée du lundi au vendredi, CBC Television a vu le nombre d'heures d'écoute hebdomadaire augmenter de 13 pour cent, et a ainsi dépassé ses cibles qui escomptaient pourtant déjà une hausse de l'écoute en raison de l'allongement de l'émission de fin de soirée dans de nombreux marchés.

Clôturant l'année 2012-2013 en hausse de 15 pour cent seulement sur les résultats de 2010-2011, l'écoute des émissions de radio du matin a reculé sur une base de comparaison annuelle, alors que la cible visait à préserver le gain de 27 pour cent réalisé de 2010-2011 à 2011-2012.

Tableau de rendement – Services anglais

Services anglais		Performance antérieure			Future
		Cibles annuelles 2012-2013	Résultats annuels 2012-2013	Résultats annuels 2011-2012	Cibles annuelles 2013-2014
Réseaux de radio					
CBC Radio One et CBC Radio 2	Part d'auditoire de la journée complète ¹	14,3 %	15,3 %	14,5 %	14,6 %
Télévision					
CBC Television	Part d'auditoire aux heures de grande écoute, saison régulière ²	8,1 %	6,8 %	8,6 %	8,1 %
CBC News Network	Part d'auditoire pour la journée complète, avril à mars ²	1,4 %	1,3 %	1,4 % ³	1,4 %
Service régional					
Émissions du matin de CBC Radio One	Nombre d'heures moyenne d'écoute hebdomadaire (lundi au vendredi), saison régulière ²	6,0 millions	5,5 millions	6,0 millions	5,5 millions
Émissions de nouvelles télévisées de début/fin de soirée	Nombre d'heures moyenne d'écoute hebdomadaire (lundi au vendredi), saison régulière ²	3,5 millions	3,7 millions	3,3 millions	3,95 millions
Pages web régionales	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, avril à mars ⁴	0,975 million	0,971 million	0,94 million ³	0,995 million
Nouvelles plateformes					
CBC.ca	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, avril à mars ⁴	6,5 millions	6,3 millions	6,2 millions ³	6,5 millions
Chaînes de télévision spécialisées					
CBC News Network	Abonnés	11,4 millions	11,3 millions	11,3 millions	11,2 millions
bold	Abonnés	2,7 millions	2,6 millions	2,6 millions	n/a ⁷
<i>documentary</i>	Abonnés	2,6 millions	2,7 millions	2,6 millions	2,7 millions
Revenus ⁵					
Services généralistes, spécialisés et en ligne		399 millions \$	362 millions \$	399 millions \$ ⁶	400 millions \$

1. Source : BBM Canada, sondage d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.

2. Source : BBM Canada, audimètres portables (PPM), personnes âgées de 2 ans et plus.

3. Pour 2011-2012, les résultats sont fondés sur la saison régulière (c.à.d. de septembre à mars) alors que pour 2012-2013 et 2013-2014, ils sont fondés sur l'exercice financier (d'avril à mars).

4. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.

5. Les revenus de la chaîne *documentary* sont intégrés à 100 pour cent, même si CBC/Radio-Canada ne détient qu'une part de 82 pour cent dans la chaîne. Les revenus comprennent les crédits du FAPL, un fonds mandaté par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Les crédits FAPL ci-inclus reflètent la réduction éventuelle due à l'abolition de ce fond d'ici le 31 août 2014.

6. Les chiffres de 2011-2012 ne comprennent pas les revenus tirés du marchandisage et des droits de diffusion, qui sont cependant inclus en 2012-2013 et 2013-2014.

7. La chaîne **bold** a été vendue le 25 mars 2013.

Orientations futures des Services anglais

Les Services anglais prennent le virage de 2013-2014 confiants dans leur capacité de servir leurs auditoires et de poursuivre la conversation engagée avec eux. Nous proposerons aux Canadiens une programmation solide, mariant des nouveautés à des succès des saisons précédentes. Nous miserons aussi sur le numérique pour accroître la disponibilité de notre contenu et poursuivre le travail accompli sur les nouvelles plateformes. En digne radiodiffuseur public moderne, nous entretiendrons le dialogue avec les Canadiens et leur présenterons toutes les facettes de la réalité canadienne.

Nous conjugons nos ressources à l'interne et nos activités afin de poursuivre la réalisation des objectifs de la Stratégie 2015. Nous revoyons et recentrons constamment nos stratégies de contenu pour mieux capter l'intérêt du public et mobiliser des auditoires plus nombreux, accroître nos revenus, conclure des partenariats participant à l'atteinte de nos objectifs stratégiques, et cela, sans jamais perdre de vue nos priorités.

Plus distinctive

Les Services anglais de CBC/Radio-Canada augmenteront la quantité de contenu canadien qu'ils offrent à leurs auditoires, à leur convenance. Nous déclinons notre offre sur toutes les plateformes pour véritablement aller à la rencontre de nos auditoires.

Nous demeurerons la référence canadienne pour les émissions de divertissement, les nouvelles de dernière heure, le journalisme de recherche, la célébration du talent des athlètes canadiens (surtout dans le cadre des Jeux olympiques de Sotchi), sans oublier l'excellente programmation parlée et musicale offerte sur toutes les plateformes audio.

Les cibles de nos indicateurs de rendement clés reflètent une augmentation de la part de marché de la grille de grande écoute de la saison régulière de CBC Television, tout en établissant des attentes de rendement plus élevées pour CBC News Network comparativement aux résultats réels. Les cibles de part de marché combinée de la Radio reflètent des objectifs fixés dans le cadre de résultats records enregistrés en 2012 par CBC Radio One et CBC Radio 2, soit les meilleures parts de marché obtenues pour la saison d'automne ces cinq dernières années, en plus de l'ouverture des ondes de CBC Radio 2 à la publicité.

Plus régionale

CBC s'appuiera sur les initiatives mises en œuvre ou annoncées afin de mieux répondre aux besoins des régions. Il s'agira de bien ancrer le reflet des régions sur le réseau, de resserrer les liens avec les collectivités que nous servons déjà et d'accroître notre offre de contenu local aux auditoires mal desservis.

Nos objectifs quant à la présence régionale de nos services sont d'élargir l'écoute de la programmation locale les jours de semaine à la télévision, d'accroître l'achalandage des pages d'accueil de nos sites web régionaux, ainsi que de maintenir l'utilisation de la programmation locale offerte sur CBC Radio One comparé à l'an passé.

Plus numérique

Pour rendre notre contenu accessible en tout temps et partout, nous investirons dans les nouvelles technologies et veillerons à mettre en place le soutien nécessaire pour décliner notre contenu sur toutes nos plateformes. Nous nous efforcerons aussi d'accroître l'utilisation, la portée et la croissance des services numériques.

Nos objectifs de rendement pour ce volet reflètent l'importance accordée aux médias numériques, et visent à accroître de manière continue le nombre de visiteurs uniques enregistrés mensuellement sur CBC.ca.

Transformation pour investir dans la stratégie et gérer les pressions financières

Nous continuerons d'organiser nos services afin de maximiser la manière dont nous distribuons notre contenu sur toutes les plateformes et de stimuler la créativité à tous les échelons de la Société. Nous élargirons nos activités de distribution numérique et l'exploitation à titre lucratif du contenu produit par nos services grâce à des partenariats et à des alliances stratégiques. Nous collaborerons avec Radio-Canada afin de produire du contenu d'intérêt national.

Sur le plan de la responsabilisation, nous prendrons des décisions afin de réduire les coûts et de générer des revenus.

Finalement, pour soutenir financièrement nos activités et la réalisation de nos priorités stratégiques, nous visons cette année à accroître de manière importante les revenus autogénérés.

Résultats de 2012-2013 – Services français

L'année 2012-2013 a été une année d'exception pour Radio-Canada, qui a su produire et diffuser des contenus pertinents et actuels tout en poursuivant la transformation de ses modes de production afin de réduire ses coûts. L'offre de programmation a été conforme aux attentes des usagers et cette adéquation se reflète dans les multiples indicateurs dont les résultats se situent au-delà des cibles établies.

De nombreuses plateformes ont tiré parti d'une actualité en pleine effervescence. Cette année, la part de marché combinée des chaînes spécialisées à 5,4 pour cent est en bonne partie portée par le RDI qui a su faire le plein d'auditoires en faisant le pari de captations en direct. Avec une augmentation de ses parts de 10 pour cent par rapport à la même période l'an dernier⁶, le RDI enregistre ses meilleurs résultats en 10 ans⁷.

Parmi les autres résultats dépassant les cibles annuelles pour des raisons liées à une actualité chargée en 2012-2013, on compte les bulletins régionaux de nouvelles à la télévision avec une portée moyenne de 347 000 téléspectateurs (contre une cible établie à 290 000) ainsi que la zone Régions du site Radio-Canada.ca qui a reçu en moyenne par mois 646 000 visiteurs uniques (contre une cible fixée à 497 000). Le succès des émissions régionales du matin et de fin d'après-midi, ainsi que de la nouvelle émission du midi à la Première Chaîne, *Pas de midi sans info*, a aussi expliqué les solides résultats combinés de la radio à 18,5 pour cent par rapport à une cible de 16,0 pour cent.

La Télévision de Radio-Canada a connu elle aussi des succès éclatants, finissant l'année avec 20,3 pour cent de part de marché, en augmentation de près de 10 pour cent par rapport à l'an dernier. À elle seule, la nouvelle série dramatique diffusée aux heures de grande écoute, *Unité 9*, campée dans un univers carcéral féminin, a contribué à près de la moitié de cette augmentation⁸. La solide programmation télévisuelle a aussi favorisé l'augmentation de la fréquentation de Radio-Canada.ca qui a reçu en moyenne, chaque mois, plus de 2,2 millions de visiteurs uniques. Nombre de ces visiteurs se sont aussi rendus sur Tou.tv pour visionner, entre autres, les séries dramatiques de l'heure (*Unité 9*, *19-2*), ce qui a permis à la plateforme d'établir de nouvelles marques : l'achalandage en 2013 durant les mois de janvier, février et mars a été nettement supérieur à celui des années précédentes⁹.

Avec 11,2 millions d'abonnés, le RDI a atteint sa cible. Pour sa part, ARTV a terminé l'année avec un résultat légèrement inférieur à sa cible.

En 2012-2013, Radio-Canada a enregistré un gain de 5 pour cent au chapitre des revenus publicitaires par rapport à l'an dernier (hausse de 6,6 millions de dollars), et des revenus divers tirés des services offerts aux producteurs indépendants, de la production commerciale et de merchandising. Radio-Canada a aussi bénéficié des crédits du Fonds des médias du Canada (FMC) pour l'achat de productions indépendantes. Combinés, ces résultats favorables ont permis à Radio-Canada de dégager des revenus de 252,8 millions de dollars, à peine inférieurs à la cible fixée à 253,5 millions de dollars.

⁶ Exercice financier, avril-mars.

⁷ Source : Recherche Radio-Canada.

⁸ Part de marché moyenne cumulative de 42 pour cent de septembre à mars, dans la case horaire de 20 à 21 heures le mardi. Source : Recherche Radio-Canada.

⁹ 716 000 visiteurs uniques en mars 2013 contre 500 000 en mars 2012. C'est un record pour Tou.tv : 644 000 visiteurs uniques en janvier 2013 et 685 000 en février 2013. Source : Recherche Radio-Canada.

Tableau de rendement – Services français

Services français		Performance antérieure			Future
		Cibles annuelles 2012-2013	Résultats annuels 2012-2013	Résultats annuels 2011-2012	Cibles annuelles 2013-2014
Réseaux de radio					
Première Chaîne et Espace musique	Part d'auditoire de la journée complète ¹	16,0 %	18,5 %	17,8 %	19,3 %
Télévision					
Télévision de Radio-Canada	Part d'auditoire aux heures de grande écoute, saison automne/hiver ²	18,2 %	20,3 %	18,7 %	19,5 %
RDI, ARTV, Explora	Part d'auditoire de la journée complète, avril à mars ²	4,7 %	5,4 %	4,6 % ⁴	5,2 %
Service régional					
Première Chaîne	Part d'auditoire des émissions du matin, lundi au vendredi, de 6 h à 9 h ¹	16,0 %	17,7 %	17,0 %	18,5 %
Bulletins de nouvelles (18 h)	Télespectateurs par minute en moyenne, moyenne hebdomadaire, lundi au vendredi, de 18 h à 18 h 30, saison automne/hiver ²	0,290 million	0,347 million	0,291 million	0,350 million
Pages web régionales	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, avril à mars ⁵	0,497 million	0,646 million	0,476 million ⁴	0,710 million
Site web ⁴					
Radio-Canada.ca, Tou.tv, Bandedeapart.fm, RCI.net, Espace.mu	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, avril à mars ⁵	2,1 millions	2,2 millions	2,1 millions ⁴	2,3 millions
Chaînes de télévision spécialisées					
RDI	Abonnés	11,2 millions ⁶	11,2 millions	11,1 millions ⁶	11,1 millions
ARTV	Abonnés	2,1 millions	2,0 millions	2,1 millions	2,0 millions
Explora	Abonnés	n/a ⁸	0,3 million	n/a ⁸	0,4 million
Revenus ³					
Services généralistes, spécialisés et en ligne		253,5 million \$	252,8 millions \$	228,6 millions \$ ⁷	243,8 million \$

1. Source : BBM Canada, sondages de printemps et d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus (2011-2012, sondage d'automne).

2. Source : BBM Canada, audimètres portables (PPM), personnes âgées de 2 ans et plus.

3. Les revenus de la chaîne ARTV sont intégrés à 100 pour cent même si CBC/Radio-Canada ne détient qu'une part de 85 pour cent dans la chaîne. Les revenus comprennent les crédits du FAPL, un fonds créé par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Les crédits FAPL ci-inclus reflètent la réduction éventuelle due à l'abolition de ce fond d'ici le 31 août 2014.

4. Pour 2011-2012, les cibles et résultats des sites web et des chaînes spécialisées de Radio-Canada ont été calculés de septembre à mars, alors que pour 2012-2013 et 2013-2014, ils ont été calculés en fonction de l'exercice financier (d'avril à mars).

5. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.

6. Pendant l'exercice en cours, nous avons trouvé une erreur dans le calcul du nombre d'abonnés au RDI affectant nos cibles annuelles, résultats à ce jour et résultats annuels. Nous avons rajusté les chiffres dans le tableau ci-dessus pour refléter la méthode de calcul révisée pour l'ensemble des chiffres et périodes concernés.

7. Les chiffres de 2011-2012 ne comprennent pas les revenus d'ARTV ni les revenus tirés du merchandising et des droits de diffusion, qui sont toutefois inclus en 2012-2013 et 2013-2014.

8. Explora a été lancée le 28 mars 2012.

Orientations futures des Services français

Transformation

En 2013-2014, Radio-Canada poursuivra activement sa transformation, en lien étroit avec les attentes et les besoins des auditoires. Afin de maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire et la pérennité, elle continuera d'adapter les modes de production, les processus et modèles de gestion, les méthodes actuelles et futures de planification et d'allocation des ressources, tout en maximisant toutes les sources de revenus. Pour mener à bien cette transformation, Radio-Canada mettra plus que jamais sur l'innovation, l'engagement et la collaboration de tous ses employés.

Stratégie de programmation

Radio-Canada renouvelle, cette année encore, son engagement à offrir des émissions et des contenus originaux, principalement canadiens, qui se distinguent par leur qualité, leur caractère distinctif et leur pertinence pour les auditoires ciblés. Plus que jamais, la programmation affirmera les diversités régionales et culturelles du pays, et présentera la diversité des voix sur toutes les plateformes. De nombreuses occasions de collaboration entre Radio-Canada et CBC permettront d'enrichir les contenus à résonance nationale. À cet égard, la production conjointe des Jeux olympiques d'hiver de 2014 et de la programmation de l'année olympique impliquant les deux réseaux, ainsi que le développement d'une stratégie musicale concertée, constituent des expériences porteuses.

Malgré le caractère d'exception des résultats de 2012-2013, les cibles de la chaîne principale de télévision et de la radio (Première Chaîne et Espace musique combinées) sont établies en partant du principe que les auditoires continueront d'apprécier l'offre 2013-2014 de programmation de Radio-Canada.

Stratégie régionale

Radio-Canada donnera vie à son nouveau positionnement en région en favorisant une programmation de proximité. Avec une place centrale réservée à l'information, les choix de programmation permettront l'accroissement de l'impact sur l'auditoire global des contenus régionaux sur l'ensemble des plateformes. Dans la lignée des résultats de 2012-2013, les cibles 2013-2014 pour les émissions du matin à la radio, pour les téléjournaux de fin de journée et pour la zone Régions de Radio-Canada.ca reflètent cette détermination.

Stratégie des plateformes

En développant et en adaptant une offre numérique qui propose des expériences variées de contenu, d'échange, et de personnalisation enrichissantes, divertissantes et innovatrices, le radiodiffuseur public confirme son intention de s'ajuster, de manière agile et opportune, aux besoins et aux réalités des différentes formes de consultation, d'écoute et de consommation des usagers. Les services spécialisés font partie intégrante de la stratégie multiplateforme de Radio-Canada pour aller à la rencontre des auditoires.

Il faut noter que la cible des chaînes spécialisées inclut dorénavant la part d'Explora puisque nous disposons d'un historique d'une année. La cible du groupe Radio-Canada.ca inclut quant à elle Radio-Canada.ca, Tou.tv, rcinet.ca et espace.mu. Elle n'inclut plus bande à part, étant donné la fermeture du site en juin 2013.

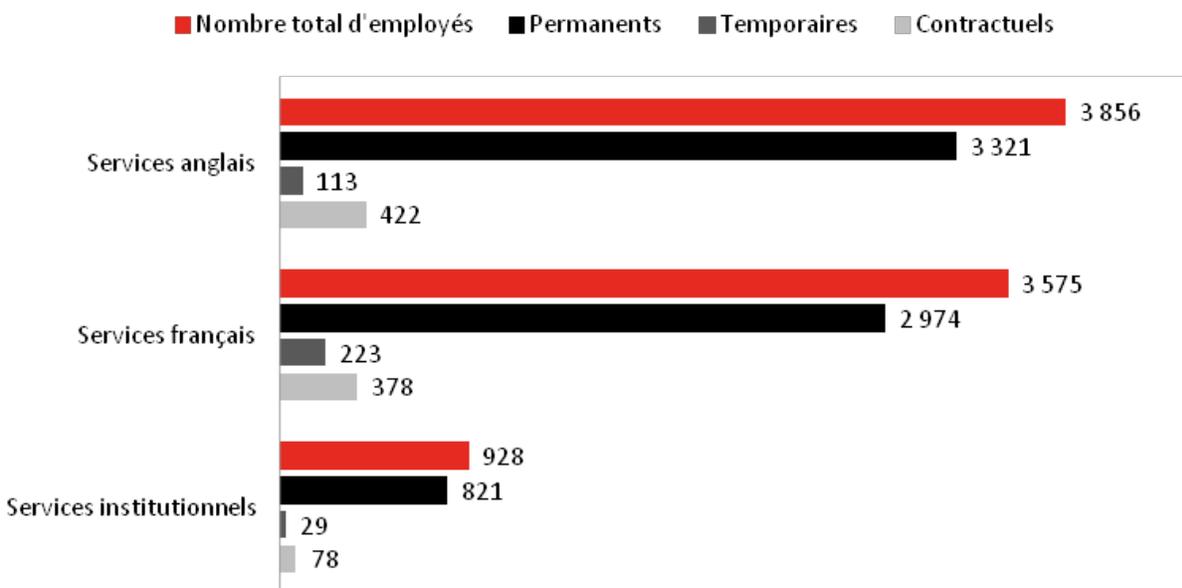
3. Capacité à produire des résultats

3.1 Personnes et leadership

Nos personnes sont au cœur de nos priorités. C'est pourquoi Personnes et Culture a mis en place en 2012-2013 un nouveau plan stratégique triennal conçu pour donner à nos employés les moyens de prendre en main et d'appuyer la transformation continue de CBC/Radio-Canada. Ce plan s'articule autour d'initiatives ciblées et harmonisées, et d'un renforcement de la collaboration entre les équipes et entre les services.

Profil des effectifs

En mars 2013, CBC/Radio-Canada comptait 8 359 équivalents à temps plein (ETP), dont 7 116 étaient permanents, 365 étaient temporaires et 878 étaient contractuels :



Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, CBC/Radio-Canada s'engage à offrir l'égalité d'accès à l'emploi aux membres des quatre groupes désignés dans la *Loi* : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles.

Au 31 mars 2013, les femmes représentaient 46,7 pour cent de l'effectif permanent total, les Autochtones, 1,2 pour cent; les personnes handicapées, 1,4 pour cent et les membres de minorités visibles, 6,9 pour cent.

Réaménagement des effectifs

Les pressions financières avec lesquelles la Société a dû composer en 2012-2013 ont eu des répercussions importantes sur son effectif. En avril 2012, à la suite du dépôt du budget fédéral de 2012, nous avons annoncé l'abolition sur trois ans d'un maximum de 650 ETP.

En 2012-2013, 479 postes ont ainsi été abolis. Les autres compressions s'échelonneront sur les deux prochains exercices : environ 100 postes seront abolis en 2013-2014 et 55 en 2014-2015. Ces compressions entraîneront des dépenses ponctuelles additionnelles au titre des indemnités de cessation d'emploi.

Soutien aux employés

Pendant le processus de réaménagement de l'effectif, la Société a mis à la disposition des employés les outils et le soutien nécessaires pour les aider à traverser cette période de transition et d'incertitude. Tous les employés mis à pied en raison de l'abolition de leur poste ont eu la possibilité de participer à un programme de transition de carrière.

Comme toujours, notre Programme d'aide aux employés (PAE) a continué d'offrir aux employés et aux membres de leur famille des services de counselling et d'orientation professionnelle, des conseils financiers et d'autres services de soutien confidentiels, 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine. Les services continuent d'être accessibles aux employés licenciés pendant les six mois qui suivent leur départ. Un atelier d'une heure et un webinaire sur les aspects fondamentaux du changement et de la transition ont aussi été proposés à tous les employés. Le taux d'utilisation du PAE par CBC/Radio-Canada pour l'année 2012-2013 a été de 16,8 % (soit 1 510 cas incluant des employés, retraités et membres de famille), témoignant de la confiance faite au programme.

Le point sur les comités mixtes au 31 mars 2013

Des comités mixtes réunissant les parties syndicale et patronale de CBC/Radio-Canada travaillent en concertation pour réduire au minimum les effets des réaménagements des effectifs sur les personnes touchées. L'objectif consiste à placer des personnes compétentes à des postes qui leur conviennent, conformément aux droits prévus dans leurs conventions collectives respectives, et à réduire au minimum le nombre de licenciements involontaires. La plus grande partie du travail des comités mixtes se rapportant aux compressions de 2012-2013 est terminée, mais le processus se poursuivra au cours des deux prochains exercices étant donné les réductions d'effectifs liées au budget fédéral de 2012.

Sondage Dialogue

À l'automne 2012, CBC/Radio-Canada a effectué un sondage éclair auprès des employés de toute la Société, le sondage Dialogue 2012. Le sondage visait à jauger les progrès accomplis depuis le sondage Dialogue 2010 (en mettant l'accent sur nos deux grandes priorités : la reconnaissance et le développement des employés), à nous assurer que nous maintenons un haut niveau de mobilisation chez les employés et à recueillir des commentaires sur des enjeux clés pertinents dans le contexte actuel, comme le changement, l'innovation et le mieux-être.

Globalement, le sondage révèle que la mobilisation des employés demeure très élevée et que, depuis le sondage de 2010, nous avons accompli des progrès importants dans des domaines qui favoriseront la transformation de la Société en un radiodiffuseur public moderne, comme la remise en question du *statu quo*, la recherche active de l'opinion des employés et la quête de solutions novatrices. Les progrès réalisés découlent de l'engagement et des efforts de tous que nous entendons maintenir et sur lesquels nous miserons.

Le sondage a aussi mis en évidence les domaines où nous devons continuer de nous améliorer. Ce sont notamment la reconnaissance et le développement ainsi que la manière dont nous aidons les employés à gérer le changement.

Perfectionnement des employés

Nous continuons de penser que le perfectionnement de nos employés demeure intimement lié au succès de la Société et à la satisfaction qu'ils éprouvent vis-à-vis de leur employeur. Il s'agit de plus d'un élément essentiel pour nous assurer que notre effectif possède les compétences nécessaires afin de composer avec le changement perpétuel. Nous allons donc continuer d'enrichir notre offre en matière d'apprentissage et veiller à fournir des occasions de formation résolument utiles et accessibles pour donner à nos employés les moyens d'assimiler les changements que nous vivons, tout en maintenant un environnement de travail sain.

Inclusion et diversité

Responsabilisation

À la suite de la vérification de l'équité en matière d'emploi menée par la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) en 2011-2012, un examen des systèmes d'emploi a été effectué et a servi de base à notre nouveau [*Plan national sur l'inclusion et la diversité 2012-2015*](#), dont nous avons commencé la mise en œuvre en juin 2012. Ce plan concentre nos efforts sur l'élimination des obstacles à l'emploi et sur l'augmentation du bassin de candidats des quatre groupes désignés.

Le président-directeur général de CBC/Radio-Canada a communiqué aux employés, sur le portail des employés, ses priorités de 2012-2013 en ce qui concerne l'organisation. On y retrouve, entre autres, l'inclusion et la diversité, et l'importance d'un effectif plus représentatif de la population canadienne.

Fonds Coup de pouce

Tous les ans, nous invitons les gestionnaires à déposer des demandes d'aide au Fonds Coup de pouce, programme de renforcement de projets locaux d'équité en matière d'emploi. Le Fonds de 200 000 dollars aide les gestionnaires à atteindre leurs cibles d'embauche de représentants des quatre groupes désignés (femmes, Autochtones, personnes handicapées et membres de minorités visibles) en finançant des stages, des occasions de perfectionnement et des aménagements du cadre de travail. En 2012, nous avons reçu près de 40 demandes de financement, dont 31 ont été approuvées.

Relations de travail et conventions collectives de syndicats d'artistes

En 2012-2013, CBC/Radio-Canada a renouvelé ses conventions collectives avec le Syndicat des technicien(ne)s et artisan(e)s du réseau français de Radio-Canada (STARF) du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2014, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), jusqu'au 20 septembre 2015 et l'Association des réalisateurs (AR) du 13 décembre 2012 au 15 décembre 2013.

En mai 2012, Radio-Canada a déposé auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) une demande en examen de la structure de négociation des employés de la Société dans la province de Québec et à Moncton au Nouveau-Brunswick. La simplification de la structure aidera la Société à acquérir la flexibilité et la polyvalence nécessaires pour suivre l'évolution de son secteur d'activité. Cela créera également un milieu de travail stimulant, propice au développement et au cheminement professionnel des employés.

Forum des leaders 2012

Le Forum des leaders 2012 a eu lieu à Ottawa les 23 et 24 mai derniers. Réunissant les vice-présidents et leurs subordonnés directs ainsi que d'autres employés contribuant au processus de planification stratégique, le Forum a donné aux participants l'occasion d'échanger sur différents enjeux et de suggérer des solutions novatrices. Les conférenciers ont mentionné l'importance de prendre des risques, de créer des liens avec nos collègues, mais aussi avec les Canadiens, et de réaliser des gains d'efficacité dans toute l'organisation comme facteurs essentiels de succès pour CBC/Radio-Canada.

Prix décernés aux employés

Des cérémonies de remise de prix ont eu lieu à Montréal, Toronto et Regina en 2012 pour souligner les contributions et les réalisations exceptionnelles des lauréats des Prix du président de 2011. En 2012, 190 mises en nomination ont été reçues, ce qui porte à 700 le total des mises en candidature des quatre dernières années. Les douze prix reflètent directement les trois priorités du président-directeur général : les personnes, la programmation et la planification stratégique.

Changements au Conseil d'administration

En 2012-2013, Rémi Racine a été nommé à la présidence du Conseil d'administration pour un mandat de cinq ans. Le Conseil a également accueilli quatre nouveaux membres : Terrence Anthony Leier, Vivian Bercovici, Marni Larkin et Maureen McCaw, tous pour un mandat de cinq ans. Les mandats de Brian Mitchell et de George T.H. Cooper ont été reconduits pour une période de cinq ans et de deux ans, respectivement. Timothy W. Casgrain, président sortant du Conseil, de même que trois administrateurs, en l'occurrence Linda Black, Edna Turpin et John Fitzgerald Young, ont terminé leur mandat.

Changements à la haute direction

En octobre 2012, l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, a [annoncé](#) la reconduction pour cinq ans du mandat d'Hubert T. Lacroix, qui en est ainsi à son second mandat comme président-directeur général de CBC/Radio-Canada.

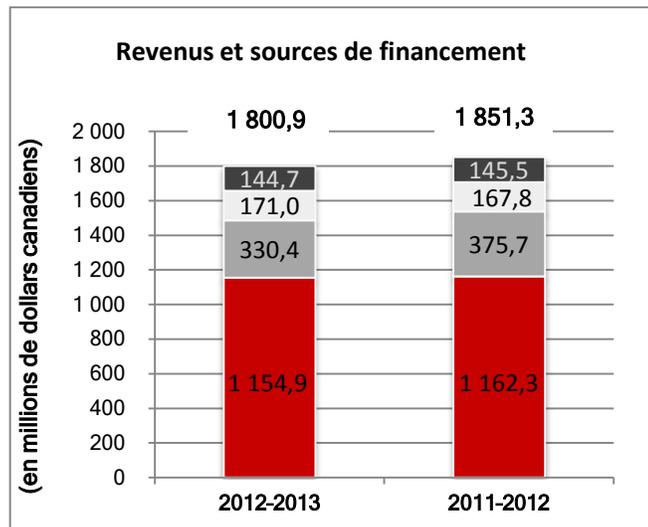
M^{me} Esther Enkin, ancienne rédactrice en chef de CBC News, est la nouvelle ombudsman des Services anglais depuis le 1^{er} janvier 2013.

M. Michel Tremblay, premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats commerciaux, a quitté la Société à la fin de juin 2012. Au cours de ses quelques 14 années de service à CBC/Radio-Canada, M. Tremblay a eu un rôle marquant, notamment comme architecte de nombreux partenariats et comme collaborateur à la conception de la stratégie *2015 : Partout, Pour tous*.

M^{me} Kirstine Stewart, vice-présidente principale, Services anglais, a quitté ses fonctions à la fin d'avril 2013. M^{me} Stewart a joué un rôle prépondérant dans la transformation de CBC en un radiodiffuseur public moderne. Un processus de recrutement pour lui trouver un successeur a été lancé. Entre-temps, M. Neil McEaney, directeur général, Finances et Stratégie des Services anglais, assure l'intérim.

3.2 Capacité des ressources

Nous disposons de quatre sources de financement direct : le financement public pour les activités opérationnelles et les immobilisations, les revenus publicitaires, les revenus tirés des services spécialisés et les revenus financiers et autres revenus.



■ Financement public ■ Revenus publicitaires □ Services spécialisés ■ Revenus financiers et autres revenus

La section 4, *Résultats et perspectives*, renferme une analyse des écarts entre exercices.

Financement public

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, le financement public constaté en résultat a représenté environ 64 pour cent du total des revenus et des sources de financement. Le gouvernement fédéral a annoncé des réductions de financement dans le budget fédéral de 2012. Les réductions visant CBC/Radio-Canada s'élèvent à 115 millions de dollars jusqu'en 2014-2015. Elles comprennent, au cours de cette période, la disparition du financement ponctuel de 60 millions de dollars que la Société recevait depuis 2001 au titre de la programmation canadienne. À la fin de l'exercice, le crédit parlementaire total comptabilisé comme revenu a accusé une baisse de 7,5 millions de dollars qui tient principalement à la réduction de 27,8 millions de dollars incluse dans le budget fédéral de 2012. Ce manque à recevoir a toutefois été compensé en partie par un montant plus élevé comptabilisé en résultat au titre du financement des immobilisations cette année, à des fins comptables, après la mise hors service de nos émetteurs sur ondes courtes et de nos émetteurs de télévision analogique.

Revenus publicitaires

Nous tirons des revenus de la vente de publicité sur nos chaînes de télévision généraliste et sur d'autres plateformes. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, ces revenus ont représenté environ 18,4 pour cent du total des revenus et des sources de financement.

Revenus tirés des services spécialisés

Les revenus des services spécialisés, qui comprennent les revenus d'abonnement et les revenus publicitaires des chaînes CBC News Network, **bold**, *documentary*, Explora, ARTV et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ont constitué environ 9,5 pour cent du total des revenus et des sources de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

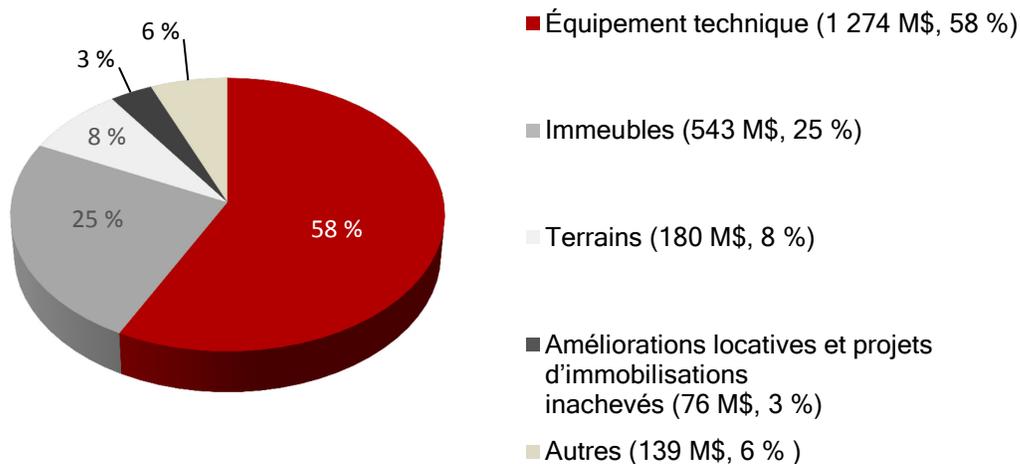
Revenus financiers et autres revenus

Les revenus financiers et autres revenus, notamment les contributions provenant du FAPL, du Fonds des médias du Canada (FMC) et d'autres activités comme la vente d'émissions, les activités de marchandisage, la location de cars de reportage à des tiers, la location d'actifs immobiliers et la location d'espaces aux sites d'émetteurs de la Société, ont compté pour environ 8 pour cent du total des revenus et des sources de financement au cours de l'exercice. Ce poste comprend 37,5 millions de dollars en crédits du FAPL, une diminution de 8,2 millions de dollars de l'enveloppe de l'exercice précédent en raison de la réduction du taux de contribution du FAPL, qui sera aboli le 31 août 2014.

Budget d'immobilisations

CBC/Radio-Canada reçoit du gouvernement du Canada un crédit d'immobilisations de base de 92,3 millions de dollars par an. En 2012-2013, les revenus autogénérés et un virement du crédit d'exploitation ont complété ce crédit pour porter le budget d'immobilisations à 131,5 millions de dollars. Conformément au paragraphe 54(4) de la *Loi sur la radiodiffusion*, nous présentons notre budget d'immobilisations au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles dans notre *Plan d'entreprise*, puis nous le soumettons pour approbation au Conseil du Trésor.

Ventilation des actifs de CBC/Radio-Canada 2,2 milliards \$ (coût)



La Société exerce ses activités au moyen d'un portefeuille d'actifs de 2,2 milliards de dollars. Nous exploitons l'un des plus grands réseaux de transmission et de distribution de radiodiffusion du monde, avec 529 sites d'émetteurs répartis sur le territoire canadien. Au cours de l'exercice, nous avons mis hors service notre réseau d'émetteurs de télévision analogique. Outre notre infrastructure de transmission et de distribution, nous gérons un portefeuille immobilier de plus de 4 millions de pieds carrés comprenant 24 immeubles dont nous sommes propriétaires au Canada. Nous dépendons aussi fortement des technologies et des biens technologiques pour la production et la distribution de nos services.

Il s'ensuit que la majorité des fonds du budget d'immobilisations de CBC/Radio-Canada au cours d'un exercice donné sert à assurer l'entretien des actifs, à réduire la désuétude de l'équipement et à réaliser des projets stratégiques. Le plan de dépenses en immobilisations de CBC/Radio-Canada vise dans tous les cas à appuyer la poursuite de ses priorités et stratégies, en ligne avec le plan stratégique 2015.

Plan d'emprunt

L'article 46.1 de la *Loi sur la radiodiffusion* accorde à CBC/Radio-Canada le pouvoir de contracter des emprunts ne dépassant pas 220 millions de dollars, ou des emprunts de tout montant supérieur autorisés par le Parlement, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Le paragraphe 54(3.1) de la *Loi* stipule que notre plan d'emprunt doit être inclus dans notre Plan d'entreprise pour être approuvé par le ministre des Finances.

Lorsque la Société a vendu des créances à long terme en 2009, dans le cadre de son plan de redressement pour réagir au ralentissement de l'économie mondiale et à la baisse des revenus publicitaires de la télévision, elle a donné une garantie aux investisseurs afin d'obtenir la meilleure valeur possible pour la vente de ces créances. Cette garantie a été considérée comme un emprunt. La capacité d'emprunt de la Société s'établit donc comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Capacité d'emprunt totale disponible	220 000
Capacité utilisée au 31 mars 2013 :	
Garantie pour la monétisation des créances	(164 577)
Capacité restante au 31 mars 2013	55 423

Toutefois, les lignes directrices établies par le ministère des Finances limitent nos activités d'emprunt à des initiatives à court terme, avec une période de récupération d'un maximum de six ans. Les emprunts visant à financer le fonds de roulement sont interdits.

En vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société a la qualité de mandataire de Sa Majesté et, de ce fait, jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives constitutionnels que Sa Majesté (l'État). Sa Majesté, ou l'État, est aussi entièrement responsable de toutes nos actions et décisions lorsque nous exécutons notre mandat, et elle en assume tous les risques financiers. En d'autres mots, les actifs et les passifs de la Société sont les actifs et les passifs de l'État.

4. Résultats et perspectives

4.1 Résultats

L'information qui suit est tirée des états financiers consolidés audités qui sont présentés à partir de la page 76 et doit être lue en parallèle avec ceux-ci.

Sommaire – Résultat net

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Revenus	646 065	688 964	(6,2)
Charges	(1 778 522)	(1 840 769)	3,4
Financement public	1 154 850	1 162 317	(0,6)
Résultat net avant les éléments hors activités opérationnelles	22 393	10 512	113,0
Éléments hors activités opérationnelles :			
Gain (perte) net sur la cession d'immobilisations corporelles	12 314	(517)	N/S
Gain sur cessions d'entreprises	7 185	-	N/A
Gain sur dilution provenant d'une fusion	-	25 775	N/S
Dividendes provenant d'une fusion	-	5 094	N/S
Éléments hors activités opérationnelles	19 499	30 352	(35,8)
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864	2,5

N/A = Non applicable

N/S = Non significatif

Le résultat net avant éléments hors activités opérationnelles s'est établi, pour l'exercice 2012-2013, à 22,4 millions de dollars, en hausse de 11,9 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. Des baisses ont été enregistrées au titre des revenus (42,9 millions de dollars ou 6,2 pour cent), des dépenses (62,2 millions de dollars ou 3,4 pour cent) et du financement public comptabilisé en résultat (7,5 millions de dollars ou 0,6 pour cent).

Les éléments hors activités opérationnelles se sont élevés à 19,5 millions de dollars et sont principalement attribuables à l'achèvement de plusieurs initiatives planifiées pour nous aider à abaisser nos coûts opérationnels. Un gain net de 12,3 millions de dollars a été réalisé sur la vente d'immobilisations corporelles, notamment d'anciens sites d'émetteurs à Calgary et à Edmonton. La vente d'autres actifs pendant l'exercice a également rapporté 7,2 millions de dollars, dont 6,3 millions représentent le gain sur la vente du service spécialisé **bold**.

On trouvera dans les pages qui suivent plus de détails et d'explications sur ces résultats financiers.

Revenus

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Revenus publicitaires			
Services anglais	200 575	250 796	(20,0)
Services français	129 835	124 929	3,9
	330 410	375 725	(12,1)
Services spécialisés			
CBC News Network	86 554	84 437	2,5
RDI	55 343	56 022	(1,2)
bold	4 004	4 047	(1,1)
Explora	1 799	-	N/A
<i>documentary</i>	6 215	5 644	10,1
ARTV	17 076	17 604	(3,0)
	170 991	167 754	1,9
Revenus financiers et autres revenus			
Services anglais	55 835	57 145	(2,3)
Services français	45 327	46 750	(3,0)
Services institutionnels	43 502	41 590	4,6
	144 664	145 485	(0,6)
TOTAL	646 065	688 964	(6,2)

N/A = Non applicable

Les paragraphes ci-après décrivent les principales variations de nos flux de revenus importants.

Revenus publicitaires

Les Services anglais ont vu leurs revenus publicitaires baisser de 50,2 millions de dollars (20 pour cent). Cette baisse découle principalement du lock-out imposé cette année par la LNH, qui a eu pour effet de raccourcir la saison de diffusion du hockey à l'émission *Hockey Night In Canada*. Par comparaison, ils avaient bénéficié en 2011-2012 de revenus substantiels provenant de la diffusion des éliminatoires du hockey, alors que les Canucks de Vancouver avaient accédé à la finale de la Coupe Stanley.

Pour leur part, les Services français ont enregistré une augmentation de 4,9 millions de dollars (3,9 pour cent) de leurs revenus publicitaires en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent. Si toutes les plateformes ont connu une croissance de leurs revenus cette année, elle a été particulièrement marquée sur le réseau principal, la plateforme web et les services de mobilité. Les principaux facteurs de croissance ont été l'augmentation du temps publicitaire alliée à une meilleure gestion de l'inventaire publicitaires ainsi que la conception d'initiatives de créativité média.

Revenus tirés des services spécialisés

Les revenus tirés des services spécialisés ont augmenté de 3,2 millions de dollars (1,9 pour cent) comparativement à l'exercice précédent.

La chaîne CBC News Network est largement offerte partout au Canada et est actuellement distribuée dans 11,3 millions de foyers abonnés à la télévision par câble ou par satellite. La progression des revenus d'une année à l'autre, c'est-à-dire 2,1 millions de dollars (2,5 pour cent), est principalement le fait des revenus publicitaires que de fortes cotes d'écoute ont fait grimper.

Depuis son lancement le 28 mars 2012, Explora, le nouveau service spécialisé de Radio-Canada, a généré des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement respectivement de 0,7 million de dollars et de 1,1 million de dollars. Il a été distribué gratuitement pendant les trois premiers mois.

Revenus financiers et autres revenus

Cette année, les revenus financiers et autres revenus ont diminué de 0,8 million de dollars (0,6 pour cent).

En ce qui concerne les Services anglais, la diminution de ce poste de revenus découle surtout d'une réduction de 4,1 millions de dollars des contributions du FAPL, une conséquence de la baisse du taux de contribution entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Cette diminution a cependant été contrebalancée en partie par une hausse de 3,0 millions de dollars de l'enveloppe accordée par le Fonds des médias du Canada.

En ce qui concerne les Services français, la diminution s'explique également par la réduction de 4,1 millions de dollars des contributions du FAPL, et est en partie compensée par une augmentation des revenus de la location d'installations, de la vente de contenus et de la production commerciale ainsi que par l'apport du Fonds des médias du Canada.

Les revenus des services institutionnels ont augmenté de 1,9 million de dollars en 2012-2013 comparativement à l'exercice précédent. Plusieurs postes de revenus divers affichent une hausse, notamment les revenus tirés d'un nouveau contrat de location au Centre canadien de radiodiffusion et les revenus d'intérêts comptabilisés pendant l'exercice.

Dépenses opérationnelles

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Télévision, radio et nouveaux médias			
Services anglais	854 396	916 437	(6,8)
Services français	647 456	664 032	(2,5)
	1 501 852	1 580 469	(5,0)
Services spécialisés			
CBC News Network	64 971	68 991	(5,8)
RDI	41 565	43 594	(4,7)
bold	2 387	3 906	(38,9)
Explora	3 918	-	N/A
<i>documentary</i>	3 489	3 625	(3,8)
ARTV	13 822	14 112	(2,1)
	130 152	134 228	(3,0)
Autres dépenses opérationnelles			
Transmission, distribution et collecte	103 465	78 449	31,9
Administration nationale	10 391	11 423	(9,0)
Paiements aux stations privées	2 527	2 766	(8,6)
Charges financières	31 836	33 455	(4,8)
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	(21)	N/S
TOTAL	1 778 522	1 840 769	(3,4)

N/A = Non applicable

N/S = Non significatif

Les paragraphes ci-après décrivent les principales variations de nos flux de dépenses importants.

Services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les dépenses des Services anglais ont été inférieures de 62,0 millions de dollars (6,8 pour cent) à celles de l'exercice précédent. Ce recul est essentiellement attribuable à une baisse des dépenses engagées pour la production et la diffusion des matchs de hockey à cause du lock-out dans la LNH et à d'autres réductions dans les dépenses de programmation liées, par exemple, au non-renouvellement des contrats des émissions *Wheel of Fortune* et *Jeopardy!*.

Les dépenses des Services français ont diminué de 16,6 millions de dollars (2,5 pour cent) comparativement à celles de l'exercice précédent. Ce recul est essentiellement attribuable à la mise en œuvre d'initiatives en vue de gérer la diminution du financement du gouvernement fédéral et des contributions du FAPL. Cela a entraîné une diminution des coûts au chapitre de la programmation télévisuelle et radiophonique ainsi que de la programmation du service sur ondes courtes Radio Canada International (RCI) après sa transformation en service web.

Les économies de coûts réalisées par les Services anglais et les Services français ont été compensées en partie par des coûts de cessation d'emploi non récurrents engagés par suite de l'élimination de postes dans la foulée du budget fédéral de 2012.

Services spécialisés

Les dépenses de CBC News Network ont été inférieures de 4,0 millions de dollars (5,8 pour cent) à celles de l'exercice précédent. Par-dessus tout, le service a amélioré l'efficacité de ses processus de collecte des nouvelles.

Le RDI a également abaissé de 2,0 millions de dollars (4,7 pour cent) ses dépenses de l'exercice comparativement à l'exercice précédent. La diminution des coûts de programmation sous l'effet des réductions du financement fédéral a été le principal facteur à l'origine de cette variation.

Quant à la chaîne **bold**, sa vente cette année a mis un terme à la comptabilisation d'acquisitions d'émissions et a réduit la dotation à l'amortissement. Au final, les dépenses totales de la chaîne ont régressé de 1,5 million de dollars (38,9 pour cent).

Ce fléchissement global des dépenses des services spécialisés a été compensé en partie par l'engagement de coûts supplémentaires liés au nouveau service spécialisé de Radio-Canada, Explora, lancé à la fin de mars 2012.

Autres dépenses opérationnelles

La hausse de 25,0 millions de dollars (31,9 pour cent) des dépenses au titre des activités de transmission, de distribution et de collecte a été principalement le fait de l'arrêt de la transmission sur ondes courtes de la programmation de RCI et de l'accélération de la mise hors service des derniers émetteurs de télévision analogique. Tout cela a entraîné la comptabilisation d'éléments exceptionnels comme une dotation aux amortissements, une perte de valeur et des coûts de mise hors service, compensés en partie par les économies réalisées par la cessation de ces activités.

Le poste de l'administration nationale a reculé de 1,0 million de dollars (9,0 pour cent), car des économies ont été réalisées, notamment au titre de la rémunération des cadres, de frais de déplacements, de bureaux et de services de consultation.

La diminution de 1,6 million de dollars (4,8 pour cent) des coûts de financement reflète la diminution des intérêts payés sur les contrats de location-financement, surtout pour le Centre canadien de radiodiffusion et les transpondeurs satellitaires.

La quote-part des profits de l'entreprise associée inscrite pour l'exercice découle des actions de catégorie B de Sirius que nous détenons.

Financement public

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	999 484	1 028 047	(2,8)
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000	N/A
Amortissement du financement des immobilisations différé	151 366	130 270	16,2
TOTAL	1 154 850	1 162 317	(0,6)

N/A = Non applicable

Le crédit parlementaire pour les activités opérationnelles a diminué de 28,6 millions de dollars (2,8 pour cent) comparativement à 2011-2012. Le gros de cette diminution, en l'occurrence 27,8 millions de dollars, représente la première phase de la réduction annuelle des crédits parlementaires, pour un manque à gagner total de 115 millions sur trois ans conformément au budget fédéral de 2012.

Les fonds d'immobilisations reçus sont comptabilisés comme un financement des immobilisations différé. Ils sont amortis et comptabilisés comme un revenu sur les mêmes périodes que celles où les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement sont utilisés dans le cadre des activités de CBC/Radio-Canada. L'accroissement de 21,1 millions de dollars (16,2 pour cent) par rapport à l'an dernier a résulté surtout de l'accélération de l'amortissement comptabilisé déclenchée par la mise hors service de nos derniers actifs de télévision analogique et de nos actifs de transmission sur ondes courtes.

Éléments hors activités opérationnelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Gain (perte) net sur la cession d'immobilisations corporelles	12 314	(517)	N/S
Gain sur la vente d'actifs	7 185	-	N/A
Gain sur dilution provenant d'une fusion	-	25 775	N/S
Dividendes provenant d'une fusion	-	5 094	N/S
Éléments hors activités opérationnelles	19 499	30 352	(35,8)

N/A = Non applicable

N/S = Non significatif

Au total, un gain net de 12,3 millions de dollars a été réalisé au cours de l'exercice sur la sortie d'immobilisations corporelles, résultant principalement de transactions immobilières fructueuses. Les gains sur la vente d'actifs immobiliers ont atteint 19,5 millions de dollars, à la faveur de transactions importantes au cours de l'exercice, comme celles portant sur les sites d'émetteurs de Calgary et d'Edmonton. Ces gains ont été compensés en partie par des pertes sur la sortie d'actifs constatées en lien avec la poursuite de nos investissements pour renouveler notre équipement de transmission et notre équipement technique. Ces investissements nous permettront d'être plus présents dans l'environnement numérique en 2013-2014, un objectif de la Stratégie 2015.

Un gain de 7,2 millions de dollars a été réalisé sur la vente d'actifs, principalement en raison de la conclusion de la vente de la chaîne spécialisée **bold** à Blue Ant Media, comme nous l'avions annoncé au premier trimestre de 2012-2013. De plus, nous avons comptabilisé pendant l'exercice un gain de 0,9 million sur la vente d'un bon de souscription de Stingray Digital Group Inc., que nous avons obtenu dans le cours de la transaction concernant notre service audio payant Galaxie conclue avec cette entreprise en 2007.

En 2011-2012, les autres éléments hors activités opérationnelles étaient surtout constitués d'un gain sur dilution hors trésorerie et de dividendes reçus consécutivement à la fusion de Sirius Canada et de CSR, dans laquelle nous détenons une participation.

Total du résultat global

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864	2,5
Autres éléments du résultat global			
Pertes actuarielles liées aux régimes à prestations définies	(52 522)	(301 815)	82,6
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94	N/S
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente réalisés à la transaction de fusion	-	(5 094)	N/S
Total des autres éléments du résultat global	(52 522)	(306 815)	82,9
Total du résultat global de l'exercice	(10 630)	(265 951)	96,0

N/S = Non significatif

Une perte totale de 52,5 millions de dollars est comptabilisée en 2012-2013 au titre des autres éléments du résultat global contre une perte de 306,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Elle découle en grande partie des variations de la valeur des obligations et des actifs de nos régimes de retraite. Ces valeurs fluctuent considérablement lorsque les résultats réels ou les taux d'intérêt diffèrent des hypothèses actuarielles. Les gains et les pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour chaque période de référence.

Les pertes actuarielles de 52,5 millions de dollars subies cette année par les régimes de retraite à prestations définies sont principalement attribuables à une diminution du taux d'actualisation appliqué au calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite – lequel est passé de 4,25 pour cent à 4,00 pour cent – à cause de la baisse du rendement des obligations de sociétés canadiennes à long terme de première qualité, donnant lieu à des pertes actuarielles de 212,9 millions de dollars. Ces pertes ont été compensées en partie par :

- un gain actuariel de 156,3 millions de dollars obtenu grâce au dépassement du rendement attendu des actifs des régimes (rendement réel de 9,1 pour cent contre rendement attendu de 6,0 pour cent);
- un gain actuariel de 4,1 millions de dollars par suite d'ajustements liés à l'expérience et de nouvelles hypothèses à la base du calcul de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite.

Nous prévoyons que le climat macroéconomique continuera de se répercuter sur les taux d'actualisation et les rendements des actifs qui serviront à calculer les écarts actuariels en 2013-2014. Par conséquent, les valeurs continueront de fluctuer considérablement.

En outre, une perte de 5,1 millions de dollars a été imputée au résultat en 2011-2012 à la suite du reclassement en résultat, sans effet sur la trésorerie, de sommes provenant de la fusion de Sirius.

D'autres renseignements sur nos régimes de retraite sont fournis à la note 16 des états financiers.

4.2 Situation financière, flux de trésorerie et liquidités

Nos principales sources de liquidités sont les crédits parlementaires qui nous sont versés pour nos activités opérationnelles, nos immobilisations et notre fonds de roulement, et les revenus tirés de nos activités commerciales, comme la publicité. Selon les mesures annoncées par le gouvernement fédéral dans son budget de 2012, le crédit parlementaire annuel de la Société sera amputé de 115,0 millions de dollars sur trois ans. Une première réduction de 27,8 millions de dollars est confirmée pour 2012-2013, une seconde de 69,6 millions de dollars est prévue pour 2013-2014 et une dernière portera le total des réductions à 115 millions de dollars en 2014-2015. En outre, le financement reçu du FAPL, soit 47,1 millions de dollars, sera éliminé progressivement d'ici le 31 août 2014.

Devant ces réductions, ainsi que les coûts de restructuration non récurrents et les autres pressions financières auxquelles nous sommes continuellement soumis pour trouver le financement nécessaire à nos activités et à la Stratégie 2015, nous avons mis en œuvre un plan financier de 200 millions de dollars dont l'objectif est de préserver l'équilibre entre nos dépenses opérationnelles prévues et nos ressources financières disponibles. Ce plan comprend la recherche de nouvelles sources de revenus publicitaires à la télévision et à la radio pour compenser en partie la réduction du crédit parlementaire, concurremment avec la diminution des besoins de financement des activités opérationnelles et des immobilisations grâce à de multiples initiatives de compression des coûts. Toutefois, ces pressions entraîneront une diminution d'un certain type de programmation.

Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, aux activités de financement et aux activités d'investissement en 2012-2013 sont résumés dans le tableau ci-dessous. Notre solde de trésorerie s'élevait à 51,5 millions de dollars au 31 mars 2013, comparativement à 64,3 millions de dollars au 31 mars 2012.

Position de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 mars		
	2013	2012	Écart en %
Flux de trésorerie - Début de l'exercice	64 277	63 224	1,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 149	19 419	(78,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(58 389)	(58 272)	(0,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	41 422	39 906	(3,8)
Écart net	(12 818)	1 053	N/S
Flux de trésorerie - Fin de l'exercice	51 459	64 277	(19,9)

N/S = Non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 4,1 millions de dollars en 2012-2013, en baisse de 15,3 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique principalement par l'affectation, pendant l'exercice, de flux de trésorerie plus élevés au fonds de roulement.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement ont donné lieu à des sorties de trésorerie correspondant à celles de 2011-2012. Des sorties de trésorerie, évaluées à 58,4 millions de dollars dans l'exercice courant et à 58,3 millions de dollars en 2011-2012, ont trait au versement d'intérêts, aux remboursements semestriels des obligations liées au Centre canadien de radiodiffusion, à des effets à payer et à l'obligation au titre de contrats de location-financement.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 41,4 millions de dollars cette année, en hausse de 1,5 million de dollars par rapport à l'an dernier. Cette hausse est essentiellement attribuable à un produit de 20,8 millions de dollars tiré de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires, contre un produit de 10,3 millions de dollars l'an dernier. Qui plus est, la vente de la chaîne **bold** a rapporté 10,0 millions de dollars cette année et le gain comptable est évalué à 6,3 millions de dollars.

L'augmentation des entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement a été compensée en partie par des sorties de 6,4 millions de dollars occasionnées par l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre du renouvellement de nos technologies. Les activités d'investissement de la Société comprenaient l'an dernier un remboursement du capital de 9,9 millions de dollars ayant trait à son investissement dans Sirius/CSR et des dividendes de 5,1 millions de dollars reçus dans le contexte de la fusion de Sirius et de CSR.

4.3 Saisonnalité et données financières trimestrielles

Le tableau ci-dessous donne un condensé des données financières des huit trimestres précédents. Ces données trimestrielles ne sont pas vérifiées, mais ont été établies sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Nous abordons dans le présent rapport de gestion les facteurs qui ont fait en sorte que nos résultats ont varié au cours des huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars 2013					Exercice terminé le 31 mars 2012				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	182 705	126 970	159 679	176 711	646 065	180 145	128 076	195 967	184 776	688 964
Charges	(501 434)	(384 829)	(411 651)	(480 577)	(1 778 491)	(471 615)	(389 573)	(467 535)	(512 046)	(1 840 769)
Financement public	303 048	269 377	241 285	341 140	1 154 850	277 882	291 008	269 855	323 572	1 162 317
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	(15 681)	11 518	(10 687)	37 274	22 424	(13 588)	29 511	(1 713)	(3 698)	10 512
Éléments hors activités opérationnelles	(496)	(628)	19 354	1 269	19 499	42 864	(13 439)	9 563	(8 636)	30 352
Résultat net de l'exercice	(16 177)	10 890	8 667	38 543	41 923	29 276	16 072	7 850	(12 334)	40 864

Nos résultats opérationnels sont assujettis à des fluctuations saisonnières qui ont des retombées importantes d'un trimestre à l'autre. À l'exclusion du crédit parlementaire, environ 55 pour cent du financement de la Société lui vient de revenus publicitaires ayant tendance à suivre un cycle saisonnier, ceux du deuxième trimestre étant habituellement les moins élevés en raison de la baisse des cotes d'écoute pendant la saison estivale. Les résultats trimestriels illustrés ci-dessus démontrent bien cette tendance. Les revenus publicitaires tendent également à varier en fonction des conditions du marché et de la conjoncture économique en général ainsi qu'en fonction de la grille de programmation. Le fléchissement des revenus aux troisième et quatrième trimestres de 2012-2013 témoigne principalement de l'impact sur les revenus publicitaires du lock-out de la LNH et d'autres réductions effectuées dans la programmation dans le but de comprimer nos coûts.

Les dépenses opérationnelles ont également tendance à suivre un cycle saisonnier lié à la grille de programmation. Comme le tableau le démontre, elles ont été relativement inférieures aux deuxièmes trimestres de 2012-2013 et de 2011-2012. Les dépenses opérationnelles ont par ailleurs tendance à être plus élevées au quatrième trimestre, puisque c'est l'époque de l'année où la Société prépare la saison de radiodiffusion automnale et met la dernière main aux produits à livrer avant la fin de l'exercice. Les dépenses élevées comptabilisées au premier trimestre de 2012-2013 tiennent surtout aux initiatives de restructuration non récurrentes mises en œuvre pour comprimer les coûts, un exercice rendu nécessaire par le budget fédéral de 2012, et pour faire face à d'autres pressions financières. Des dépenses comparativement moins élevées au cours du troisième et quatrième trimestres de 2012-2013 font état des mesures de compression des coûts appliquées, et s'explique également par l'effet du lock-out de la LNH sur la réduction des dépenses nécessaires de programmation.

Le financement public est comptabilisé dans le résultat de la Société en fonction des dépenses nettes budgétées pour le trimestre. Les budgets mensuels et trimestriels sont établis en s'appuyant sur le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration au début de chaque exercice et reflètent le crédit parlementaire attendu pour l'exercice ainsi que les fluctuations saisonnières des dépenses et des revenus autogénérés.

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le résultat net d'un trimestre à l'autre, notamment les coûts d'emprunt, les gains ou les pertes de change, les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que la dépréciation et la vente d'actifs. Le cas échéant, ces variations sont comptabilisées en éléments hors activités opérationnelles. Comme cela est indiqué dans le tableau plus haut, la Société a comptabilisé, au titre de ces éléments, des gains et des pertes plus élevés en 2011-2012 qu'en 2012-2013. Cette situation est imputable dans une large mesure à des activités d'acquisition et de financement liées à Sirius Canada/CSR, dans laquelle la Société détient une participation.

4.4 Perspectives

En 2012-2013, nous avons mis en chantier le plan financier triennal que nous avons rendu public le 4 avril 2012 en réaction à la réduction de 115 millions de dollars de notre crédit parlementaire inscrite dans le budget fédéral de 2012. Nous suivons ce plan de près et nous le rajustons au gré de l'évolution de la situation de manière à tenir le cap sur deux objectifs fondamentaux : i) maintenir notre capacité de nous acquitter du mandat que nous confère la *Loi sur la radiodiffusion* et ii) continuer d'appliquer la Stratégie 2015 en offrant des émissions canadiennes de grande qualité, en augmentant notre présence régionale et les retombées de notre action à l'échelle locale, et en investissant davantage dans les plateformes numériques. Il n'en reste pas moins que des défis importants nous attendent.

Nous revoyons notre portefeuille immobilier dans l'optique d'augmenter nos revenus. Ainsi, nous cherchons à libérer certains immeubles que nous détenons en propre pour louer plutôt des locaux convenant mieux à nos activités et moins coûteux, ou à donner en location l'espace inutilisé dans d'autres immeubles. En 2012-2013, nous avons donné en location, pour une longue période, une superficie vacante d'environ 168 000 pieds carrés au Centre canadien de radiodiffusion, et nous planifions en ce moment le transfert dans un immeuble loué des activités exercées dans deux immeubles dont nous sommes propriétaires à Halifax. Quant à notre établissement de Montréal, nous avons lancé une demande de propositions pour examiner différentes options de réaménagement.

Le succès de notre plan financier dépendra aussi fortement de la vitalité du marché de la publicité et de la hauteur globale de nos revenus. Le CRTC a annoncé le 28 mai 2013 sa décision d'approuver la diffusion de publicité sur Espace musique et CBC Radio 2, mais dans certaines limites. Nous examinons actuellement les répercussions de cette décision.

Nous avons défini des mesures budgétaires pour faire face à la décision du CRTC d'éliminer le FAPL progressivement d'ici le 31 août 2014. Nous avons ainsi revu le déploiement de la Stratégie 2015 pour prendre en compte ce manque à recevoir, mais en préservant les éléments stratégiques fondamentaux et, le plus possible, la programmation. Certaines des améliorations apportées aux services grâce au soutien du FAPL seront conservées. Cependant, la perte d'un financement aussi important aura des effets sur d'autres priorités, comme la stratégie des Services anglais pour l'expansion du service local, le Fonds pour la programmation transculturelle et la programmation régionale des Services français dans des secteurs autres que celui des nouvelles.

Maintenant que nous avons mis la Stratégie 2015 sur les rails, nous portons notre regard « au-delà de 2015 ». Nous avons commencé à réfléchir à l'évolution future du radiodiffuseur public national.

Le gouvernement fédéral avait annoncé dans son budget de 2010 qu'il abolissait le financement de l'indexation des salaires sur l'inflation entre 2010-2011 et 2012-2013. Cette période étant maintenant terminée, CBC/Radio-Canada s'attend à recevoir ce financement en 2013-2014, bien qu'elle n'ait reçu aucune confirmation en ce sens du Conseil du Trésor.

L'entente visant les droits de diffusion télévisuelle et numérique conclue par CBC avec la LNH vient à échéance en juin 2014. Nous poursuivons des négociations pour son renouvellement.

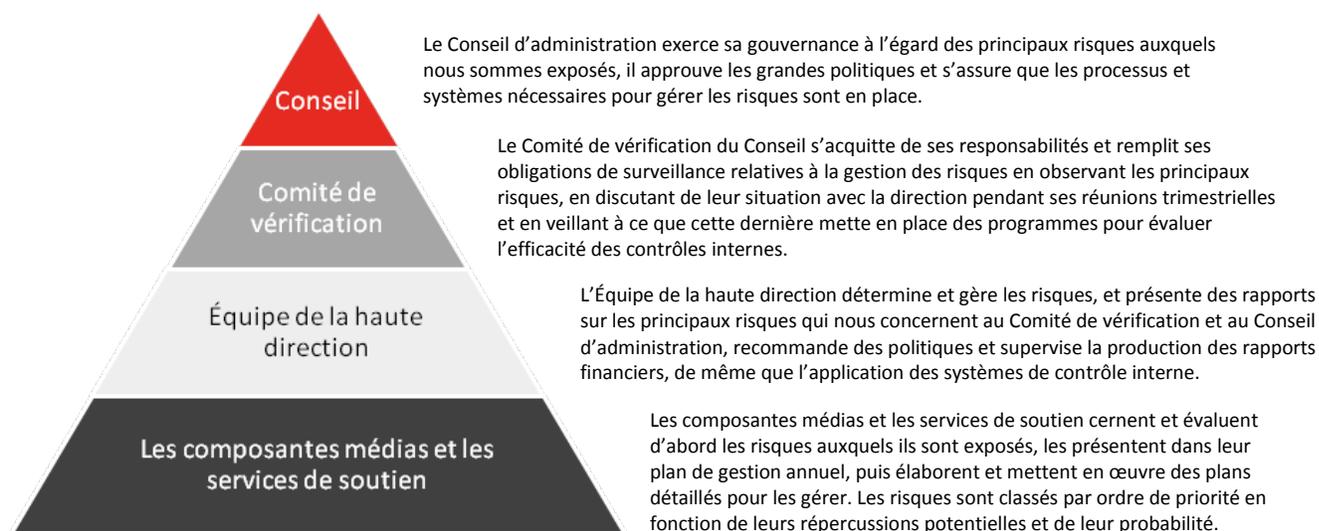
Un certain nombre de conventions collectives doivent être renouvelées entre 2013 et 2014. La réussite des négociations avec les syndicats à cette fin a d'importants effets sur nos finances, notre marque et les relations industrielles.

Le 1^{er} août 2012, le Comité international olympique a annoncé qu'il accordait à CBC/Radio-Canada les droits de radiodiffusion pour le Canada des Jeux olympiques d'hiver de Sotchi en février 2014 et des Jeux olympiques d'été de Rio en août 2016. La tenue de ces événements poussera grandement à la hausse nos revenus et nos dépenses en 2013-2014 et en 2016-2017, mais nous nous attendons, au minimum, à recouvrer notre mise.

4.5 Gestion des risques et tableau des principaux risques

En tant que radiodiffuseur public national du Canada, CBC/Radio-Canada occupe une place importante au sein du système canadien de radiodiffusion et fait face à des risques uniques sur le plan de la planification et de l'exploitation. Comme tous les radiodiffuseurs, nous devons nous adapter aux changements technologiques, à l'évolution démographique et aux exigences changeantes des consommateurs, ainsi qu'aux changements structurels qui surviennent dans l'industrie. En notre qualité de radiodiffuseur public ayant en vertu de la loi le mandat de servir tous les Canadiens, nous sommes confrontés également aux attentes du public, à des défis financiers et à des risques uniques.

Notre programme de gestion des risques s'inscrit dans un cadre intégré aux processus opérationnels à l'échelle de toute l'organisation. La responsabilité de la gestion des risques est partagée entre les groupes suivants : le Conseil d'administration et son Comité de vérification, l'Équipe de la haute direction et les divisions opérationnelles.



La Vérification interne planifie les vérifications qu'elle effectue en fonction des résultats du processus d'évaluation des risques, pour faire en sorte que le plan de vérification annuel couvre à tour de rôle les risques les plus importants.

Le tableau suivant présente les principaux risques auxquels CBC/Radio-Canada a été exposée pendant l'exercice 2012-2013 et leurs répercussions continues en 2013-2014.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
<p>1. Enjeux réglementaires</p> <p>A. Renouvellement des licences</p> <p>Le CRTC a fait connaître sa décision le 28 mai 2013. Il confirme que nous pouvons intégrer de la publicité et des commandites sur Espace musique et CBC Radio 2 pour générer de nouveaux revenus. La décision s'applique pour une période de trois ans seulement et limite le temps de publicité à un maximum de quatre minutes par heure, soit moins que le temps demandé par la Société. Cette initiative s'inscrit dans notre plan financier adopté pour composer avec la réduction de notre financement de 115 millions de dollars inscrite dans le budget fédéral de 2012.</p>	<p>Mesurer les répercussions des conditions de licence et prendre les mesures appropriées.</p>	<p>Nous devons demander au CRTC l'approbation de poursuivre la diffusion de publicité sur Espace musique et CBC Radio 2 après le 31 août 2016. Il sera nécessaire d'effectuer d'autres compressions budgétaires si les cibles de revenus publicitaires à la radio ne peuvent pas être atteintes.</p>
<p>B. Droits, redevances et tarifs concernant les œuvres musicales</p> <p>Le renouvellement des principales ententes sur les droits de diffusion d'œuvres musicales conclues avec les titulaires du droit d'auteur peut se répercuter sur nos revenus et les stratégies de nos services.</p> <p>Les sociétés de gestion de droits d'auteur sollicitent de nouveaux tarifs ou une hausse des tarifs en vigueur pour ce qui est de l'exécution et de la reproduction d'œuvres musicales. Les modes de rémunération des ayants droit doivent tenir compte du modèle d'affaires en évolution vers des exploitations multiplateformes des œuvres.</p>	<p>Continuer d'aller au-devant de tous les titulaires du droit d'auteur sur des œuvres musicales pour établir des relations propices à la conclusion de nouvelles ententes à la satisfaction des deux parties.</p> <p>Poursuivre les négociations avec les sociétés de gestion de droits d'auteur. Examiner, évaluer et appliquer les changements introduits par la nouvelle <i>Loi sur le droit d'auteur</i>, ainsi que son incidence, le cas échéant, sur les tarifs.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>
<p>C. Ententes commerciales avec les producteurs indépendants</p> <p>Les négociations portant sur les ententes commerciales (visant notamment les droits, les contributions et autres conditions) entre CBC et la Canadian Media Production Association (CMPA) et entre Radio-Canada et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) au sujet des productions indépendantes se poursuivront en 2013-2014.</p> <p>Ces ententes influenceront sur le coût des émissions indépendantes.</p> <p>Dans sa décision portant sur le renouvellement de nos licences, le CRTC exige que les ententes commerciales soient conclues avant le 28 mai 2014.</p>	<p>Continuer de négocier les ententes commerciales pour protéger les intérêts de CBC/Radio-Canada et ceux des producteurs indépendants.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
<p>D. Fonds des médias du Canada (FMC)</p> <p>Les risques sont de deux ordres : (1) des modifications aux règles du FMC ou à son mode d'attribution des enveloppes de rendement aux radiodiffuseurs pourraient limiter les droits de diffusion obtenus par CBC/Radio-Canada ou contraindre celle-ci à accroître sa part du financement de la programmation, ou les deux; et (2) le budget total du FMC dépend de la rentabilité globale des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR), puisque celles-ci lui versent un maximum de 5 pour cent de leurs revenus bruts.</p>	<p>Présenter de manière proactive notre position auprès du FMC, notamment en participant au groupe de discussion national du FMC.</p>	<p>Le financement que CBC/Radio-Canada recevra du FMC en 2013-2014 est inférieur de 7,6 millions de dollars à celui de l'an dernier, en raison d'une modification apportée aux facteurs de calcul des enveloppes et d'une diminution du budget total du FMC. Des plans de contingence ont été mis en œuvre pour compenser les répercussions financières, mais il faudra néanmoins diminuer la part des émissions canadiennes dans notre grille télévisuelle.</p>
<p>E. Projet de loi C-461 (réforme de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>)</p> <p>Le dépôt au Parlement d'un projet de loi d'initiative parlementaire aurait des conséquences sur CBC/Radio-Canada. Le projet de loi C-461 comprend les deux éléments principaux suivants :</p> <p>(1) Une modification à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> afin de supprimer le respect de la confidentialité du salaire annuel des employés lorsque celui-ci dépasse un plafond donné. La communication du salaire exact d'employés pourrait porter préjudice à la Société étant donné l'intense concurrence à laquelle elle est exposée;</p> <p>(2) Une modification aux dispositions de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> portant sur les « <i>activités de journalisme, de création ou de programmation</i> » ferait naître une nouvelle inquiétude quant aux règles régissant l'accès à notre contenu journalistique, créatif et de programmation.</p>	<p>Continuer de faire part de nos positions au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.</p> <p>Continuer de produire et de distribuer le <i>Bulletin sur la transparence et la responsabilisation</i>, qui fait état des progrès accomplis dans le traitement des demandes d'accès à l'information.</p> <p>Poursuivre la gestion de l'information publiée sur le site web institutionnel à la section <i>Divulgation proactive</i>. Faciliter l'accès à l'information publiée sur le site web institutionnel.</p> <p>Continuer d'investir pour améliorer la gestion et le traitement des demandes d'accès à l'information.</p>	<p>Concevoir, modifier ou mettre en œuvre des processus pour assurer notre conformité aux nouvelles exigences réglementaires.</p>

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
<p>F. Distribution des chaînes</p> <p>CBC/Radio-Canada est le seul grand radiodiffuseur au Canada ne possédant pas d'entreprises de distribution affiliées. Il existe un risque que les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) proposent des modalités de distribution qui favorisent leurs propres services spécialisés, au détriment des nôtres. Il est également possible que les EDR abandonnent la distribution de nos services de télévision actuels dont la distribution n'est pas obligatoire, ou retardent le lancement de nouveaux services spécialisés que nous voulons offrir. Les revenus que nous tirons de la distribution de nos services de télévision spécialisée par les EDR pourraient également baisser.</p>	<p>Continuer les discussions stratégiques entreprises avec les EDR pour faire valoir la valeur globale des services de programmation offerts, et négocier des ententes de longue durée comportant des modalités qui protègent ou améliorent les conditions de distribution et les revenus actuels.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>
<p>2. Renouvellement des droits de diffusion télévisuelle et numérique des matchs de hockey professionnel de la LNH</p> <p>L'entente visant les droits de diffusion télévisuelle et numérique conclue par CBC vient à échéance en juin 2014.</p>	<p>CBC poursuit des négociations pour le renouvellement des droits de diffusion des matchs de la LNH.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>
<p>3. Relations avec les syndicats</p> <p>A. Regroupement des syndicats de Radio-Canada en vertu de l'article 18.1</p> <p>L'établissement avec les syndicats de Radio-Canada d'une stratégie à long terme offrant une souplesse opérationnelle accrue améliorerait les relations de travail entre la direction et ces syndicats, et contribuerait à la réalisation de la Stratégie 2015.</p>	<p>Poursuivre la démarche entreprise devant le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) pour faire réviser la structure de négociation des Services français dans le but de regrouper les syndicats.</p>	<p>Le CCRI continue de tenir des audiences à ce sujet et devrait rendre sa décision sur la structure de négociation en 2014.</p>

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
<p>B. Expiration de conventions collectives</p> <p>Un certain nombre de conventions collectives doivent être renouvelées entre 2013 et 2014.</p> <p>La réussite des négociations avec les syndicats à cette fin a d'importants effets sur nos finances, notre marque et les relations industrielles.</p>	<p>Continuer de faire valoir les besoins de la Société sur le plan de la flexibilité et s'assurer que les négociations pour le renouvellement des conventions collectives tiennent compte de ces besoins.</p> <p>Faire participer les syndicats aux discussions relatives aux difficultés économiques et les mettre à contribution dans la gestion des risques.</p> <p>Prévoir et mettre en œuvre des activités de communication visant les leaders syndicaux avant le lancement de stratégies et d'initiatives de gestion.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>
<p>C. Projet de loi C-60</p> <p>Le 29 avril 2013, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-60 d'exécution du budget de 2013. Ce projet de loi comprend notamment des propositions visant à modifier le processus de négociation collective des sociétés d'État, dont CBC/Radio-Canada. Les propositions ouvrent la voie à ce que le gouverneur en conseil enjoigne au Conseil du Trésor de superviser et d'approuver le mandat de négociation des employés syndiqués ainsi que les conditions d'emploi des employés non syndiqués.</p>	<p>Faire connaître notre position au Comité permanent des finances.</p> <p>Examiner le projet de loi ainsi que la loi et le décret qui découleront de l'adoption du projet de loi, le cas échéant. Prendre les mesures qui s'imposent.</p>	<p>La mise en application du projet de loi C-60 peut nuire aux négociations avec les syndicats et susciter des conflits avec la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> et la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>.</p>
<p>4. Gestion des employés – Défis pour former et responsabiliser une main-d'œuvre compétente</p> <p>Il est essentiel que les employés aient les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de transformation prévus dans la Stratégie 2015. Les trois axes stratégiques (programmation, régions et numérique) du plan nécessiteront une transformation majeure des modes de production, pour assurer la transition vers un modèle plus efficient, multiplateforme et numérique.</p> <p>Les gestionnaires et les employés doivent être aptes à s'adapter au rythme accéléré des changements.</p>	<p>Mettre à profit les résultats du sondage éclair pour cerner les occasions de perfectionnement qui favoriseront la transformation et la gestion stratégique des talents.</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion du changement afin d'accroître la capacité de l'organisation et des gestionnaires de mener et de soutenir le changement.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
<p>5. Remplacement et optimisation de l'infrastructure</p> <p>L'espace et l'infrastructure inutilisés affectent nos activités et nos coûts.</p>	<p>Nous accélérons la mise en œuvre de notre plan de réduction de notre empreinte immobilière globale.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de notre plan visant à réduire de plus de 800 000 pieds carrés notre empreinte immobilière d'ici 2017. À plus court terme, nous vendrons des immeubles appartenant à CBC/Radio-Canada; de plus, nous passerons de propriétaire à locataire et chercherons à louer l'espace vacant dans les autres immeubles.</p>	<p>Nous sommes passés à la phase suivante de notre projet de développement de la Maison de Radio-Canada à Montréal. Nous avons envoyé des demandes de propositions à des soumissionnaires présélectionnés en juin.</p>
<p>6. Pressions budgétaires</p> <p>A. Financement public</p> <p>Le budget fédéral de 2012 comporte une réduction du crédit parlementaire de CBC/Radio-Canada de l'ordre de 115 millions de dollars sur trois ans. Il y a un risque que les initiatives pour réduire les coûts et augmenter les revenus ne produisent pas les résultats attendus.</p>	<p>Continuer de mettre en œuvre les initiatives pour réduire les coûts et accroître les revenus.</p> <p>Assurer une gestion et une surveillance en continu de la mise en œuvre des initiatives pour s'assurer d'atteindre les résultats escomptés.</p>	<p>Poursuivre les stratégies ciblées en 2013-2014.</p>
<p>B. Impact sur les revenus publicitaires</p> <p>Un certain nombre de facteurs influent sur les revenus publicitaires, dont l'incertitude économique, la migration des revenus publicitaires des services généralistes aux services spécialisés et numériques, les parts d'auditoire et les cotes d'écoute des émissions, les autres débouchés offerts aux annonceurs sur le marché, et l'arrêt temporaire des ententes de droits de diffusion, comme la saison écourtée de la LNH en 2012-2013.</p> <p>L'incertitude économique accroît les risques inhérents aux plans de la Société qui tablent sur l'accroissement des revenus publicitaires pour compenser en partie les réductions du financement public annoncées dans le budget fédéral de 2012.</p>	<p>La Société surveille de près ses revenus publicitaires et a mis au point des plans de contingence.</p>	<p>Il pourrait être nécessaire de réduire encore les dépenses et d'apporter d'autres modifications aux plans de mise en œuvre de la Stratégie 2015 si les cibles de revenus publicitaires n'étaient pas atteintes.</p>

5. Présentation de l'information financière

5.1 Normes comptables futures

Les modifications futures de conventions comptables sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés.

5.2 Estimations comptables importantes

Les estimations comptables importantes sont présentées à la note 4 des états financiers consolidés.

5.3 Transactions entre parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées (voir la note 29 des états financiers consolidés).

Examen financier

Contrôle interne

La Société utilise un programme de contrôle interne inspiré du cadre de travail élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, qui prévoit des examens périodiques des principaux contrôles appliqués à son information financière. Ce programme continue de se modeler sur les pratiques exemplaires de l'industrie afin de maintenir et de consolider les politiques et procédés nécessaires pour assurer la fiabilité de l'information financière produite et préserver les actifs de la Société.

Une équipe spécialisée procède sur une base régulière à l'examen et à l'évaluation des contrôles internes en place. Le programme de contrôle interne repose également sur des vérifications effectuées par les vérificateurs internes de la Société, qui procèdent à des vérifications et à des examens (dont certains portent sur les rapports financiers et les activités opérationnelles), déterminés par une stratégie axée sur les risques et approuvés au terme de discussions avec la direction de la Société et le Comité de vérification.

En 2012-2013, la Société a évalué l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard de l'information financière. L'évaluation a permis de conclure que les contrôles existants sont efficaces, mais que certaines améliorations pouvaient être apportées. Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, et la Société profitera des occasions qui se présenteront en cours d'exercice pour poursuivre le renforcement des contrôles.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans ce rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Ces états financiers consolidés, qui comprennent des chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les Normes internationales d'information financière.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Les contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les activités de la Société sont menées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés annuels et en fait un compte rendu au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend cinq personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.



Hubert T. Lacroix,
Président-directeur général

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2013



Suzanne Morris,
Vice-présidente et chef de la direction
financière



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Radio-Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état consolidé du résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Radio-Canada au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société Radio-Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société Radio-Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Maurice Laplante, CA
vérificateur général adjoint

Le 19 juin 2013
Ottawa, Canada

État consolidé de la situation financière

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIF		
Courant		
Trésorerie (NOTE 5)	51 459	64 277
Clients et autres créances (NOTE 6)	184 470	177 331
Programmation (NOTE 7)	145 379	166 104
Stocks de marchandisage	755	811
Charges payées d'avance (NOTE 8)	137 563	113 370
Billets à recevoir (NOTE 9)	2 154	2 158
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	2 387	2 499
Instruments financiers dérivés (NOTE 30)	629	133
Actifs classés comme détenu en vue de la vente (NOTE 11)	1 801	234
	526 597	526 917
Non courant		
Immobilisations corporelles (NOTE 11)	997 710	1 047 988
Immobilisations incorporelles (NOTE 12)	17 563	28 435
Actifs sous contrat de location-financement (NOTE 13)	41 374	48 242
Billets à recevoir (NOTE 9)	48 250	49 903
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	52 706	54 077
Charges différées	9 509	7 806
Participation dans une entreprise associée (NOTE 14)	3 490	6 208
	1 170 602	1 242 659
TOTAL DE L'ACTIF	1 697 199	1 769 576
PASSIF		
Courant		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 15)	96 213	124 638
Provisions (NOTE 20)	51 296	39 062
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 16)	135 593	129 850
Dettes obligataires (NOTE 17)	20 578	20 093
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 18)	10 906	9 945
Effets à payer (NOTE 19)	7 960	7 794
Revenus différés	8 982	3 522
Passif d'encaissement anticipé (NOTE 14)	1 875	1 875
	333 403	336 779
Non courant		
Revenus différés	9 039	2 587
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 16)	343 835	333 207
Dettes obligataires (NOTE 17)	277 008	288 533
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 18)	44 447	54 206
Effets à payer (NOTE 19)	113 049	118 885
Financement des immobilisations différé (NOTE 24)	525 696	574 027
	1 313 074	1 371 445
Capitaux propres		
Résultats non distribués	50 162	60 996
Total des capitaux propres attribuables à la Société	50 162	60 996
Participations ne donnant pas le contrôle	560	356
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	50 722	61 352
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 697 199	1 769 576
Engagements (NOTE 28)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION :



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

État consolidé du résultat

(\$ canadiens) (en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars	
	2013	2012
REVENUS (NOTE 21)		
Publicité	330 410	375 725
Services spécialisés (NOTE 22)	170 991	167 754
Autres revenus	134 341	136 344
Revenus financiers	10 323	9 141
	646 065	688 964
CHARGES		
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 501 852	1 580 469
Services spécialisés (NOTE 22)	130 152	134 228
Transmission, distribution et collecte	103 465	78 449
Administration nationale	10 391	11 423
Paievements aux stations privées	2 527	2 766
Charges financières (NOTE 23)	31 836	33 455
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	(21)
	1 778 522	1 840 769
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	(1 132 457)	(1 151 805)
FINANCEMENT PUBLIC (NOTE 24)		
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	999 484	1 028 047
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	151 366	130 270
	1 154 850	1 162 317
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	22 393	10 512
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Gain (perte) sur la sortie d'immobilisations corporelles	12 314	(517)
Gain sur cessions d'entreprises (NOTE 25)	7 185	-
Gain sur dilution provenant d'une fusion (NOTE 14)	-	25 775
Dividendes provenant d'une fusion (NOTE 14)	-	5 094
	19 499	30 352
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864
Résultat net attribuable :		
À la Société	41 688	40 940
Aux participations ne donnant pas le contrôle	204	(76)
	41 892	40 864

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars	
	2013	2012
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864
Autres éléments du résultat global		
Pertes actuarielles liées aux régimes à prestations définies	(52 522)	(301 815)
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)
Total du résultat global de l'exercice	(10 630)	(265 951)
Total du résultat global attribuable :		
À la Société	(10 834)	(265 875)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	204	(76)
	(10 630)	(265 951)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2013				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2012	60 996	-	60 996	356	61 352
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	41 688	-	41 688	204	41 892
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(52 522)	-	(52 522)	-	(52 522)
Solde au 31 mars 2013	50 162	-	50 162	560	50 722

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2012				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2011	321 871	5 000	326 871	2 263	329 134
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	40 940	-	40 940	(76)	40 864
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(301 815)	-	(301 815)	-	(301 815)
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94	94	-	94
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)	(5 094)	-	(5 094)
Clause d'encaissement anticipé correspondant à des actions détenues dans une filiale	-	-	-	(1 875)	(1 875)
Émission d'actions par une filiale	-	-	-	44	44
Solde au 31 mars 2012	60 996	-	60 996	356	61 352

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars	
	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	41 892	40 864
Ajustements :		
(Gain) perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	(12 314)	517
Revenus d'intérêts	(10 323)	(9 141)
Charges financières	31 836	33 455
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(496)	(837)
Amortissement des immobilisations corporelles	137 893	120 389
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 010	16 963
Amortissement d'actifs sous contrat de location-financement	8 103	8 000
Dépréciation des immobilisations corporelles	6 986	-
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)
Gain sur cessions d'entreprises	(7 185)	-
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	(21)
Gain sur dilution provenant d'une fusion	-	(25 775)
Variation des charges différées	(1 703)	(4 803)
Amortissement du financement des immobilisations différé	(151 366)	(130 270)
Variation des revenus différés [non courants]	6 381	(139)
Variation du passif financier lié à la monétisation de créances	-	(10 500)
Variation des actifs des régimes de retraite	-	148 769
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courants]	788	(61)
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courants]	(41 893)	(178 876)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	-	44
Accroissement des billets à recevoir	(18)	(194)
Variations du fonds de roulement (NOTE 27)	(19 741)	16 129
	4 149	19 419
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation au titre de contrats de location-financement	(10 033)	(9 324)
Remboursement de la dette obligataire	(10 704)	(9 941)
Remboursement d'effets à payer	(5 660)	(5 404)
Intérêts payés	(31 992)	(33 603)
	(58 389)	(58 272)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédit parlementaire pour financement des immobilisations (NOTE 24)	103 035	102 272
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104 783)	(98 568)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 969)	(5 801)
Rendement du capital investi dans une entreprise associée	-	9 855
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	20 761	10 279
Recouvrement des billets à recevoir	1 981	5 079
Recouvrement d'investissement net dans un contrat de location-financement	2 101	1 958
Produits tirés des cessions d'entreprises	10 588	-
Dividende reçu	4 420	5 094
Intérêts reçus	9 288	9 738
	41 422	39 906
Variation de la trésorerie	(12 818)	1 053
Trésorerie, début de l'exercice	64 277	63 224
Trésorerie, fin de l'exercice	51 459	64 277

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

À titre de radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada (la Société) offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

La Société est une société d'État fédérale domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 19 juin 2013.

2. Modifications futures de conventions comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées ainsi que les améliorations annuelles apportées en continu entre 2009 et 2011. Les conclusions tirées quant à l'impact attendu des changements futurs de méthodes comptables sont susceptibles d'être modifiées jusqu'à ce que les normes soient adoptées.

Après une évaluation complète, la Société a conclu que les normes et modifications ci-après ont les effets suivants sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IAS 19 *Avantages du personnel* (IAS 19R)

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011 afin d'éliminer l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes, de modifier la présentation des variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de celle des actifs du régime dans l'État du résultat global, d'exiger le calcul des intérêts nets au moyen du taux de rendement d'une obligation de société de première qualité, et enfin, d'améliorer les informations à fournir sur les risques associés aux régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société les appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} avril 2013.

2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La Société a évalué l'incidence de l'application de cette norme révisée. Les dispositions différentes qui auront un effet sur le résultat net de la Société sont les suivantes :

- Dans la norme révisée, le rendement attendu des actifs du régime est remplacé par un nouveau concept, les intérêts nets. Ainsi, le rendement comptabilisé en résultat net n'est plus le rendement attendu des actifs du régime, comme cela était le cas jusqu'à présent en vertu de la norme précédente, mais plutôt le rendement calculé au moyen du taux d'actualisation qui sert à mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Tout écart entre le taux de rendement réel des actifs d'un régime à prestations définies et le taux d'actualisation, de même que tout effet connexe découlant du plafond de l'actif d'un tel régime, sont inclus dans les autres éléments du résultat global (dans les réévaluations). Comme le rendement des actifs du régime à prestations définies de la Société a, par le passé, été supérieur au taux d'actualisation appliqué pour mesurer l'obligation au titre de ce régime, le changement apporté aura pour effet d'accroître le coût des prestations définies comptabilisé en résultat net par rapport aux autres éléments du résultat global. Aucun changement ne devrait survenir dans le résultat global total de la Société pour l'exercice dans lequel la norme révisée sera appliquée pour la première fois et pour l'exercice comparatif.
- Les coûts administratifs autres que les coûts liés à la gestion des actifs du régime sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Avant la révision de la norme, tous les coûts administratifs étaient déduits du rendement attendu des actifs du régime et l'effet était comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

En outre, la norme révisée prescrit la pleine comptabilisation du coût des services passés dans l'état du résultat dans la période de modification du régime. Il n'est plus possible de reporter le montant relatif aux droits à prestations non acquis. Le coût des services passés peut survenir quand une entité instaure un régime ou modifie les prestations payables selon un régime existant. Par conséquent, à la date de transition à la norme révisée, la Société comptabilisera le coût complet des services passés non acquis, soit 0,3 million de dollars, à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture au 1^{er} avril 2012.

Il y aura lieu d'appliquer rétrospectivement la norme révisée aux exercices servant de comparaison à l'exercice terminé le 31 mars 2014. Partant, le résultat net devrait diminuer d'environ 93 millions de dollars en 2013 et les autres éléments du résultat global devraient augmenter parallèlement du même montant. La Société ne s'attend pas à ce que l'application de la norme révisée ait une incidence sur son état de la situation financière. Elle sera toutefois tenue de fournir plus d'informations.

2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La norme révisée a les effets suivants sur l'État consolidé du résultat et l'État consolidé du résultat global :

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013		
	Tel que présentés	Pro forma	Impact
REVENUS			
Publicité	330 410	330 410	-
Services spécialisés	170 991	170 991	-
Autres revenus	134 341	134 341	-
Revenus financiers	10 323	10 323	-
	646 065	646 065	-
CHARGES			
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 501 852	1 582 710	80 858
Services spécialisés	130 152	138 517	8 365
Transmission, distribution et collecte	103 465	106 253	2 788
Administration nationale	10 391	11 320	929
Paievements aux stations privées	2 527	2 527	-
Charges financières	31 836	31 836	-
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	(1 701)	-
	1 778 522	1 871 462	92 940
FINANCEMENT PUBLIC	1 154 850	1 154 850	-
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	19 499	19 499	-
Résultat net de l'exercice	41 892	(51 048)	(92 940)
Autres éléments du résultat global :			
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	(52 522)	40 418	92 940
Total du résultat global de l'exercice	(10 630)	(10 630)	-

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui imposent, ou permettent, les évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet. IFRS 13 doit être appliquée prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera à compter du 1^{er} avril 2013.

La Société ne s'attend pas à ce que cela l'oblige à modifier sa méthode de calcul de la juste valeur. Elle sera toutefois tenue de fournir plus d'informations qui auront trait particulièrement aux niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur et, de ce fait, au mode de calcul de ces justes valeurs.

2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. IFRS 12 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera à compter du 1^{er} avril 2013.

La Société a déterminé qu'elle devra fournir des informations supplémentaires relativement aux intérêts qu'elle détient dans des filiales, des entités structurées consolidées et dans son entreprise associée. Il s'agit d'informations quantitatives et qualitatives sur les risques et les rendements de chacune des entités ainsi que de leur importance globale.

IAS 1 Modifications à IAS 1 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de revoir les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net (p. ex., la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises) et de ceux qui ne le sont pas (p. ex., la juste valeur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global selon IFRS 9). Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Par conséquent, la Société les appliquera à compter du 1^{er} avril 2013.

Après une évaluation complète, la Société a conclu qu'une fois appliquées, les normes et modifications ci-après n'auront aucun effet sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10 États financiers consolidés

La norme IFRS 10 remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. La norme établit des critères uniques de contrôle pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés. IFRS 10 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} avril 2013.

La Société a déterminé que l'application d'IFRS 10 n'entraînera aucun changement relativement aux entités qu'elle consolide ou à la consolidation d'entités additionnelles.

2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

IFRS 11 Partenariats

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, annule IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est le cas actuellement sous IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. IFRS 11 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} avril 2013.

La Société a analysé ses accords contractuels et conclu qu'elle ne détient aucun intérêt dans des entreprises contrôlées conjointement. Ainsi, l'application d'IFRS 11 n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La norme IAS 28 a été modifiée en 2011. Elle prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et présente les exigences à respecter pour l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société les appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} avril 2013. Elle ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence sur ses états financiers.

Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2009-2011 publiées en mai 2012

Le document *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011* comprend un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS, qui s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence lors de leur mise en application le 1^{er} avril 2013.

2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La Société continue d'évaluer l'incidence possible, sur ses états financiers consolidés, de la norme suivante :

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche progressive visant à remplacer la norme actuelle IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont pour effet de reporter la date d'application obligatoire de la norme et exige la communication d'informations additionnelles pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

3. Principales conventions comptables

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC).

B. Base de préparation

i. Filiales et entités ad hoc

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société; de ses filiales, à savoir ARTV et The Documentary Channel (*documentary*); et de deux entités ad hoc, à savoir le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada. Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Dans le cas des filiales, le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'elle dispose de l'un ou l'autre des pouvoirs suivants : pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote d'une entité en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs; pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un contrat; pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration; pouvoir d'obtenir des avantages des activités de l'entité; ou pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration.

La Société est considérée comme le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust et, en conséquence, est réputée contrôler le Trust. La Société détient le contrôle de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie qu'elle a fournie pour le recouvrement des créances de la Fiducie.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités ad hoc du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités ad hoc appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Toutes les autres composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

Des changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

ii. Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs de Sirius XM Canada Holdings Inc., une entreprise associée, sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entité est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entité. Les entreprises associées appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

3. Principales conventions comptables (suite)

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les revenus et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations dans des entreprises associées est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités opérationnelles et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs auxquels il se rapporte.

Le crédit parlementaire pour l'achat de terrains est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, de l'exploitation de services spécialisés, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i. Revenus publicitaires

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Revenus tirés des services spécialisés

Les revenus des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs tiers par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement.

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que le service spécialisé n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

iii. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces, d'installations et de services sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location total et sont comptabilisés dans ce revenu pendant la durée du contrat de location. Le revenu tiré de la sous-location d'un bien est comptabilisé en autres revenus.

Les revenus de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions d'annonces publicitaires, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

3. Principales conventions comptables (suite)

iv. Revenus financiers

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

E. Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également inclus dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

F. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, l'obligation au titre de contrats de location-financement et les effets à payer. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

3. Principales conventions comptables (suite)

G. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance soit comme programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Ces conventions sont comptabilisées comme charges payées d'avance si les critères ne sont pas remplis initialement. Les paiements sont virés des charges payées d'avance à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Constatation des charges par diffusion
Films	50 %/30 %/20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	70 %/30 %
Séries pour tous	50 %/30 %/20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 %/30 %/20 %
Documentaires	CBC Television : 70 %/30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 %/30 %
Autres émissions pour jeunes	33 %/33 %/34 %

¹ Diffusion des épisodes de manière consécutive

H. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement au 1^{er} avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS, ont été évalués au coût, exception faite de certains terrains et immeubles à vocation générale, qui ont été évalués à la juste valeur. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales catégories dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les durées de vie utiles utilisées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

J. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de sa dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, il faut évaluer sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

3. Principales conventions comptables (suite)

K. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

i. Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à long terme ¹	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

¹ Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et une méthode d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus financiers et les charges financières qui se rapportent aux actifs ou aux instruments de créance autres que les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net », placements « détenus jusqu'à leur échéance », actifs financiers « disponibles à la vente », et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

3. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la sortie du placement, le gain ou la perte précédemment cumulé est reclassé en résultat.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Société à recevoir ces dividendes est établi.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

Par ailleurs, pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

3. Principales conventions comptables (suite)

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les comptes clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente s'est déprécié, les pertes de valeur cumulatives précédemment comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat dans la période concernée.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en résultat. Une augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout gain ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

iv. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts versés sur le passif financier.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat.

v. Instruments financiers dérivés

La Société est partie à des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le gain ou la perte non matérialisé qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

vi. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. Principales conventions comptables (suite)

L. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

M. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

N. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou — dans de rares cas — dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

3. Principales conventions comptables (suite)

O. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

3. Principales conventions comptables (suite)

P. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i. Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie; et
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

ii. Autres avantages du personnel à long terme

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

iii. Indemnités de fin de contrat de travail

La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail au passif et en charges si elle est manifestement engagée à mettre à exécution un plan formalisé pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite.

Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

3. Principales conventions comptables (suite)

Q. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

R. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

i. La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii. La Société en tant que preneur

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

S. Revenus différés

Les revenus différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Les revenus différés relatifs à des baux sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de location.

3. Principales conventions comptables (suite)

T. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

U. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

V. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

i. Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

ii. Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

3. Principales conventions comptables (suite)

W. Stocks de marchandisage

Les stocks de marchandisage sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour amener les stocks de marchandisage à l'endroit où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

X. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de Radio-Canada. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le gouvernement du Canada sur son site web www.canada.gc.ca.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Y. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date de ces états financiers, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles ainsi que des actifs de programmation, les provisions pour créances douteuses et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à d'autres éventualités, et enfin, les montants rattachés à l'exercice découlant de la restructuration entreprise dans la foulée du budget fédéral de 2012.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies repose sur des hypothèses visant à évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement futur des actifs du régime. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et le rendement attendu des actifs du régime. Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Les différences entre les rendements attendu et réel des actifs du régime auraient aussi pour effet de modifier les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

Le tableau suivant présente ces effets :

Exercice terminé le 31 mars 2013		
Effet des changements dans les hypothèses	Montants comptabilisés en résultat	Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 1 %	(13,2) millions de dollars	(714) millions de dollars
Effet d'une diminution de 1 %	18,1 millions de dollars	912 millions de dollars
Taux attendu de rendement des actifs du régime		
Effet d'une augmentation de 1 %	(50,2) millions de dollars	N/A
Effet d'une diminution de 1 %	50,2 millions de dollars	N/A
Rendement réel des actifs du régime		
Effet d'un gain de 1 % (rendement supérieur)	N/A	(50,2) millions de dollars
Effet d'une perte de 1 % (rendement inférieur)	N/A	50,2 millions de dollars

N/A = Non applicable

B. Jugements importants

Dans l'application des conventions comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société assume la majorité des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie fournie et, de ce fait, devrait consolider les résultats de cette entité dans les siens;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location ainsi que les contrats de location d'un car de reportage et de matériel de bureau répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société;

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

- une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement;
- les activités de restructuration de la Société qui sont en cours n'induisent pas une réduction du Régime de retraite;
- la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. Trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Fonds en caisse	748	860
Soldes bancaires	50 711	63 417
	51 459	64 277

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,8 million de dollars pour l'exercice (1,9 million en 2012).

6. Clients et autres créances

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptes clients	171 542	163 871
Provision pour créances douteuses	(3 627)	(1 979)
Autres	16 555	15 439
	184 470	177 331

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 3K iii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Aucun client unique n'est responsable de plus de cinq pour cent du solde total des comptes clients.

Les comptes clients comprennent des créances (voir note 6A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des comptes clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciés.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

6. Clients et autres créances (suite)

A. Ancienneté des comptes clients en souffrance mais non dépréciés

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
31 à 60 jours	37 359	36 182
61 à 90 jours	17 392	25 381
91 à 120 jours	22 594	17 736
Total	77 345	79 299

B. Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde au début de l'exercice	(1 979)	(1 103)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	536	190
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	384	695
Augmentation de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(2 568)	(1 761)
Solde à la fin de l'exercice	(3 627)	(1 979)

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la grande clientèle de la Société et de l'absence de liens entre les clients.

7. Programmation

A. Programmation par genre

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Émissions produites à l'externe - achevées	71 522	83 203
Émissions produites à l'interne - achevées	8 493	7 770
Émissions en cours de production externe	32 782	34 500
Émissions en cours de production interne	6 196	11 545
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	26 386	29 086
	145 379	166 104

B. Variation de la programmation

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde d'ouverture	166 104	163 658
Additions	1 041 480	1 121 068
Émissions diffusées	(1 062 205)	(1 118 622)
	145 379	166 104

Les radiations relatives à la programmation représentent 9,2 millions de dollars en 2013 (7,7 millions en 2012). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

8. Charges payées d'avance

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Droits sur les émissions	105 605	95 809
Ententes de services	31 958	17 561
	137 563	113 370

9. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité ad hoc, la Société détient deux billets à recevoir pour la vente de terrains. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 50,1 millions de dollars (51,8 millions au 31 mars 2012) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également, par suite de la fusion concernant Sirius Canada Inc. (voir note 14), un billet à recevoir qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de cinq ans. Sa valeur comptable est de 0,3 million de dollars au 31 mars 2013 (0,3 millions au 31 mars 2012).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 154	5 567	2 158
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 270	10 301	22 270	9 613
Plus de cinq ans	51 437	37 949	57 005	40 290
Moins : produits financiers non acquis	(28 870)	-	(32 781)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	50 404	50 404	52 061	52 061

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,4 millions de dollars (3,6 millions en 2012).

9. Billets à recevoir (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 154	2 158
non courante	48 250	49 903
	50 404	52 061

10. Investissement net dans un contrat de location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement, détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 387	6 050	2 499
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	10 880	24 199	10 143
Plus de cinq ans	58 060	41 826	64 110	43 934
Moins : produits financiers non acquis	(33 216)	-	(37 783)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	55 093	55 093	56 576	56 576

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,6 millions de dollars (3,7 millions en 2012).

10. Investissement net dans un contrat de location-financement (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant qu'investissement net dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 387	2 499
non courante	52 706	54 077
	55 093	56 576

11. Immobilisations corporelles

A. Coût, amortissement cumulé et dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Coût	2 211 720	2 215 122
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 214 010)	(1 167 134)
	997 710	1 047 988

11. Immobilisations corporelles (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2012	181 200	525 009	46 888	1 287 700	139 325	35 000	2 215 122
Acquisitions	-	18 737	3 794	54 143	9 111	18 998	104 783
Transferts (Référer à la note 12)	4	11 463	2 748	14 198	1 891	(30 473)	(169)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(980)	(5 837)	-	(3 469)	(2 367)	-	(12 653)
Sorties et amortissements complets	(594)	(6 471)	(564)	(78 466)	(9 222)	(46)	(95 363)
Coût au 31 mars 2013	179 630	542 901	52 866	1 274 106	138 738	23 479	2 211 720
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	-	(118 928)	(21 249)	(926 896)	(100 061)	-	(1 167 134)
Amortissement pour l'exercice	-	(35 761)	(3 011)	(86 091)	(13 030)	-	(137 893)
Dépréciation	(423)	-	-	(6 117)	(446)	-	(6 986)
Amortissement inversé des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	5 297	-	3 423	2 366	-	11 086
Amortissement inversé à la sortie	-	2 421	350	75 237	8 909	-	86 917
Amortissement cumulé et dépréciation au 31 mars 2013	(423)	(146 971)	(23 910)	(940 444)	(102 262)	-	(1 214 010)
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	179 207	395 930	28 956	333 662	36 476	23 479	997 710

11. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	179 982	508 003	44 800	1 315 115	141 158	82 732	2 271 790
Acquisitions	1 195	6 822	1 547	47 427	10 435	31 142	98 568
Transferts	63	11 982	542	59 346	3 363	(75 296)	-
Actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	(3 724)	(2 308)	-	(6 032)
Sorties et amortissements complets	(40)	(1 798)	(1)	(130 464)	(13 323)	(3 578)	(149 204)
Coût au 31 mars 2012	181 200	525 009	46 888	1 287 700	139 325	35 000	2 215 122
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(86 790)	(18 609)	(984 429)	(101 367)	-	(1 191 195)
Amortissement pour l'exercice	-	(32 845)	(2 641)	(70 988)	(13 915)	-	(120 389)
Amortissement inversé de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	3 490	2 308	-	5 798
Amortissement inversé à la sortie	-	707	1	125 031	12 913	-	138 652
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	-	(118 928)	(21 249)	(926 896)	(100 061)	-	(1 167 134)
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	181 200	406 081	25 639	360 804	39 264	35 000	1 047 988

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 8,3 millions de dollars au 31 mars 2013 (16,0 millions au 31 mars 2012).

B. Dépréciation

Le 4 avril 2012, dans le cadre du plan financier établi en réaction au budget fédéral de 2012, la Société a fait savoir qu'elle mettrait fin au service sur ondes courtes de RCI et qu'elle accélérerait la mise hors service des derniers émetteurs de signaux de télévision analogique exploités. Du fait de l'arrêt de ces services de transmission et de distribution, la Société a comptabilisé à l'État du résultat consolidé une dépréciation de 6,5 millions de dollars (zéro en 2012) et une dotation aux amortissements supplémentaire de 26,0 millions de dollars (2,6 millions en 2012).

Un montant additionnel de 0,4 million de dollars a été comptabilisé en charges pendant l'exercice en cours pour déprécier intégralement un car de reportage qui ne peut plus être utilisé en raison de son mauvais état.

11. Immobilisations corporelles (suite)

C. Actifs classés comme détenu en vue de la vente

Avec l'essor de la diffusion en haute définition, la Société a cessé d'utiliser un car de reportage équipé pour la définition standard. Elle l'a donc mis en vente et entend s'en départir dans les douze prochains mois. La valeur comptable nette de ce car s'établit à 0,2 million de dollars au 31 mars 2013 (0,2 million au 31 mars 2012).

Dans le cadre de son plan financier, la Société a élaboré une stratégie de rationalisation des biens immobiliers dont elle est propriétaire. Dans cette optique, un terrain, situé à Iqaluit (Nunavut), est classé comme détenu en vue de la vente à des fins comptables. Il a une valeur comptable de 0,5 million de dollars au 31 mars 2013 et devrait être vendu dans les douze prochains mois.

La Société a également classé 57 sites de transmission comme détenus en vue de la vente, puisqu'elle n'en a plus d'utilité depuis l'arrêt de la transmission analogique de signaux de télévision. Ces sites ont une valeur comptable nette de 1,0 million de dollars au 31 mars 2013 et seront vendus individuellement par voie d'offre de vente publique.

D. Sorties d'immobilisations corporelles pendant l'exercice

Pendant l'exercice 2012-2013, la Société s'est départie de certaines immobilisations corporelles, réalisant ainsi un gain de 12,3 millions de dollars. Ce gain a principalement découlé de la sortie des actifs suivants :

- la Société a vendu deux propriétés situées à Edmonton (Alberta) et à Calgary (Alberta), qui servaient auparavant à la transmission des signaux de radio. Les sites sont devenus disponibles à la vente après le transfert des signaux à d'autres emplacements. Le produit net de la vente s'est élevé à 19,6 millions, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 19,5 millions de dollars;
- la Société s'est aussi départie de terrains et d'immeubles qui étaient auparavant classés comme détenus en vue de la vente. L'opération s'est soldée par une perte totale de 0,04 million de dollars. Ces propriétés sont situées à Corner Brook (Terre-Neuve), Sydney (Nouvelle-Écosse), Stoneham (Québec) et Rimouski (Québec).

Les gains réalisés sur la sortie d'immobilisations corporelles ont été compensés par les mises hors service survenues dans le cadre des activités courantes.

12. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Coût	155 925	150 807
Amortissement cumulé	(138 362)	(122 372)
	17 563	28 435

<i>(en milliers de dollars)</i>	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2012	138 331	10 596	1 880	150 807
Acquisitions	1 236	2 542	2 191	5 969
Transferts (Référer à la Note 11)	769	1 178	(1 778)	169
Sorties	(1 020)	-	-	(1 020)
Coût au 31 mars 2013	139 316	14 316	2 293	155 925
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	(120 822)	(1 550)	-	(122 372)
Amortissement pour l'exercice	(14 526)	(2 484)	-	(17 010)
Amortissement inversé à la sortie	1 020	-	-	1 020
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	(134 328)	(4 034)	-	(138 362)
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	4 988	10 282	2 293	17 563

12. Immobilisations incorporelles (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	145 187
Acquisitions	1 713	1 853	2 235	5 801
Transferts	220	6 534	(6 754)	-
Sorties	(181)	-	-	(181)
Coût au 31 mars 2012	138 331	10 596	1 880	150 807
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	(105 500)
Amortissement pour l'exercice	(15 476)	(1 487)	-	(16 963)
Amortissement inversé à la sortie	91	-	-	91
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	(120 822)	(1 550)	-	(122 372)
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	17 509	9 046	1 880	28 435

13. Actifs sous contrat de location-financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de contrats pour un car de reportage, du matériel de bureau et des transpondeurs satellitaires. Les durées initiales de ces contrats sont de cinq ans pour le car de reportage et le matériel de bureau et dix-sept ans pour les transpondeurs satellitaires.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Véhicules (coût)	619	619
Matériel de bureau (coût)	1 235	-
Équipement technique (coût)	7 434	7 434
Émetteurs (coût)	119 897	119 897
Amortissement cumulé – véhicules	(84)	(53)
Amortissement cumulé – matériel de bureau	(103)	-
Amortissement cumulé – équipement technique	(2 160)	(1 244)
Amortissement cumulé – émetteurs	(85 464)	(78 411)
Valeur comptable nette	41 374	48 242

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 s'élève à 8,1 millions de dollars (8,0 millions en 2012). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 18.

14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées

A. Filiales et entités ad hoc

i. *The Documentary Channel*

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers dans ses livres. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii. *ARTV*

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et, par conséquent, intègre les résultats financiers de la filiale dans ses états financiers consolidés. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Une clause de la convention des actionnaires d'ARTV habilite l'actionnaire sans contrôle à obliger la Société à acheter toutes ses actions en circulation, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, à un prix équivalant au prix d'achat initial des actions, soit un dollar par action. Au 31 mars 2013, la Société a constaté un passif de 1,9 million de dollars (1,9 million au 31 mars 2012) correspondant au bloc de 1 875 000 actions d'ARTV détenues à cette date par l'actionnaire sans contrôle, dont celui-ci peut exiger l'achat par la Société à tout moment. Cette option est considérée être une obligation à court terme étant donné qu'elle doit être exercée à la demande de l'actionnaire sans contrôle.

iii. Broadcast Centre Trust

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité ad hoc contrôlée par la Société et, en conséquence, ses résultats financiers sont consolidés dans les comptes de la Société.

iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir et de créances locatives. Créée en 2009, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a pour mission d'acquiescer les billets à recevoir de la Société et la participation de celle-ci dans les créances locatives. À cette occasion, la Société a également renégocié deux baux fonciers avec WSIB et Cadillac Fairview et conclu un bail concomitant avec la Fiducie visant ces deux baux fonciers. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie fournie et, de ce fait, elle consolide les résultats de cette entité dans les siens.

B. Entreprises associées

i. Investissements initiaux dans Sirius Canada Inc.

Au départ, la Société détenait 40 pour cent des droits de vote et 25 pour cent des capitaux propres de Sirius Canada Inc. (Sirius), ayant acheté des actions ordinaires de catégorie A de Sirius qu'elle avait payées au comptant à leur valeur nominale. Comme elle détenait plus de 20 pour cent des droits de vote de Sirius, la Société avait estimé qu'elle avait une influence notable sur l'entreprise et avait comptabilisé son investissement selon la méthode de la mise en équivalence.

14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Par ailleurs, la Société avait également investi 12 millions de dollars dans des actions privilégiées de catégorie C de Sirius qui donnaient droit à un dividende cumulatif de 8 pour cent par an sur le prix de rachat, et pouvaient être rachetées en tout temps par Sirius. Ces actions étaient classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur.

ii. Description de la fusion de Sirius et de Canadian Satellite Radio Holdings Inc.

Le 21 juin 2011, Sirius et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR), la société mère de XM Canada, ont achevé la fusion de leurs activités. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR avant la fusion) et Sirius, les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de l'équivalent de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi une participation majoritaire de 58 pour cent dans l'entité issue de la fusion (CSR). Toutes les actions de Sirius émises avant la fusion ont été rachetées et annulées.

En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de l'entité CSR, soit l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR. Ainsi, sa part des capitaux propres de CSR atteignait 14,54 pour cent et sa participation avec droit de vote, 19,95 pour cent au moment de la fusion. Pour les dividendes sur ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu un billet d'une valeur nominale de 1,5 million de dollars qui a été portée en diminution de la valeur comptable des actions.

En contrepartie du rachat de ses actions de catégorie C de Sirius, la Société a reçu un versement comptant de 14,9 millions de dollars et des billets ne portant pas intérêt d'une valeur nominale totale de 2,2 millions de dollars, qui ont été considérés comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital. Cette contrepartie de 17,1 millions de dollars représentait la juste valeur des actions de catégorie C à la date de la transaction et comprenait des dividendes accumulés sur ces actions et non versés, d'une valeur de 5,1 millions de dollars. Les dividendes n'étaient pas pris en compte dans la valeur des actions, puisque Sirius ne les avait pas déclarés avant la fusion. Ils ont été comptabilisés comme revenus de dividendes dans l'État consolidé du résultat en 2011-2012.

iii. Opérations comptables résultant de la fusion de Sirius et de CSR

La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation substantielle dans CSR ont donné lieu aux opérations comptables suivantes :

- Un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars a été comptabilisé, ce qui représente le gain sur la participation cédée de 10,51 pour cent et la quote-part de la Société des actions de catégorie B de CSR qui ont été émises, déduction faite de la part de la Société dans les pertes et les ajustements de capitaux propres antérieurs à la fusion non comptabilisés par Sirius.
- Les actions de catégorie B obtenues par la Société ont été évaluées à 5,8 millions de dollars, ce qui représente la différence entre la diminution de la participation de la Société dans Sirius et la quote-part de la Société dans le revenu tiré de l'émission des nouvelles actions de catégorie B.

14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

iv. Effet des résultats de CSR après la fusion

La date de clôture de l'exercice de l'entité CSR issue de la fusion est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de CSR qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2013, en phase avec les dernières informations fournies par CSR qui peuvent être rendues publiques.

La valeur de l'investissement au 31 mars 2013, soit 3,5 millions de dollars (6,2 millions au 31 mars 2012), comprend 1,7 million de dollars correspondant à la part du résultat net et des variations des capitaux propres de CSR qui revient à la Société jusqu'au 28 février 2013 (0,4 million en 2012).

En novembre 2012, CSR a annoncé l'établissement de dividendes trimestriels de même que le paiement d'un dividende spécial à tous les détenteurs d'actions de catégorie A et B. Au 31 mars 2013, la Société avait reçu 4,4 millions de dollars en dividendes (zéro en 2012), qui ont été comptabilisés au titre de sa participation dans CSR.

v. Investissement courant dans Sirius XM Canada Holdings Inc.

Le 15 janvier 2013, CSR a officiellement adopté le nom de Sirius XM Canada Holdings Inc. (Sirius XM).

Au 31 mars 2013, la Société disposait d'un siège au sein du conseil d'administration et détenait 24,13 pour cent des droits de vote dans Sirius XM. Elle avait ainsi le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de Sirius XM du fait de sa représentation au conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec Sirius XM. La Société a donc jugé qu'elle exerçait une influence notable sur Sirius XM et a continué de comptabiliser son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

vi. Information financière

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Participation au :		Valeur comptable au :	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Sirius (cat. B)	14 %	15 %	3 473	6 191
Autres	-	-	17	17
	-	-	3 490	6 208

La juste valeur de l'investissement de la Société dans Sirius XM au 31 mars 2013 est de 114,8 millions de dollars (53,6 millions au 31 mars 2012) et est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de Sirius XM (auparavant les actions de catégorie A de CSR) à cette date.

Les tableaux suivants présentent un résumé des informations financières pour Sirius XM :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 ¹	2012 ²
Revenus	273 656	211 045
Résultat net	9 265	7 264

¹Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 comprennent les résultats de Sirius XM/CSR pour les douze mois terminés le 28 février 2013.

²Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 comprennent les résultats de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius pour les douze mois terminés le 29 février 2012.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013 ¹	31 mars 2012 ²
Actif	393 010	397 158
Passif	369 007	354 367

¹Les montants au 31 mars 2013 représentent les résultats de Sirius XM au 28 février 2013.

²Les montants au 31 mars 2012 représentent les résultats au 29 février 2012 de CSR.

Sirius XM n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

15. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Fournisseurs	34 729	54 925
Charges à payer	58 553	65 243
Autres	2 931	4 470
	96 213	124 638

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Courant		Non courant	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Passif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	193 329	175 813
Avantages futurs du personnel	-	-	150 356	157 223
Indemnités de vacances	58 237	57 099	-	-
Réduction des effectifs	11 898	6 310	-	-
Passifs liés aux salaires	65 458	66 441	150	171
	135 593	129 850	343 835	333 207

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles. Les montants inclus dans les présents états financiers reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi. Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent à décembre 2012.

Les actifs des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2013.

Les évaluations actuarielles étaient fondées sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2013	31 mars 2012
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes	6,00 %	6,50 %
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation - régime de retraite	4,00 %	4,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,50 %	4,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,50 %	3,75 %
Taux d'actualisation – avantages postérieurs à l'emploi	3,75 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	2,75 %	2,75 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	8,00 % en 2013 et baisse à 4,50 % sur 15 ans	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012			31 mars 2011		
	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies	5 500 267	86 546	150 126	5 184 634	81 993	156 917	4 414 441	68 462	141 234
Juste valeur des actifs des régimes	5 393 484	-	-	5 090 814	-	-	4 563 210	-	-
Déficit (surplus)	106 783	86 546	150 126	93 820	81 993	156 917	(148 769)	68 462	141 234
Moins :									
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	-	-	(230)	-	-	(306)	-	-	(382)
Passif (actif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	106 783	86 546	150 356	93 820	81 993	157 223	(148 769)	68 462	141 616

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, début de l'exercice	5 266 627	156 917	4 482 903	141 234
Coût des services rendus au cours de l'exercice	101 558	7 707	72 541	6 761
Coût financier	221 695	6 332	231 924	7 120
Cotisations des employés	44 452	-	41 186	-
Pertes (gains) actuariels	212 888	(6 967)	667 400	15 056
Prestations versées	(260 407)	(13 863)	(244 327)	(13 254)
Coût des services passés acquis ¹	-	-	15 000	-
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	5 586 813²	150 126	5 266 627³	156 917

¹Coût estimatif de certains changements concernant les prestations minimales énoncées dans la Loi sur les normes de prestation de pension qui touchent le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. Celui-ci est un coût unique dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

²L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 500 267 \$ and 86 546 \$ respectivement.

³L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 184 634 \$ et 81 993 \$ respectivement.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes ont été les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs des régimes, début de l'exercice	5 090 814	-	4 563 210	-
Rendement attendu des actifs des régimes	301 178	-	291 938	-
Gains actuariels	156 257	-	379 386	-
Cotisation des employés	44 452	-	41 186	-
Cotisations de la Société	61 190	13 863	59 421	13 254
Prestations versées	(260 407)	(13 863)	(244 327)	(13 254)
Juste valeur des actifs des régimes, fin de l'exercice	5 393 484	-	5 090 814	-

La Société compte cotiser 59,6 millions de dollars à ses régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	109 265	79 302
Intérêts sur l'obligation	228 027	239 044
Rendement attendu des actifs des régimes	(301 178)	(291 938)
Perte (gain) actuariel	(2 858)	1 255
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	(76)	(76)
Coût des services passés acquis	-	15 000
Charge comptabilisée en résultat net	33 180	42 587
Plus :		
Pertes actuarielles comptabilisées en autres éléments du résultat global	52 522	301 815
Total comptabilisé en résultat global	85 702	344 402

Les pertes actuarielles cumulatives comptabilisées en autres éléments du résultat global s'établissent à 116,8 millions de dollars au 31 mars 2013 (pertes de 64,3 millions en 2012).

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	29 521	39 109
Services spécialisés	2 428	1 849
Transmission, distribution et collecte	923	1 222
Administration nationale	308	407
Total	33 180	42 587

Le taux de rendement attendu global est une moyenne pondérée des rendements attendus des diverses catégories d'actifs détenus dans les régimes. Pour évaluer les rendements attendus, la Société se base sur les tendances historiques et sur les rendements du marché prévus par les analystes pour l'actif sur toute la durée de l'obligation correspondante. Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'exercice est de 457,4 millions de dollars, soit 9,1 pour cent (14,9 pour cent en 2012).

Les actifs du Régime sont investis dans les catégories de placements suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Titres à revenu fixe	50 %	53 %
Actions canadiennes	10 %	12 %
Actions internationales	24 %	20 %
Placements stratégiques ¹	16 %	15 %
	100 %	100 %

¹ Les placements stratégiques comprennent des immobiliers, des placements privés et des fonds de couverture.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le tableau suivant présente sommairement les écarts entre les résultats et les prévisions des régimes à prestations définies :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013		2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Pertes (gains) découlant des ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies ¹	18 913	(11 173)	7 412	(150)	-	10
Gains découlant des ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes	(156 257)	-	(379 386)	-	(237 563)	-
	(137 344)	(11 173)	(371 974)	(150)	(237 563)	10

¹ Pertes (gains) découlant des ajustements liés à l'expérience, exclusion faite des modifications des hypothèses actuarielles.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 946,3 millions de dollars (981,5 millions en 2012).

17. Dette obligataire

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 223,8 millions de dollars (230,3 millions au 31 mars 2012). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	33 039	20 578	33 039	20 093
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	55 647	132 155	51 682
Plus de cinq ans	313 869	221 361	346 907	236 851
Moins : charges financières futures	(181 477)	-	(203 475)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	297 586	297 586	308 626	308 626

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 22,0 millions de dollars (22,8 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	20 578	20 093
non courante	277 008	288 533
	297 586	308 626

18. Obligation au titre de contrats de location-financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires, un car de reportage et du matériel de bureau.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,8 pour cent par an	18 février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 pour cent par an	28 janvier 2016
Contrat pour le matériel de bureau	2,97 pour cent par an	24 octobre 2017

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage et du matériel de bureau à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	14 024	10 906	13 760	9 945
Plus d'un an mais avant cinq ans	50 233	44 447	53 021	44 468
Plus de cinq ans	-	-	10 024	9 738
Moins : charges financières futures	(8 904)	-	(12 654)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	55 353	55 353	64 151	64 151

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 3,8 millions de dollars (4,4 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	10 906	9 945
non courante	44 447	54 206
	55 353	64 151

19. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité *ad hoc* de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 pour cent. Des paiements confondus semestriels sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 pour cent, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement net dans un contrat de location-financement tels que décrits aux notes 9 et 10.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	7 960	11 473	7 794
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	26 316	45 892	25 096
Plus de cinq ans	108 993	86 733	120 466	93 789
Moins : charges financières futures	(45 349)	-	(51 152)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	121 009	121 009	126 679	126 679

La charge d'intérêts comptabilisée en charges financières de l'exercice est de 5,8 millions de dollars (6,1 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	7 960	7 794
non courante	113 049	118 885
	121 009	126 679

20. Provisions

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013				
	Réclamations et poursuites	Environnement	Coût de restructuration		Total
			Réduction des effectifs	Mise hors service d'actifs	
Solde, début de l'exercice	38 762	300	-	-	39 062
Provisions supplémentaires comptabilisées	19 193	175	15 469	6 658	41 495
Augmentation dues à la désactualisation	-	-	-	119	119
Provisions utilisées	(7 965)	(210)	(13 897)	(1 534)	(23 606)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(4 582)	(5)	(337)	(850)	(5 774)
Solde, fin de l'exercice	45 408	260	1 235	4 393	51 296

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012				
	Réclamations et poursuites	Environnement	Coût de restructuration		Total
			Réduction des effectifs	Mise hors service d'actifs	
Solde, début de l'exercice	35 272	300	-	-	35 572
Provisions supplémentaires comptabilisées	13 045	-	-	-	13 045
Provisions utilisées	(3 241)	-	-	-	(3 241)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(6 314)	-	-	-	(6 314)
Solde, fin de l'exercice	38 762	300	-	-	39 062

20. Provisions (suite)

A. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration assumés pendant l'exercice se rattachent aux initiatives mises en œuvre par la Société pour faire face aux réductions de financement annoncées dans le budget fédéral de 2012 et à d'autres pressions financières. Les charges comptabilisées à ce jour comprennent celles ayant trait au programme de réduction des effectifs auquel la Société s'est manifestement engagée et dont les coûts peuvent être estimés, à l'accélération de la mise hors service d'émetteurs de télévision analogique et autres activités connexes, et à la fin de la transmission sur ondes courtes de la programmation de RCI (voir la note 11). De plus, un montant additionnel au titre du financement des immobilisations différé a été comptabilisé pour contrebalancer la dotation aux amortissements et la dépréciation liées à ces installations (voir la note 24).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les charges totales relatives aux coûts de restructuration se sont élevées à 56,8 millions de dollars (zéro en 2012). Le financement des immobilisations correspondant, comptabilisé en résultat, s'est établi à 32,1 millions de dollars (zéro en 2012). La plupart de ces coûts ont été comptabilisés en charges dans le poste Transmission, distribution et collecte de l'État consolidé du résultat. Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des coûts de restructuration d'une valeur de 5,6 millions de dollars (zéro 2012).

On s'attend à ce que la Société continue à encourir des coûts liés au plan actuel de restructuration dans les 3 prochaines années.

B. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des évaluations foncières et les impôts fonciers correspondants, des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 45,4 millions de dollars (38,8 millions au 31 mars 2012) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classifiées comme courantes puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

20. Provisions (suite)

C. Passif environnemental

Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 0,3 million de dollars pour un problème environnemental (0,3 million en 2012 pour deux problèmes environnementaux). Des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui oblige la Société à décontaminer le sol. Les coûts des travaux de décontamination sont estimés à 0,3 million de dollars. Des approbations ministérielles et d'autres examens environnementaux sont requis.

Les provisions comptabilisées au 31 mars 2012 comprenaient un montant de 0,2 million de dollars pour des travaux de décontamination d'un ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski, qui présentait des concentrations en biphényle polychloré (BPC) dépassant les critères autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les travaux entrepris sur ce site étaient en grande partie achevés à la fin de l'exercice, les dépenses engagées sur douze mois atteignant 0,2 million de dollars. La Société a également amorcé les travaux sur le site du mont Logan, au coût total de 0,04 million de dollars pour l'exercice. On s'attend que la Société continue à encourir des coûts au cours de la prochaine année.

D. Éventualités

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a constaté aucune provision au titre de passifs éventuels.

21. Revenus

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Publicité	330 410	375 725
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	46 698	46 493
Production	17 888	17 633
Programmation numérique	10 400	5 736
Droits de retransmission	7 866	7 572
Commandites d'émission	5 596	5 433
Autres services	3 957	4 864
Total des revenus liés à la prestation des services	422 815	463 456
Total des revenus liés aux services spécialisés	170 991	167 754
Total des revenus financiers	10 323	9 141
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	37 507	45 755
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	3 649	2 152
Gain (perte) sur taux de change	255	(325)
Profit net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	525	1 031
Total des revenus	646 065	688 964

22. Services spécialisés

La Société exploite CBC News Network (CBC NN) et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) en vertu de licences du CRTC qui exigent qu'elle rende compte des coûts et des revenus différentiels de ces services selon la méthode des coûts différentiels, laquelle est également appliquée à **bold** et Explora. Selon cette méthode, seuls les coûts qui sont imputés directement aux services spécialisés sont comptabilisés. Les coûts indirects, pour les services de soutien, ne sont pas imputés aux services spécialisés et les charges relatives aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel sont constatées seulement quand les avantages sont payés par les services spécialisés. Cependant, conformément aux IFRS, la Société a inclus dans les résultats financiers des services spécialisés le coût des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel acquis par leurs employés.

22. Services spécialisés (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013						
	CBC NN	RDI	bold	Explora	documentary ²	ARTV ²	Total des services spécialisés
Revenus d'abonnement	68 399	43 203	3 923	1 114	5 961	13 362	135 962
Revenus publicitaires et autres	18 155	12 140	81	685	254	3 714	35 029
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(64 971)	(41 565)	(2 387)	(3 918)	(3 489)	(13 822)	(130 152)
Total	21 583	13 778	1 617	(2 119)	2 726	3 254	40 839
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations ¹	(611)	(2 720)	-	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(785)	(646)	(15)	(42)			
Total sur la base des coûts différentiels	20 187	10 412	1 602	(2 161)			

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012						
	CBC NN	RDI	bold	Explora	documentary ²	ARTV ²	Total des services spécialisés
Revenus d'abonnement	68 279	44 821	3 992	-	5 458	13 969	136 519
Revenus publicitaires et autres	16 158	11 201	55	-	186	3 635	31 235
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(68 991)	(43 594)	(3 906)	-	(3 625)	(14 112)	(134 228)
Total	15 446	12 428	141	-	2 019	3 492	33 526
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations ¹	(3 615)	(2 753)	-	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(572)	(448)	(11)	-			
Total sur la base des coûts différentiels	11 259	9 227	130	-			

¹La Société finance les dépenses en immobilisations pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de son crédit parlementaire pour les immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les charges.

²Entités consolidées

Le 28 mars 2012, la Société a lancé une nouvelle chaîne spécialisée, Explora. Celle-ci n'a pas généré de revenus significatifs ni occasionné de charges opérationnelles significatives avant le 31 mars 2012.

Le 26 mars 2013, la Société a mis le point final à la vente des actifs et de la licence de son service spécialisé **bold** à Blue Ant Media (BAM). Des détails de la transaction se trouvent à la note 25.

23. Charges financières

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Intérêts sur la dette obligataire	21 999	22 786
Intérêts sur les effets à payer	5 804	6 074
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	3 843	4 432
Intérêts sur le passif financier lié à la monétisation de créances	-	163
Autres charges financières sans décaissement	190	-
	31 836	33 455

24. Financement public

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Financement des activités opérationnelles		
Financement de base	977 988	977 988
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	32 200	60 000
Virement au financement des immobilisations	(10 704)	(9 941)
Financement des activités opérationnelles reçu	999 484	1 028 047
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités opérationnelles	10 704	9 941
Financement des immobilisations reçu	103 035	102 272
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 106 519	1 134 319

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière. Il est amorti et comptabilisé de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquels il se rapporte.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde, début de l'exercice	574 027	602 025
Financement public au titre des immobilisations	103 035	102 272
Amortissement du financement des immobilisations différé	(151 366)	(130 270)
Solde, fin de l'exercice	525 696	574 027

25. Gain sur cessions d'entreprises

Le 26 mars 2013, la Société a mis le point final à la vente de son service spécialisé **bold** à Blue Ant Media (BAM) en contrepartie de la somme totale de 10,0 millions de dollars. Elle a vendu à BAM les actifs de la chaîne et lui a attribué une sous-licence pour la diffusion d'une partie de la programmation de la chaîne. De plus, la Société a passé avec BAM une entente de services transitoire en vertu de laquelle elle s'est engagée à fournir certains services à l'acheteur jusqu'au 31 août 2013.

Pour refléter cette transaction, un gain total ne provenant pas des activités ordinaires a été comptabilisé à hauteur de 6,3 millions de dollars, comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013
Produit de la vente	10 000
Moins les coûts de vente :	
Passif repris pour programmation future	(2 500)
Amortissement complet de la programmation	(755)
Frais de courtage et autres	(423)
Gain total sur la vente	6 322

Pendant l'année, la Société a aussi vendu un bon de souscription reçu dans le cadre de la vente, en 2010, de son service audio payant Galaxie. Le montant reçu et le gain réalisé ont totalisé 0,9 million de dollars.

26. Impôt sur le résultat

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée à la charge d'impôt qui serait calculée en appliquant le taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (26,13 % en 2012) au bénéfice comptable comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	10 481	10 676
Différences permanentes	(2 747)	(1 277)
Diminution en raison des éléments suivants :		
Ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	(7 734)	(9 399)
Impôt sur le bénéfice comptabilisé en résultat	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement aux montants de 2013 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles.

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

26. Impôt sur le résultat (suite)

B. Différences temporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	40 830	22 000
Régime de retraite	193 329	175 812
Passifs liés au personnel	150 506	157 396
Report de pertes prospectif	76 398	112 120
Créances et placements à long terme	16 870	18 005
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(48 969)	(53 000)
Immobilisations corporelles	(230 496)	(262 947)
Autres	(5 910)	(6 719)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2027.

27. Variations du fonds de roulement

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Clients et autres créances	(7 016)	(3 749)
Programmation	19 965	(2 446)
Stocks de marchandisage	56	278
Charges payées d'avance	(24 193)	24 991
Billets à recevoir	(10)	(12)
Créditeurs et charges à payer	(28 425)	492
Provisions	12 115	3 490
Revenus différés	2 812	(314)
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	4 955	(6 601)
	(19 741)	16 129

28. Engagements

A. Engagements liés aux émissions et autres

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans le bilan.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Gestion d'entretien	277 604	310 770
Droits sur des émissions sportives	159 552	182 887
Achats d'émissions, droits sur films et coproductions	61 151	74 219
Distribution de transmission	46 108	-
Soutien et maintenance	28 970	29 145
Immobilisations corporelles	8 299	15 987
Autres	43 771	39 878
	625 455	652 886

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Moins d'un an	243 356	207 190
Plus d'un an mais avant cinq ans	273 413	314 065
Plus de cinq ans	108 686	131 631
	625 455	652 886

B. La Société en tant que preneur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à quarante-sept ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

28. Engagements (suite)

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Moins d'un an	20 330	19 414
Plus d'un an, mais avant cinq ans	71 009	67 707
Plus de cinq ans	69 261	75 466
	160 600	162 587

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 53,3 millions de dollars (2012 – 47,4 millions de dollars) pour les coûts opérationnels et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux de location passés en charges en 2013 s'élèvent à 20,6 millions de dollars (22,1 millions en 2012).

Les montants ci-dessus incluent des paiements pour des contrats de location à effectuer à des parties liées (dont de entités gouvernementales) dans le cadre du cours normal des activités, et pour un montant de 5,1 millions de dollars (2012 - 5,9 millions de dollars).

C. La Société en tant que bailleur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-dix sept ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

28. Engagements (suite)

Au 31 mars les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables en cumul se présentent comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Moins d'un an	9 340	9 058
Plus d'un an mais avant cinq ans	27 989	18 049
Plus de cinq ans	336 169	6 960
	373 498	34 067

Par ailleurs, les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 162,6 millions de dollars (2012 – 19,9 millions de dollars) pour des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts opérationnels et aux impôts fonciers afférents.

Les montants ci-dessus incluent des paiements de loyer pour des contrats de location effectués avec des parties liées (dont des entités gouvernementales) dans le cadre du cours normal des activités, et pour un montant de 2,6 millions de dollars (2012 – 1,8 millions de dollars).

29. Parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises, ainsi qu'aux prix du marché. Ces transactions sont comptabilisées à la juste valeur par la Société. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

A. Transactions avec parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

<i>(en milliers de dollars)</i>	Prestation de services		Réception de services		Cotisations de retraite	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Entreprise associée	3 484	3 852	34	2	-	-
Autres entités liées	-	-	23	-	-	-
Régime de retraite de Radio-Canada	-	-	-	-	61 190	59 421
	3 484	3 852	57	2	61 190	59 421

29. Parties liées (suite)

Les soldes suivants étaient impayés à la fin de l'exercice :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Sommes dues par les parties liées		Sommes dues aux parties liées	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Entreprise associée	351	446	-	-
	351	446	-	-

Les sommes impayées ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice en cours ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autre transaction avec une entreprise associée

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice en cours autre que les dividendes reçus. Cependant, le 21 juin 2011, elle a échangé sa participation dans Sirius contre des actions de CSR conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une influence notable dans l'entité fusionnée CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars. Ce montant est composé d'un gain de 3,3 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 22,5 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12,0 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius. Par ailleurs, la Société a obtenu un billet pour des dividendes déclarés sur les actions de catégorie A de l'entreprise associée. D'autres précisions sont fournies sur cette transaction à la note 14 des états financiers consolidés.

C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

29. Parties liées (suite)

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'éleva à 1,3 million de dollars (0,8 million en 2012) et à 1,3 million de dollars (1,4 million en 2012) pour la prestation de services et l'achat de biens et de services respectivement. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2013 (aucune en 2012).

D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Avantages à court terme ¹	3 755	4 419
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 291	1 086
Autres avantages à long terme ³	50	88
Indemnités de cessation d'emploi ⁴	609	841
	5 705	6 434

¹Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres du personnel en activité.

²Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³Les autres avantages à long terme désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée et l'indemnisation des accidents du travail.

⁴Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

29. Parties liées (suite)

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon un barème déterminé. Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, pendant l'exercice totalise 0,2 million de dollars (0,2 million en 2012). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs se trouvent à la section *Conseil d'administration - Assiduité* du Rapport annuel.

Les principaux dirigeants sont rémunérés comme suit :

- le président-directeur général et le président du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés;
- les membres du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités prévues dans les règlements administratifs de la Société (tel qu'approuvé par le ministre du Patrimoine canadien);
- les membres de l'EHD, à l'exclusion du président-directeur général, touchent une rémunération fondée sur le rendement et les tendances du marché. Cette rémunération fait l'objet d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance au Conseil d'administration, lequel doit l'approuver.

30. Instruments financiers

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, de la tranche à court terme de l'investissement net dans un contrat de location-financement, des créateurs et des charges à payer, de la tranche à court terme de la dette obligataire, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement, de la tranche à court terme des effets à payer et du passif d'encaissement anticipé avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

30. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres instruments financiers de la Société :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instruments financiers évalués à la juste valeur :						
Actifs financiers dérivés	458	458	80	80	Niveau 1	(a)
Actifs financiers dérivés – options sur actions	171	171	53	53	Niveau 2	(b)
Instruments financiers évalués au coût amorti :						
Billets à recevoir (non courant)	48 250	56 743	49 903	58 764		(c)
Investissement net dans un contrat de location-financement (non courant)	52 706	62 893	54 077	64 999		(c)
Dette obligataire (non courant)	277 008	381 053	288 533	396 127		(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	44 447	47 881	54 206	58 955		(d)
Effets à payer (non courant)	113 049	128 009	118 885	132 835		(d)

¹La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 - prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

(a) La juste valeur repose sur les cours du marché à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière.

(b) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen de taux reflétant la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen des taux des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables.

30. Instruments financiers (suite)

B. Gestion du capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités opérationnelles et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2012.

C. Catégories d'instruments financiers

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs financiers		
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie	51 459	64 277
Instruments financiers dérivés	629	133
Prêts et créances	234 874	229 392
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17
Passifs financiers		
Autres passifs	514 434	559 943

30. Instruments financiers (suite)

D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2012.

i. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaie étrangère. La majorité des transactions en monnaie étrangère sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

30. Instruments financiers (suite)

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2013 (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012		
	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP
Trésorerie	4 182	295	190	1 107	239	295
Clients et autres créances	343	402	129	540	348	109
Créditeurs et charges à payer	(1 472)	(148)	(311)	(2 480)	(129)	(626)
Exposition nette	3 053	549	8	(833)	458	(222)

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2013, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de cinq pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2013 (aucun au 31 mars 2012).

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

30. Instruments financiers (suite)

F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire affaire uniquement avec des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties, et répartit la valeur globale de ses transactions entre des contreparties approuvées. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par le Comité de gestion des risques.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses clients et autres créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement net dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.

i. Trésorerie

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

ii. Clients et autres créances

Les clients et autres créances de la Société sont essentiellement liés à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 aucun client unique n'était responsable d'une part importante du solde des comptes clients de la Société. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 3,6 millions de dollars en 2013 (2,0 million en 2012). De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

30. Instruments financiers (suite)

iii. Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a retenu cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

(en milliers de dollars)	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD ¹	12 288	457	17 463	68

¹Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 0,979 et 0,987 et viennent à échéance entre avril 2013 et décembre 2013.

iv. Billets à recevoir et investissement net dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement net dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement net dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets opérationnels et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

30. Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2013	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	297 586	479 063	33 039	132 155	313 869
Effets à payer	121 009	166 358	11 473	45 892	108 993
Contrat de location-financement – Transpondeurs	49 510	58 145	12 030	46 115	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	4 708	4 901	1 730	3 171	-
Contrat de location-financement – Matériel de bureau	1 135	1 211	264	947	-

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2012	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	308 626	512 101	33 039	132 155	346 907
Effets à payer	126 679	177 831	11 473	45 892	120 466
Contrat de location-financement – Transpondeurs	57 873	70 174	12 030	48 120	10 024
Contrat de location-financement – Car de reportage	6 278	6 631	1 730	4 901	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés.

31. Chiffres comparatifs

La Société a reclassé certains chiffres comparatifs dans l'État consolidé du résultat de façon à ce qu'ils soient conformes à la présentation du présent exercice. Ce reclassement n'était pas significatif et n'a pas eu d'effet sur l'État consolidé de la situation financière ni sur l'État consolidé des flux de trésorerie. Par conséquent, la Société n'a pas fourni un troisième État de la situation financière, en date du 1^{er} avril 2011, et les notes complémentaires.

Gouvernance

Transparence et responsabilisation

En 2012-2013, la commissaire à l'information a accordé dans son rapport spécial déposé au Parlement, la note « A » à CBC/Radio-Canada pour son rendement en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Ce résultat contraste avec la note « F » que la Société avait obtenue dans le rapport précédent de la commissaire en mars 2011. Également cette année, nos progrès continus au chapitre de la transparence, de la responsabilisation et de l'accès à l'information nous ont valu une place parmi les finalistes des Prix de leadership dans le secteur public de 2012 décernés par l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC)/Deloitte.

Accès à l'information et divulgation proactive

Au cours de l'année, nous avons répondu à 152 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information (LAI)*, soit à 150 des 154 demandes reçues au cours des 12 mois considérés et à 2 autres reportées de l'exercice 2011-2012. Il n'y a eu aucun retard de traitement dans les demandes reçues en 2012-2013.

La Société a communiqué environ 18 000 pages de documents, dont plus de 3 900 pages se rapportant aux activités du Conseil d'administration publiées de façon proactive sur le site [Transparence et responsabilisation](#). Ces pages ont été traitées et publiées en conformité avec la *Loi*, comme si elles avaient fait l'objet de demandes d'accès officielles. CBC/Radio-Canada continue également de prendre les devants en rendant publics les documents d'intérêt général pour les Canadiens communiqués en réponse à des demandes d'accès à l'information. Depuis 2010, plus de 32 000 pages de documents dans huit grandes catégories (dépenses, politiques, etc.) ont ainsi été rendues publiques.

En 2012-2013, nous avons reçu 47 plaintes concernant le traitement des demandes d'accès, une remarquable diminution par rapport aux 525 plaintes enregistrées en 2007-2008, et notre meilleur résultat depuis 2007, année depuis laquelle nous sommes soumis à la *Loi sur l'accès à l'information*. La baisse de notre « taux de présomption de refus » – soit le nombre de demandes auxquelles nous n'avons pas répondu dans les délais prescrits – s'est poursuivie en 2012-2013. De 80,5 pour cent en 2007-2008, ce taux est tombé à 1,1 pour cent à la fin de mars 2013.

Assemblée publique annuelle

Nous avons tenu notre quatrième assemblée publique annuelle devant public le 25 septembre 2012, à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, marquant ainsi notre engagement à renforcer notre présence régionale. Les Canadiens de partout au pays ont aussi pu suivre l'événement sur Twitter et en webdiffusion, et entendre le président du Conseil d'administration Rémi Racine, le président-directeur général Hubert T. Lacroix et la vice-présidente et chef de la direction financière Suzanne Morris présenter les faits saillants de 2011-2012 et donner un aperçu des orientations de la Société pour l'exercice en cours et les suivants. Les archives de la webdiffusion de l'assemblée sont accessibles [ici](#).

Normes et pratiques journalistiques

CBC/Radio-Canada applique des normes et des pratiques journalistiques très complètes et dispose de solides mécanismes de contrôle rédactionnel pour guider ses employés et assurer l'équilibre et l'exactitude de l'information présentée dans sa programmation.

Confrontée à de nouveaux défis, CBC/Radio-Canada a révisé et actualisé ses *Normes et pratiques journalistiques*. La dernière version de ce document réaffirme les normes supérieures d'exactitude et d'équité que le radiodiffuseur public national est tenu de respecter dans ses émissions de nouvelles et d'actualités, mais tient également compte de nombreuses situations nouvelles qui se présentent à l'ère des médias sociaux et d'Internet. La Société a aussi adopté des lignes directrices visant à sensibiliser les employés aux conséquences de chacune de leurs publications dans les sites et les services des médias sociaux, et à l'importance de se comporter d'une façon qui correspond à nos valeurs.

Toute plainte du public concernant les émissions de nouvelles et d'actualités qui n'est pas résolue par les services de programmation à la satisfaction du plaignant est traitée par l'un des deux ombudsmans de la Société. Les ombudsmans jouissent d'une indépendance totale par rapport au personnel et aux responsables de la programmation de CBC/Radio-Canada; ils relèvent directement du président-directeur général et, de ce fait, du Conseil d'administration de la Société. Les ombudsmans jouent un rôle central pour renforcer la responsabilisation du radiodiffuseur public national et sa transparence à l'égard des Canadiens.

Ombudsmans

En 2012-2013, les bureaux des ombudsmans (Services anglais et Services français combinés) ont traité en tout 4 236 plaintes, expressions de préoccupation et autres communications. De ce nombre, 2 618 visaient les Services anglais et 1 618, les Services français, comme il est attesté dans les rapports annuels des ombudsmans. Pour les Services anglais, 1 586 communications relevaient du mandat de l'ombudsman (émissions de nouvelles et d'actualités), comparativement à 1 365 pour les Services français. Les communications qui ne touchaient pas directement aux émissions de nouvelles et d'actualités de CBC/Radio-Canada ont été transmises aux services de programmation concernés.

On peut joindre les ombudsmans aux adresses suivantes : Bureau de l'ombudsman, Services français, CBC/Radio-Canada, C. P. 6000, Montréal QC H3C 3A8 (ombudsman@radio-canada.ca) ou The Ombudsman, English Services, CBC/Radio-Canada, PO Box 500, Station A, Toronto ON M5W 1E6 (ombudsman@cbc.ca).

Code de conduite

Les employés de CBC/Radio-Canada, à tous les échelons, sont tenus de se conformer au Code de conduite ainsi qu'aux politiques qui régissent leur comportement dans des domaines comme le respect de la démocratie, le respect des personnes, l'intégrité, l'intendance et l'excellence. Notre code de conduite ainsi que les politiques des ressources humaines peuvent être consultés [en ligne](#).

Responsabilité sociale de l'entreprise

Dans le cadre de notre mission qui consiste à nous faire la voix de la culture canadienne et à enrichir la vie démocratique du pays, nous nous efforçons d'être une organisation responsable sur le plan social dans tout ce que nous faisons. Que ce soit dans notre programmation et nos activités communautaires, qui créent de la valeur publique; dans nos pratiques sociales, environnementales et de gestion, qui servent la planète; et dans nos démarches auprès de nos employés, qui permettent à nos personnes de se dépasser pour servir les Canadiens.

Pour illustrer l'impact que nous avons sur les communautés que nous servons, nous avons créé le site web *Responsabilité sociale et valeur publique à CBC/Radio-Canada – [Une action citoyenne sur tous les fronts](#)*, qui présente un échantillon de nos réalisations en matière de valeur publique. Dans la logique de nos efforts environnementaux, cette publication n'est disponible qu'en version électronique.

Nous vous invitons à explorer un autre aspect de CBC/Radio-Canada.

Conseil d'administration

Rémi Racine

Président du Conseil d'administration

Montréal

Rémi Racine a été nommé président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 21 juin 2012, pour un mandat de cinq ans. Il avait été nommé pour la première fois à titre de membre du Conseil d'administration de la Société, le 12 octobre 2007, pour un mandat de quatre ans, mandat qui avait été renouvelé le 1^{er} décembre 2011 pour une période de quatre ans.

Depuis 1999, M. Racine est président et producteur exécutif de Behaviour Interactive (anciennement A2M), le plus important développeur indépendant de jeux vidéo au Canada et une entreprise primée de l'industrie du multimédia interactif. De 1996 à 1999, M. Racine a occupé le poste de producteur exécutif et directeur général chez Behaviour Interactive. En 1994, M. Racine a été le cofondateur de MMI MultiMedia Interactif, une entreprise de jeux sur CD-ROM, dont il a été vice-président, Finances et Développement, avant de vendre l'entreprise en 1996.

M. Racine est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (majeure en administration, finances et affaires immobilières) de l'Université du Québec à Montréal.

Hubert T. Lacroix

Président-directeur général

Montréal

Hubert T. Lacroix a été nommé président-directeur général de CBC/Radio-Canada le 31 octobre 2007, pour un mandat de cinq ans commencé le 1^{er} janvier 2008. Le 4 octobre 2012, il a été reconduit dans ses fonctions pour un second mandat de cinq ans.

À titre de président-directeur général, M. Lacroix voit à la bonne gestion de CBC/Radio-Canada pour que le radiodiffuseur public national puisse satisfaire aux divers aspects de son mandat et continue d'offrir aux Canadiens une très large programmation de grande qualité, qui renseigne, éclaire et divertit, et qui est créée par eux, pour eux et à leur image.

Juste avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, M. Lacroix occupait les fonctions de conseiller spécial auprès du bureau de Montréal de Stikeman Elliott, un cabinet d'avocats spécialisés en droit des affaires de renommée nationale et internationale. Auparavant, il était président exécutif du conseil de la Société Télémedia et des autres conseils d'administration des différentes entreprises de ce groupe. Avant de se joindre à Télémedia, il était associé principal au sein d'un autre important cabinet d'avocats pancanadien, McCarthy Tétrault.

M. Lacroix est titulaire d'un baccalauréat en droit civil (1976) et d'une maîtrise en administration des affaires (1981) de l'Université McGill. Il est membre du Barreau depuis 1977.

Il est également fiduciaire de la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi qu'administrateur de leur société de gestion privée.

Vivian Bercovici

Toronto

Vivian Bercovici a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 7 mars 2013 pour un mandat de cinq ans.

Associée chez Heenan Blaikie s.r.l., un des plus grands cabinets d'avocats canadiens, M^{me} Bercovici pratique dans le domaine de la réglementation des assurances et du droit commercial, de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance d'entreprise, de la protection des renseignements personnels, de la politique publique stratégique et des revendications des Premières Nations à l'égard du gouvernement fédéral. De 1998 à 2006, elle a été vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale de la Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale. Auparavant, de 1995 à 1997, elle a occupé le poste de conseillère principale en politique auprès du ministre des Finances de l'Ontario. Avant cela, elle a pratiqué le droit dans le cabinet Paterson MacDougall (1990-1995), se concentrant sur la défense de clients du secteur des médias. Pendant cette période, elle a aussi été membre du comité exécutif de l'Association du barreau canadien (Ontario), section droit des médias et des communications. Elle écrit une chronique mensuelle sur l'actualité du Moyen-Orient dans le *Toronto Star* et est professeure auxiliaire à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

M^{me} Bercovici est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en anglais et en science politique (1984) de l'Université York. Elle a étudié à l'Université hébraïque de Jérusalem (1981-1982) et a reçu un diplôme d'études supérieures en relations internationales (1985) de la London School of Economics and Political Science. Elle a obtenu son baccalauréat en droit de la faculté de droit de l'Université de Toronto en 1988. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada ainsi que de l'Association du Barreau canadien.

Edward W. Boyd

Toronto

Edward W. Boyd a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 1^{er} juin 2010.

M. Boyd est président-directeur général de One Advertising Inc., une entreprise de communications offrant des services complets, et notamment des solutions de marketing à des entreprises de renom. Avant cela, M. Boyd a été le président-directeur général de 58Ninety Inc., une agence de marketing numérique, pour laquelle il a créé des stratégies et des solutions de marketing interactif pour de grandes entreprises. Avant d'occuper ce poste, M. Boyd a été président-directeur général d'Iceberg Media.com, une société canadienne pionnière dans la diffusion radio sur Internet, qui a ensuite été achetée par Standard Radio. Auparavant, il a été président du détaillant de livres en ligne Indigo Online.

M. Boyd a également été premier vice-président, Nouveaux médias et Nouveaux créneaux, de la société Young and Rubicam Canada. Son travail consistait à proposer des stratégies interactives à une importante clientèle diversifiée. Il a aussi été président fondateur du Bureau de la publicité interactive du Canada.

M. Boyd a fait ses études à l'Université de Toronto, où il a obtenu un baccalauréat en sciences politiques (1986) ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management (1997). Il a également reçu l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés (2011).

Peter D. Charbonneau

Ottawa

Peter D. Charbonneau a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 19 décembre 2008.

M. Charbonneau est associé général de Skypoint Capital Corporation, une société de capital de risque qui investit dans des entreprises technologiques en phase de démarrage. Avant cela, M. Charbonneau a été premier vice-président de March Networks Corporation. Il avait travaillé auparavant pendant 13 ans pour Newbridge Networks Corporation, où il a assumé diverses responsabilités, dont celles de chef de la direction financière, de premier vice-président, de président-directeur général et de vice-président du Conseil. Il a commencé sa carrière comme comptable chez Deloitte & Touche, s.r.l. Il siège également aux conseils d'administration de Mitel Networks Corporation, de CounterPath Corporation (TSX-V : CCV) et de Teradici Corporation et est président du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada.

M. Charbonneau est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université d'Ottawa (1975) et d'un MBA de l'Université de Western Ontario (1977). Il est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario depuis 1979. M. Charbonneau possède également une accréditation d'administrateur IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est membre et fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

George T.H. Cooper

Halifax

George T. H. Cooper a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de quatre ans le 16 mai 2008. Il a été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de deux ans, le 4 octobre 2012.

M. Cooper est président par intérim de l'Université King's College d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, depuis le mois de juillet 2012. Il a quitté ses fonctions au cabinet d'avocats McInnes Cooper, qui exerce ses activités dans les provinces atlantiques, mais demeure conseiller juridique au sein de l'organisation. Il pratiquait le droit commercial et le droit des sociétés dans les bureaux d'Halifax de la société, dont il a occupé la présidence du conseil de 2006 à 2012. Ancien député, M. Cooper a occupé le poste de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice du Canada. Il assume actuellement les fonctions de fiduciaire du Killam Trusts, qui supervise des fiducies de promotion de l'instruction et des fiducies de bourses d'études d'une valeur de quelque 400 millions de dollars, pour le compte de plusieurs universités canadiennes ainsi que du Conseil des Arts du Canada.

M. Cooper est titulaire d'un baccalauréat en sciences (1962) et en droit (1965) de l'Université Dalhousie. Par la suite, il a étudié à l'Université d'Oxford à titre de boursier de la fondation Rhodes. Cette université lui a décerné un baccalauréat en droit civil (1967). La même année, il était admis au Barreau de la Nouvelle-Écosse. L'Université Dalhousie, l'Université de l'Alberta et l'Université King's College lui ont chacune remis un doctorat honorifique en droit en 2004, en 2007 et en 2008, respectivement.

Pierre Gingras

Blainville

Pierre Gingras a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 3 février 2011.

M. Gingras a été député pour la circonscription de Blainville à l'Assemblée nationale du Québec. En cette qualité, il a assumé les rôles de président du caucus de l'opposition officielle et de porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports. Avant d'être élu député, M. Gingras a été conseiller municipal de la Ville de Blainville pendant quatre ans, puis maire de cette municipalité pendant 12 ans. Il a fondé et dirigé le Parti de l'action civique de Blainville. Au moment de se lancer en politique municipale, il était commissaire scolaire à la Commission scolaire de Sainte-Thérèse. M. Gingras est imprimeur de profession.

Au cours de sa carrière, M. Gingras a notamment été président du Conseil régional de développement des Laurentides, a siégé au conseil d'administration de la MRC Thérèse-de-Blainville, et a été membre du conseil d'administration ainsi que trésorier de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Il est actuellement membre du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. M. Gingras est actif auprès d'organismes communautaires : il est membre et vice-président de l'aide à la jeunesse du Club Optimiste de Blainville, président du Carrefour action municipale et famille, et a également occupé diverses fonctions au sein de l'Organisation mondiale de la famille.

Marni Larkin

Winnipeg

Marni Larkin a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 21 juin 2012 pour un mandat de cinq ans.

M^{me} Larkin est la chef de la direction de Boom Done Next, un cabinet de consultants en gestion basé à Winnipeg. Avant de lancer sa propre entreprise en 2005, elle était présidente de Sales Oxygen à Winnipeg, où elle était chargée de l'acquisition et du développement de la clientèle. Auparavant, elle était l'adjointe en matière de procédure auprès du leader à la Chambre de la province du Manitoba. Elle était responsable de l'élaboration de la législation et de la réglementation ainsi que de la session parlementaire. Elle a aussi été responsable du Fonds de l'innovation et du développement durable de la province du Manitoba.

En 2001, M^{me} Larkin a obtenu son diplôme en gestion hôtelière du Red River Community College à Winnipeg.

Terrence Anthony Leier

Regina

Terrence Anthony Leier a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada, le 31 mai 2012, pour un mandat de cinq ans.

M. Leier pratique actuellement le droit à Regina, en Saskatchewan, où il s'est spécialisé dans un éventail d'activités liées aux relations avec les entreprises et le gouvernement. Avant d'ouvrir son propre cabinet en 1991, M. Leier était premier vice-président et avocat général du Crown Management Board de la Saskatchewan, et ce, depuis 1982. Auparavant, au sein du cabinet juridique de la Ville de Regina, il a supervisé une grande partie des initiatives de croissance et de développement de la ville pendant plus de dix ans. Il a commencé sa carrière comme lieutenant de vaisseau au sein de la Réserve de la Marine royale canadienne.

M. Leier est titulaire d'un baccalauréat ès arts (1962) et d'un baccalauréat en droit (1966) de l'Université de la Saskatchewan. Il a été admis à la Law Society of Saskatchewan en 1966. En 1990, il a terminé un programme de perfectionnement des cadres supérieurs à la Stanford Graduate School of Business de l'Université Stanford.

Maureen McCaw

Edmonton

Maureen McCaw a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 13 décembre 2012 pour un mandat de cinq ans.

M^{me} McCaw a été vice-présidente exécutive de Léger Marketing en Alberta, et elle a également occupé les fonctions de vice-présidente et de présidente pour l'Alberta. Fondatrice et présidente de Criterion Research, une société de services complets dans le domaine des études de marché, dont l'effectif se composait de 16 employés à temps plein et de 150 agents de projets, elle est entrée à Léger Marketing lorsque l'entreprise a fait l'acquisition de Criterion Research en 2005. M^{me} McCaw est membre de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta. Elle siège à de nombreux conseils d'administration d'industrie et d'organismes communautaires, dont Suncor Energy, l'aéroport international d'Edmonton, l'hôpital Royal Alexandra et les organismes Women Building Futures et Conservation de la nature Canada, ainsi qu'au conseil consultatif de Léger Marketing.

M^{me} McCaw est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de l'Alberta et d'une accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A).

Patricia A. McIver

Vancouver

Patricia A. McIver a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 18 juin 2008.

Comptable agréée, M^{me} McIver travaille pour Partenaires Financiers Richardson Limitée, une importante société indépendante de gestion de patrimoine familial. Au cours de sa longue carrière dans le secteur financier, elle a également travaillé pour deux cabinets d'experts-comptables de renom : PriceWaterhouseCoopers et Manning Elliott. Avant d'entrer au service de Partenaires Financiers Richardson Limitée, elle était conseillère à la Standard Life, un groupe international offrant des services financiers.

En 1985, M^{me} McIver a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey Business School de l'Université de Western Ontario. En 1988, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'Institute of Chartered Accountants of British Columbia (ICABC) lui ont décerné le titre de comptable agréée. Par la suite, M^{me} McIver a réussi le cours approfondi sur l'impôt de l'ICCA ainsi que les cours spécialisés sur l'impôt de l'ICCA portant sur la réorganisation de sociétés et sur la préservation du patrimoine. Elle a les titres de planificatrice financière agréée et d'administratrice de fiducies et de successions.

Brian R. Mitchell

Montréal

Brian R. Mitchell a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans, entré en vigueur le 21 avril 2008. Le 7 mars 2013, il a été reconduit dans ses fonctions pour un second mandat de cinq ans. Par ailleurs, M. Mitchell siège au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada.

Avocat en droit commercial des entreprises, M. Mitchell est associé directeur général de Mitchell Gattuso, un petit cabinet d'avocats de Montréal hautement spécialisé dans le droit des sociétés. Auparavant, il travaillait pour Ahern Lalonde Nuss Drymer à Montréal comme associé.

M. Mitchell est diplômé du St. Andrews College d'Aurora. Il est titulaire d'un baccalauréat en histoire et en littérature de l'Université Harvard, décerné avec distinction. Par la suite, il est entré à la faculté de droit de l'Université McGill et s'est vu décerner une bourse du 125^e anniversaire à son admission. En 1985, il a obtenu un baccalauréat en droit civil ainsi qu'un baccalauréat en common law du Programme national de l'Université. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1987.

Membres des Comités du Conseil

Comités permanents sur la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise

Les membres des Comités permanents sur la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise sont Rémi Racine (président), Hubert T. Lacroix, Vivian Bercovici, Ted Boyd, Peter Charbonneau, George Cooper, Pierre Gingras, Marni Larkin, Terrence Leier, Maureen McCaw, Patricia McIver et Brian Mitchell.

Comité de vérification

Les membres du Comité de vérification sont Peter Charbonneau (président), Terrence Leier, Maureen McCaw, Patricia McIver et Brian Mitchell.

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Les membres du Comité des ressources humaines et de la gouvernance sont Ted Boyd (président), Vivian Bercovici, George Cooper, Marni Larkin et Rémi Racine.

Comité des infrastructures

Les membres du Comité des infrastructures sont Rémi Racine (président), Ted Boyd, Pierre Gingras et Marni Larkin.

Comité de planification stratégique

Les membres du Comité de planification stratégique sont Ted Boyd (président), Peter Charbonneau, Maureen McCaw et Rémi Racine.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est la suivante :

Le président du Conseil d'administration et le président-directeur général sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés. Le président-directeur général touche un salaire annuel alors que le président du Conseil reçoit une rémunération annuelle (entre 14 500 dollars et 17 100 dollars) ainsi que des indemnités quotidiennes (entre 565 dollars et 665 dollars) pour assister aux réunions, couvrir ses déplacements et remplir d'autres responsabilités de direction, d'analyse et de représentation.

Les administrateurs (à l'exclusion du président du Conseil d'administration et du président-directeur général) touchent des honoraires établis par règlement par le ministère du Patrimoine canadien, qui se résumant comme suit :

Réunion		Conseil d'administration	Comité de vérification	Autres comités
Réunion ordinaire (en personne)	Participation en personne	Pour les 6 premiers jours de réunion ordinaire : 2 000 \$/jour Par la suite : 625 \$/jour	Pour les 6 premiers jours de réunion ordinaire : 1 300 \$/jour pour les membres 1 550 \$ pour le président Par la suite : 625 \$/jour	Pour les 4 premiers jours de réunion ordinaire : 1 000 \$/jour pour les membres 1 250 \$ pour le président Par la suite : 625 \$/jour
	Participation par téléphone	625 \$/jour ou 312,50 \$/demi-journée	250 \$/jour	250 \$/jour
Conférence téléphonique		250 \$/jour	250 \$/jour	250 \$/jour

Les administrateurs n'ont droit qu'aux honoraires de participation à une seule réunion par jour (période de 24 heures), même s'ils assistent à plus d'une réunion au cours de cette période.

Le résumé de la rémunération versée aux administrateurs de CBC/Radio-Canada se trouve à la note 29 des états financiers vérifiés.

Conseil d'administration – Assiduité

Le tableau ci-dessous présente l'assiduité des membres du Conseil aux réunions au cours du dernier exercice.

Réunions du Conseil d'administration en 2012-2013

Membres du Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité de la gouvernance et des nominations	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de vérification	Comités sur la radiodiffusion	Comité de l'immobilier	Comité de planification stratégique	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
En personne	6	2	3	4	2	5	1	3
Par vidéoconférence	1			1		1	1	
Par conférence téléphonique	6	1					2	1
Timothy Casgrain ¹	3/3		2/2			2/2	1/1	
Rémi Racine ²	13/13		3/3		2/2	6/6	4/4	4/4
Hubert T. Lacroix	13/13				2/2			
Vivian Bercovici	1/1							
Linda Black ³	1/1							
Edward Boyd	13/13	3/3	1/1	5/5	2/2		3/4	4/4
Peter Charbonneau	13/13			5/5	2/2		3/4	
George Cooper	11/13		3/3		2/2		4/4	4/4
Pierre Gingras	13/13	3/3			2/2	4/4		
Marni Larkin	9/9				2/2			4/4
Terrence Leier	10/11			3/3	2/2			
Maureen McCaw	2/2				1/1			
Patricia McIver	13/13			5/5	2/2	6/6		
Brian Mitchell	13/13			5/5	2/2	6/6		
Edna Turpin ⁴	6/9	3/3		2/3	0/1			
John Young ⁵	1/1							

¹Timothy Casgrain a été remplacé le 21 juin 2012.

²Rémi Racine a été nommé président le 21 juin 2012.

³Linda Black a démissionné le 20 avril 2012.

⁴Edna Turpin a été remplacée le 13 décembre 2012.

⁵John Young a démissionné le 21 mai 2012.

Équipe de la haute direction

Dirigée par le président-directeur général, [l'Équipe de la haute direction](#) gère le fonctionnement au quotidien de CBC/Radio-Canada.

Hubert T. Lacroix

Président-directeur général

Se reporter à la section portant sur le Conseil d'administration.

Maryse Bertrand

Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil

Maryse Bertrand a été nommée vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil de CBC/Radio-Canada le 16 juillet 2009 et est entrée en fonction le 8 septembre 2009.

M^{me} Bertrand est responsable du portefeuille immobilier de CBC/Radio-Canada partout au pays et à l'étranger, des bureaux des Services juridiques de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, du Secrétariat général et de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Avant d'entrer à CBC/Radio-Canada, M^{me} Bertrand était associée spécialisée dans les fusions et acquisitions d'entreprises et dans le droit des valeurs mobilières au cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg (1981-2009).

En 1980, M^{me} Bertrand a obtenu un baccalauréat spécialisé en droit civil de l'Université McGill (University Scholar de 1978 à 1980). Elle est membre du Barreau du Québec, qui lui a décerné la distinction avocat émérite (Ad. E.) en 2007, et est également membre du Barreau canadien ainsi que de l'American Bar Association.

M^{me} Bertrand est présidente du conseil d'administration d'ARTV.

William B. Chambers

Vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles

William B. Chambers a été nommé au poste de vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles de CBC/Radio-Canada le 15 septembre 2008. Il avait été nommé vice-président, Communications le 15 janvier 2003.

M. Chambers veille au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie unifiée pour l'utilisation de l'image de marque de la Société; il dirige les communications tant internes qu'externes pour l'ensemble de la Société; et il formule les orientations stratégiques générales relatives à la promotion et au marketing des émissions. En plus de superviser le service des Relations gouvernementales, dont le mandat consiste à représenter les intérêts de la Société auprès des membres du Parlement, M. Chambers conseille le président-directeur général et ses collègues sur ces questions.

Avant son arrivée à CBC/Radio-Canada, M. Chambers occupait les fonctions de directeur général pour l'Europe chez Goldfarb Consultants à Londres.

Titulaire d'un MBA de l'École européenne des affaires (EAP) à Paris (1996), M. Chambers a suivi le programme de formation des cadres supérieurs à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie (1993).

Steven Guiton

Vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires

Steven Guiton, vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires, a été nommé au sein de l'Équipe de la haute direction de CBC/Radio-Canada en juin 2009.

Responsable de l'orientation technologique de CBC/Radio-Canada, M. Guiton s'assure que les décisions et les activités technologiques appuient les objectifs stratégiques et opérationnels généraux de la Société.

Il est également chargé de concevoir et de mettre en œuvre les stratégies réglementaires de la Société relativement à ses services de télévision et de radio, conformément au statut de la Société régie par la *Loi sur la radiodiffusion* et à la surveillance qu'exerce le CRTC sur ses activités. Par ailleurs, M. Guiton assume la responsabilité du secteur Recherche et Analyse, qui produit des mesures du rendement de la Société par rapport à son mandat et à ses obligations réglementaires, et crée des outils analytiques des tendances de l'industrie des médias.

Avant d'être nommé vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires, M. Guiton était vice-président et chef des Affaires réglementaires, Services technologiques aux médias. À ce titre, il avait comme mission d'assurer la convergence du contenu entre les réseaux nationaux, régionaux et locaux de la Société. Avant cela, M. Guiton était directeur général, Stratégie et Relations gouvernementales, de CBC/Radio-Canada. Il avait occupé auparavant les postes de vice-président des Affaires réglementaires de l'Association canadienne de télévision par câble et de vice-président à la Réglementation chez Unitel Communications Inc. (autrefois AT&T Canada et maintenant Allstream).

Titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Simon-Fraser et d'un baccalauréat en économie et en commerce de l'Université de Toronto, M. Guiton a aussi suivi des cours dans le cadre du programme de doctorat en économie de l'Université de la Colombie-Britannique.

Louis Lalande

Vice-président principal, Services français

Louis Lalande a été nommé vice-président principal des Services français de CBC/Radio-Canada le 16 janvier 2012. Il assurait l'intérim à ce poste depuis le 26 septembre 2011.

M. Lalande dirige l'ensemble des services de programmation de langue française de CBC/Radio-Canada qui comprennent, entre autres, la Télévision de Radio-Canada, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ARTV, la Radio de Radio-Canada, RCI, Radio-Canada.ca, Espace.mu et Tou.tv.

Avant de se joindre à l'Équipe de la haute direction, M. Lalande a fait carrière en information pendant 25 ans, principalement à Radio-Canada. Il occupait le poste de directeur général des Services régionaux de Radio-Canada, qui comprennent la télévision, la radio et le web. Il a auparavant contribué à la création du Centre de l'information de Radio-Canada, où il a dirigé pendant plus de deux ans l'information à la télévision et le RDI, après avoir occupé le poste de directeur général, Production technique. Pendant quelques années, M. Lalande n'a pas travaillé pour le radiodiffuseur public et a été notamment à l'origine de LCN, le Canal Nouvelles de TVA.

Suzanne Morris

Vice-présidente et chef de la direction financière

En avril 2009, Suzanne Morris a été nommée vice-présidente et chef de la direction financière de CBC/Radio-Canada.

En plus d'assumer la responsabilité de l'ensemble de la gestion financière du radiodiffuseur public national du Canada, M^{me} Morris supervise les partenariats commerciaux nationaux et joue un rôle essentiel en contribuant à établir un modèle économique durable pour l'avenir de la Société.

Avant de se joindre à l'Équipe de la haute direction de CBC/Radio-Canada, M^{me} Morris était secrétaire-trésorière du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, rôle où elle était responsable des services financiers, des TI, de la gestion des risques, de l'administration des prestations et du secrétariat pour la Caisse de retraite. Elle a géré ces activités dans une période de grande instabilité des marchés financiers et de crise du crédit.

M^{me} Morris est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université d'Ottawa obtenu en 1986 et possède la désignation de comptable agréée. Elle a été lauréate d'un prix de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, où elle a également fait de la correction d'examens. Elle a aussi été chargée de cours en comptabilité à l'Université d'Ottawa. En 2011 et en 2012, M^{me} Morris a été nommée au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et elle est membre du conseil d'administration de SiriusXM Canada.

Kirstine Stewart

Vice-présidente principale, Services anglais

Nommée en janvier 2011 au poste de vice-présidente principale des Services anglais de CBC/Radio-Canada, Kirstine Stewart a quitté la Société le 29 avril 2013. On a lancé un processus de recrutement pour lui trouver un successeur; d'ici là, Neil McEneaney, directeur général, Finances et Stratégie des Services anglais, assure l'intérim.

M^{me} Stewart était chargée de superviser les activités des volets radio, audio, télévision et numérique, et ce, d'un océan à l'autre. Elle a révolutionné CBC pour en faire un radiodiffuseur public moderne qui offre une programmation et du contenu de nouvelle génération visant à instruire, à informer et à divertir.

Elle était également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie 2015 : *Partout, Pour tous* au sein des Services anglais, en particulier de définir les stratégies d'exploitation des contenus mobiles et sur large bande, et d'accroître la présence locale de CBC, notamment par des initiatives d'expansion du service local pour mieux servir et rassembler les Canadiens partout au pays.

Roula Zaarour

Vice-présidente, Personnes et Culture

Roula Zaarour a été nommée vice-présidente, Personnes et Culture, de CBC/Radio-Canada le 1^{er} décembre 2011.

M^{me} Zaarour est chargée de superviser les services des ressources humaines de la Société, tout en veillant à ce que les relations soient positives entre la direction et les employés. Elle participe à la réalisation du volet « personnes » du plan stratégique quinquennal de la Société, la Stratégie 2015, et s'assure que CBC/Radio-Canada offre un milieu de travail gratifiant et progressiste, qui reflète la diversité et fait appel à des équipes de professionnels à l'esprit novateur, très compétents et axés sur la réalisation du plan.

Avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, M^{me} Zaarour était vice-présidente, Transformation de l'exploitation, de la compagnie aérienne argentine Aerolineas Argentinas, une entreprise comptant une dizaine de milliers d'employés. Elle y a dirigé la mise en œuvre du plan de transformation en appliquant une stratégie d'entreprise quinquennale, à la suite de la renationalisation complète de la compagnie. Auparavant, M^{me} Zaarour a été première consultante chez MatlinPatterson Global Advisors LLC, un fonds de capital-investissement spécialisé dans les investissements en difficulté. À ce titre, elle a développé et dirigé des plans de restructuration pour les investissements dans le secteur du transport aérien, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Elle a également participé activement aux relations industrielles avec différentes parties intéressées gouvernementales et syndiquées.

M^{me} Zaarour est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université américaine de Beyrouth. Après l'obtention de son diplôme, elle s'est établie à Boston où elle a obtenu une maîtrise en gestion de l'ingénierie de l'Université Northeastern. Elle s'est ensuite installée à Montréal où elle a obtenu un MBA à l'Université Concordia.

BC1-2013
0708-9392

Publication et distribution :
Communications institutionnelles

CBC/Radio-Canada
181, rue Queen
C. P. 3220, succ. C
Ottawa (Ontario) Canada
K1Y 1E4
613 288-6033
liaison@Radio-Canada.ca

CBC.Radio-Canada.ca